

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0214596464	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BPOST**

Forme juridique: **Société Anonyme de Droit Public**

Adresse: **Centre Monnaie**

N°: 1

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹ <https://bpostgroup.com/fr>

Numéro d'entreprise **0214596464**

DATE **13/05/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **11/05/2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2021

au

31/12/2021

Exercice précédent du

1/01/2020

au

31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées:
objet:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:


Signature
(nom et qualité)
HANARD Audrey

Présidente du Conseil d' Administration


Signature
(nom et qualité)
TIREZ Dirk
CEO

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

VAN AVERMAET JEAN-PAUL

Gempstraat 50, 3390 Sint-Joris-Winge, Belgique

Fonction : Administrateur délégué, début: 26/02/2020, fin: 14/03/2021

TIREZ DIRK

Monstincklaan 109, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur délégué, début: 15/09/2021, fin: 12/05/2027

CORNELIS FRANCOIS

c/o R.A.B.-Rue d'Arlon 53, 1040 Etterbeek, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration, début: 08/05/2019, fin: 31/03/2021

LAMBRECHTS BERNADETTE

Rue du Vivier Mellier 24, 6860 Légglise, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 25/03/2014, fin: 12/05/2021

STEWART RAY

Narrows Drive 16632, 33477 Jupiter Florida, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur, début: 09/05/2018, fin: 11/05/2022

STONE MICHAEL

SheenPark 54 TW9 1UP Richmond, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur, début: 09/05/2018, fin: 11/05/2022

DONVIL JOS

Wijngaardstraat 141, 1703 Schepdaal, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 10/05/2017, fin: 12/05/2021

TEIXEIRA FILOMENIA

Holgersvej 4, 2920 Charlottenlund, Danemark

Fonction : Administrateur, début: 10/05/2017, fin: 12/05/2021

VAN UFFELEN SASKIA

Brusselsestraat 197, 1840 Londerzeel, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 10/05/2017, fin: 12/05/2021

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

VEN CAROLINE

Kannunik Peetersstraat 70, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Fonction : Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 10/05/2023

LEVAUX LAURENT

Avenue du Maréchal 23, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 10/05/2023

DUMONT ANNE

Rue Frebutte (O.) 7, boîte A-2, 7034 Obourg, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 12/05/2021

HANARD AUDREY

Chester Way 56 C London SE114UR, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

DESCLEE LIONEL

Avenue Prekelinden 165, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

EL GHABRI MOHSSIN

Rue Emile Feron 141, 1060 Saint-Gilles, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

NOTEN JULES

Zegersdreef 3, 2930 Brasschaat, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

ROTTIERS SONJA

Nieuwpoortstraat 9b1.1, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

WILLEMS SONJA

Kruisstraat 14, 3545 Zelem, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL - EY BEDRIJFSREVISOREN BV 0446.334.711

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 12/05/2021, fin: 08/05/2024

Numéro de membre : B00160

Représenté par :

1. WEVERS HAN

De Kleetlaan 2 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A01843

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

PVMD REVISEURS D'ENTREPRISE SC - PVMD BEDRIJFSREVISOREN CV 0471.089.804

Avenue d'Argenteuil 51, 1410 Waterloo, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 12/05/2021, fin: 08/05/2024

Numéro de membre : B00416

Représenté par :

1. CHAERELS ALAIN

Avenue d'Argenteuil 51 1410 Waterloo Belgique

, Numéro de membre : A01690

ROLAND PHILIPPE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 01/10/2019, fin: 30/09/2022

Numéro de membre : 00000000

FRANCOIS HILDE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 01/10/2021, fin: 30/09/2024

Numéro de membre : 00000000

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	1.848.294,97	2.256.665,22
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.792.817.000,31</u>	<u>1.756.621.878,16</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	42.320.991,30	46.809.886,71
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	298.878.709,93	283.915.337,77
Terrains et constructions		22	80.724.753,84	85.559.121,20
Installations, machines et outillage		23	55.963.473,55	45.840.181,80
Mobilier et matériel roulant		24	48.661.895,88	54.303.438,57
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	113.528.586,66	98.212.596,20
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.451.617.299,08	1.425.896.653,68
Entreprises liées	6.15	280/1	1.451.447.244,39	1.425.727.506,00
Participations		280	1.220.294.642,17	1.209.467.379,49
Créances		281	231.152.602,22	216.260.126,51
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	170.054,69	169.147,68
Actions et parts		284	13.951,00	13.951,00
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	156.103,69	155.196,68

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.357.339.603,34</u>	<u>1.300.977.474,25</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	10.569.917,47	9.305.563,38
Stocks		30/36	10.569.917,47	9.305.563,38
Approvisionnements		30/31	5.591.950,36	4.089.402,20
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	2.989.525,11	3.843.749,26
Marchandises		34	1.247.651,73	1.316.289,81
Immeubles destinés à la vente		35	740.790,27	56.122,11
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	596.409.238,24	537.385.018,14
Créances commerciales		40	554.769.247,26	498.879.329,61
Autres créances		41	41.639.990,98	38.505.688,53
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	160.000.000,00	205.002.304,50
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	160.000.000,00	205.002.304,50
Valeurs disponibles		54/58	554.996.254,03	505.004.068,11
Comptes de régularisation	6.6	490/1	35.364.193,60	44.280.520,12
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.152.004.898,62	3.059.856.017,63

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>766.462.586,35</u>	<u>706.082.605,82</u>
Apport	6.7.1	10/11	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital		10	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital souscrit		100	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	76.039,96	76.039,96
Réserves		13	76.006.581,96	79.009.173,07
Réserves indisponibles		130/1	50.846.957,82	50.846.957,82
Réserve légale		130	50.846.957,82	50.846.957,82
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	25.159.622,62	28.162.213,73
Réserves disponibles		133	1,52	1,52
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	326.399.516,12	263.016.944,48
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>165.017.886,57</u>	<u>167.882.653,60</u>
Pensions et obligations similaires		160	28.980.367,54	31.029.064,07
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	118.855,75	81.482,45
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	135.918.663,28	136.772.107,08
Impôts différés		168	8.386.540,87	9.387.404,59

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.212.137.884,83</u>	<u>2.176.503.353,62</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	830.990.876,45	838.762.571,79
Dettes financières		170/4	830.990.876,45	826.762.571,79
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	646.649.891,10	645.909.703,60
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	163.340.985,35	159.852.868,19
Autres emprunts		174	21.000.000,00	21.000.000,00
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		12.000.000,00
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.216.591.842,81	1.164.186.254,53
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	21.590.909,09	14.590.909,09
Dettes financières		43	61,12	165.026.664,50
Etablissements de crédit		430/8	61,12	2.503,14
Autres emprunts		439		165.024.161,36
Dettes commerciales		44	359.466.745,41	317.435.428,48
Fournisseurs		440/4	359.466.745,41	317.435.428,48
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	26.269.573,60	26.845.613,02
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	400.237.772,51	385.427.005,74
Impôts		450/3	9.772.580,88	10.557.915,29
Rémunérations et charges sociales		454/9	390.465.191,63	374.869.090,45
Autres dettes		47/48	409.026.781,08	254.860.633,70
Comptes de régularisation	6.9	492/3	164.555.165,57	173.554.527,30
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.152.004.898,62	3.059.856.017,63

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.343.566.886,01	2.299.685.494,33
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.308.056.091,65	2.257.078.836,29
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-859.065,04	1.301.028,04
Production immobilisée		72	3.966.586,80	6.880.064,32
Autres produits d'exploitation	6.10	74	32.403.272,60	32.598.505,87
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		1.827.059,81
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.140.234.104,21	2.113.991.791,90
Approvisionnements et marchandises		60	7.999.705,29	6.602.944,31
Achats		600/8	10.738.621,81	6.434.676,25
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-2.738.916,52	168.268,06
Services et biens divers		61	811.620.946,73	825.096.628,49
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.217.366.990,13	1.198.348.934,28
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	61.744.694,56	62.479.159,65
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	272.856,48	4.739.191,51
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-2.864.767,03	-3.815.005,22
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	28.889.813,55	6.743.165,06
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	15.203.864,50	13.796.773,82
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	203.332.781,80	185.693.702,43

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	48.392.658,35	33.667.399,27
Produits financiers récurrents		75	11.740.580,39	20.217.398,16
Produits des immobilisations financières		750	4.766.104,02	10.519.395,57
Produits des actifs circulants		751	5.524.830,36	6.615.486,65
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.449.646,01	3.082.515,94
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	36.652.077,96	13.450.001,11
Charges financières		65/66B	42.374.336,72	129.185.139,76
Charges financières récurrentes	6.11	65	21.205.687,19	16.579.416,10
Charges des dettes		650	13.445.537,14	14.983.734,83
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	14.461,65	27.962,59
Autres charges financières		652/9	7.745.688,40	1.567.718,68
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	21.168.649,53	112.605.723,66
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	209.351.103,43	90.175.961,94
Prélèvement sur les impôts différés		780	1.000.863,72	319.537,85
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	51.971.524,06	49.792.305,25
Impôts		670/3	51.973.189,96	51.656.341,69
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	1.665,90	1.864.036,44
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	158.380.443,09	40.703.194,54
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	3.002.591,11	958.613,59
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	161.383.034,20	41.661.808,13

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	424.399.978,68	263.016.944,48
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	161.383.034,20	41.661.808,13
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	263.016.944,48	221.355.136,35
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	326.399.516,12	263.016.944,48
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	98.000.462,56	
Rémunération de l'apport		694	98.000.462,56	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.256.665,22
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	408.370,25	
Autres	8004		
		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.848.294,97	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	111.565.580,63
8021	7.406.199,00	
8031	14.053,95	
8041		
8051	118.957.725,68	
8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	70.141.421,34
8071	11.248.314,68	
8081		
8091		
8101	14.053,95	
8111		
8121	81.375.682,07	
81311	<u>37.582.043,61</u>	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	72.137.327,38
8022	1.272.016,44	
8032	268.033,06	
8042		
8052	73.141.310,76	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	68.577.542,62
8072	1.193.333,38	
8082		
8092		
8102	268.033,06	
8112		
8122	69.502.842,94	
211	<u>3.638.467,82</u>	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	41.261.222,47
8023		
8033		
8043		
8053	41.261.222,47	
8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	39.435.279,81
8073	725.462,79	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	40.160.742,60	
212	<u>1.100.479,87</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	340.770.410,42
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	3.540.613,28	
Cessions et désaffectations	8171	17.559.454,72	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	-2.172.454,28	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	324.579.114,70	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.512.519,28
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.512.519,28	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	256.723.808,50
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	6.149.748,49	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	17.559.454,72	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	52.777,87	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	245.366.880,14	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	80.724.753,84	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	179.594.992,50

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8162	16.869.147,17
8172	4.750.820,12
8182	915.976,90

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192	192.629.296,45
------	----------------

Plus-values au terme de l'exercice

8252P	xxxxxxxxxxxxxxx
-------	-----------------

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8212
8222
8232
8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	133.754.810,70
-------	-----------------	----------------

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8272	7.677.097,63
8282	
8292	
8302	4.750.820,12
8312	-15.265,31

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322	136.665.822,90
------	----------------

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)	<u>55.963.473,55</u>
------	----------------------

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	245.638.316,06

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8163	13.376.189,18
8173	9.198.709,32
8183	-915.976,90

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193	248.899.819,02
------	----------------

Plus-values au terme de l'exercice

8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8213
8223
8233
8243

Plus-values au terme de l'exercice

8253

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	191.334.877,49
-------	------------------	----------------

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8273	18.129.099,22
8283	
8293	
8303	9.198.709,32
8313	-27.344,25

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323	200.237.923,14
------	----------------

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(24)	<u>48.661.895,88</u>
------	----------------------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	261.182.989,98

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 33.612.433,91

Cessions et désaffectations

8175 6.733.535,52

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185 -771.951,46

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195 287.289.936,91

Plus-values au terme de l'exercice

8255P xxxxxxxxxxxxxxxx 7.441.694,17

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255 7.441.694,17

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P xxxxxxxxxxxxxxxx 170.412.087,95

Mutations de l'exercice

Actés

8275 17.534.660,30

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305 6.733.535,52

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315 -10.168,31

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325 181.203.044,42

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26) 113.528.586,66

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.373.860.896,58
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	12.000.000,00	
Cessions et retraits	8371	17.958.937,32	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.367.901.959,26	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	163.093.517,09
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	21.165.877,96	
Reprises	8481	36.652.077,96	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	147.607.317,09	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.300.000,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	-1.300.000,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>1.220.294.642,17</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>216.260.126,51</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	5.675.870,90	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621	9.564.679,93	
Autres (+)/(-)	8631	-348.075,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>231.152.602,22</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.951,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	13.951,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>13.951,00</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	155.196,68
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633	907,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>156.103,69</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
bpost banque / bpost bank Société anonyme Markiesstraat 1/2 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0456.038.471	Actions nominatives sans valeur nominale	450.000	50,00	0,00	31/12/2020	EUR	464.546.000	35.109.000
CERTIPOST Société anonyme Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0475.396.406	Actions nominatives sans valeur nominale	8.260	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	1.526.071	569.615
EURO-SPRINTERS Société anonyme Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0447.703.597	Actions nominatives sans valeur nominale	21.676	99,99	0,01	31/12/2020	EUR	6.097.943	572.456
SPEOS BELGIUM Société anonyme Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0427.627.864	Actions nominatives sans valeur nominale	77.413	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	14.337.194	2.901.495
ALTERIS Société anonyme Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0474.218.449	Actions nominatives sans valeur nominale	4.099.999	99,99	0,01	31/12/2020	EUR	129.289.645	16.118.438

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
LANDMARK GLOBAL (UK) LTD Unit A1, Parkway, Cranford Lane TW59QA Heston Royaume-Uni	Actions ordinaires	32.497.599	100,00	0,00	31/12/2020	GBP	696.226	366.936
LANDMARK GLOBAL INC. 212 Anacapa Street CA93101 Santa Barbara Etats-Unis d'Amérique	Actions ordinaires	45.071.273	100,00	0,00	31/12/2020	USD	53.979.312	14.494.646
LANDMARK TRADE SERVICES LTD 5130 Halford drive N9A6J3 Windsor Ontario Canada	Actions ordinaires	151	100,00	0,00	31/12/2020	CAD	4.016.213	245.085
BPOST US HOLDINGS INC. 2711 Centeville Road, Suite 400 19808 City of Wilmington, County of New Castle Etats-Unis d'Amérique	Actions ordinaires	500.000	100,00	0,00	31/12/2020	USD	33.849.552	-85.308
Radial Poland Sp z.o.o. ul. Swierkowa 1A, Bronze 05-850 Ozarow Mazowiecki Pologne	Actions ordinaires	1.000	100,00	0,00	31/12/2020	PLN	19.988.722	9.848.707
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT WAREHOUSING LTD 7 Eucalyptus Place, Eastern Creek NSW 2766 - Sydney Australie	Actions ordinaires				31/12/2020	AUD	6.796.697	-684.105

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT SYSTEM LTD 7 Eucalyptus Place, Eastern Creek NSW 2766 Sydney Australie	Actions nominatives sans valeur nominale	2.226	100,00	0,00	31/12/2020	AUD	6.653.553	1.922.002
APPLE EXPRESS COURIER LTD 5300 Satellite Drive Mississauga, Ontario - L4W 512 Canada	Actions nominatives sans valeur nominale	2.226	100,00	0,00	31/12/2020	CAD	26.680.154	2.143.206
AMP Société anonyme Route de Lennik 451 1070 Anderlecht Belgique 0403.482.188	Actions nominatives sans valeur nominale	100	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	20.556.269	3.445.563
UBIWAY Société anonyme Route de Lennik 451 1070 Anderlecht Belgique 0474.686.326	Actions nominatives sans valeur nominale	167.992	92,60	7,40	31/12/2020	EUR	-12.344.017	-10.441.080
DYNAGROUP BV Daelderweg 21 6361 HK Nuth Pays-Bas	Actions nominatives sans valeur nominale	1.000	99,90	0,10	31/12/2020	EUR	27.332.959	-45.296

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
BPOST NORTH AMERICA HOLDING , INC. 935 1ste Ave, King of Prussia Pennsylvania Etats-Unis d'Amérique Radial Belgium Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0680.928.617 Radial Luxembourg SARL rue de Bitbourg 7a 1273 Luxembourg Luxembourg Leen Menken Foodservice Logistis BV Chroomstraat 155 2718 RJ Zoetermeer Pays-Bas Anthill BV Zeelandhaven 6 3433PL Nieuwegein Pays-Bas	Actions nominatives sans valeur nominale	2.900	100,00	0,00	31/12/2020	USD	1.349.320.816	0
	Actions nominales sans valeur nominale	500.000	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	672.016	-7.018
	Actions nominatives sans valeur nominale	10.000	99,99	0,01	31/12/2020	EUR	94.579.109	-13.550
	Actions ordinaires	125	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	501.566	-813.093
	Actions ordinaires	2.100	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	4.672.062	-37.296
	Actions ordinaires	1.482	75,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Radial Italy srl Via Leonardo Da Vinci 4-6-8 20090 Cusago (MI) Italie	Actions nominatives sans valeur nominale	1.000.000	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	684.030	-167.930
Jofico cv Grotesteenweg 214 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0737.436.758	Actions ordinaires	1	20,00	0,00	31/12/2020	EUR	334.262	-115.738
Freight4U Logistics bv Bedrijvenzone Machelen Cargo 709 2 1830 Machelen (Bt.) Belgique 0568.772.663	Actions ordinaires	100	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	-339.431	-256.464
Active Ants International bv Zeelandhaven 6 3433 PL Nieuwegein Pays-Bas	Actions ordinaires	0	75,00	25,00		EUR	0	0
Radial Commerce Ltd 26 Broadgate Chadderton Middleton Oldham OL9 9XA Royaume-Uni	Actions ordinaires	56.000.000	14,66	85,34	31/12/2019	GBP	-5.876.778	-4.144.855

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52	15.000.000,00	4.999.880,56
8684		
53	145.000.000,00	200.002.423,94
8686		
8687	145.000.000,00	200.002.423,94
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

490 LOYERS PAYES

490 INTEREST RATE SWAP : partie effective

490 AUTRES

491 PRODUITS ACQUIS POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS, COMMISSIONS

491 PRODUITS FINANCIERS RECUS

Exercice
2.731.332,88
11.310.797,05
13.282.064,17
7.937.371,70
102.627,80

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	363.980.448,31
(100)	363.980.448,31	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

S.F.P.I. + ETAT BELGE
 Actions publiques
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	185.766.825,60	102.075.649
	178.213.622,71	97.925.295
8702	XXXXXXXXXXXXXX	102.075.649
8703	XXXXXXXXXXXXXX	97.925.295

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
16.597.563,75
112.264.302,42
2.518.313,65
4.538.483,46

1636 PROV. POUR RISQ. PERTES & CHARGES LITIGES EN COURS

1637 PROV. POUR RISQ. & CHARGES DE PERSONNEL

1639 PROV. POUR RISQ PERTES & CHARGES AUTRES OPERATIONS

1640 PROV. POUR LE FONDS D'ASSURANCE ET REFACTURATION

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	21.590.909,09
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	21.590.909,09
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 21.590.909,09

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	184.340.985,35
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	163.340.985,35
Autres emprunts	8852	21.000.000,00
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 184.340.985,35

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	646.649.891,10
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	646.649.891,10
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 646.649.891,10

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	9.090.909,09
8931	
8941	9.090.909,09
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	9.090.909,09
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	9.772.580,88
9076	
9077	390.465.191,63

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
4920 CHARGES A IMPUTER POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS	89.672.613,23
4929 AUTRES CHARGES A IMPUTER	8.650.647,54
4930 PRODUITS A REPORTER CONCERNANT LES RECETTES	65.614.738,65
4960 PROFIT DES DIFFERENCES DE CHANGE NON ENCORE REALISE	617.166,15

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Courrier transactionnelle	735.334.678,41	724.724.488,17
Courrier publicitaires	197.005.407,63	182.618.258,53
Presse	271.497.000,40	271.490.413,88
Paquets + e-commerce	471.848.296,49	443.107.571,45
Services à valeur ajoutée	71.128.970,86	59.126.864,73
Courrier International	303.101.292,92	321.956.825,27
Distribution, commodité et autre	258.137.169,85	254.053.604,57
Autres	3.275,09	809,69

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	27.481	27.493
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	25.265,9	24.904,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	35.979.746	35.895.840

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	996.518.466,01	987.964.282,24
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	198.971.530,55	192.331.336,02
Primes patronales pour assurances extralégales	622	7.714.075,29	6.783.848,60
Autres frais de personnel	623	14.162.918,28	11.269.467,42
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-2.048.696,53	-432.859,22
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	272.856,48	4.739.191,51
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	24.200.921,96	18.035.650,78
Utilisations et reprises		9116	27.065.688,99	21.850.656,00
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	22.968.764,95	3.651.550,58
Autres		641/8	5.921.048,60	3.091.614,48
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	1.334,7	1.336,8
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	2.571.270	2.641.593
Frais pour la société		617	69.188.352,08	72.054.564,23

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Différence de change		1.428.455,32	3.019.477,41
Divers		21.190,69	63.038,53
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501	408.370,25	408.370,26
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	14.461,65	27.962,59
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
654 Différences de change défavorables réalisées		5.166.430,48	200.656,26
655 Ecart / Différences de caisse		789.363,58	914.456,63
658 Frais de transaction et de banque		1.776.960,81	437.983,77
659 Commissions sur mandats postaux		12.933,53	14.613,02

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	36.652.077,96	15.277.060,92
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		1.827.059,81
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		1.827.059,81
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	36.652.077,96	13.450.001,11
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	36.652.077,96	13.450.001,11
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	36.372.514,03	126.402.497,48
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	15.203.864,50	13.796.773,82
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	913.021,93	521.412,07
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	14.290.842,57	13.275.361,75
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	21.168.649,53	112.605.723,66
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	21.165.877,96	112.598.860,76
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	2.771,57	6.862,90
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISES

DIVERS REDUCTIONS D'IMPÔTS ET EXEMPTIONS

AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR SUR ACTION

Codes	Exercice
9134	51.973.189,96
9135	52.982.115,87
9136	1.008.925,91
9137	
9138	
9139	
9140	
	29.975.040,80
	-43.681.172,73
	17.990.000,00

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	47.173.176,08	51.956.947,17
9146	58.561.363,30	57.869.192,08
9147	143.968.278,45	140.109.095,33
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	_____
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Exercice
89.468,95
3.267.842,30
513.123.946,76
20.269.196,43
2.487.117,76
31.779.090,17

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

DO MY MOVE - engagement pour services gratuits
 Produits en consignation
 Lignes de crédit
 Garanties bancaires
 Situation avec l'Etat
 Contingent

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

En janvier 1995, la société bpost SA a instauré un plan de pension complémentaire (police d'assurance 01.1790) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H et du personnel contractuel non barémique.
 En janvier 2012, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8382) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan.
 En janvier 2013, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8555) au profit du personnel contractuel non barémique. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan.
 Ces plans de pension sont des plans dit " contribution définie " et sont externalisés et financés par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur et par les membres du personnel qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de officiel de la pension soit 65,66 ou 67 ans respectivement en fonction de l'année au cours de laquelle cet âge est atteint selon la législation en vigueur.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n'existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées. La méthode utilisée par la compagnie d'assurance est la méthode de la valeur intrinsèque. Cette méthode consiste à comparer par individu d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les comptes/contrats individuels à la date de clôture et d'autre part les réserves minimales individuelles calculées à la date de clôture. La différence négative détermine le sous financement individuel à la date de clôture. Le sous financement total est la somme des sous financement individuel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Cfr. 6.20

Exercice
37.399.786,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.451.447.244,39	1.425.727.506,00
Participations	(280)	1.220.294.642,17	1.209.467.379,49
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	231.152.602,22	216.260.126,51
Créances	9291	53.952.515,80	52.997.825,05
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	53.952.515,80	52.997.825,05
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	55.849.888,22	40.300.014,11
A plus d'un an	9361	21.000.000,00	33.000.000,00
A un an au plus	9371	34.849.888,22	7.300.014,11
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	4.766.104,02	10.519.395,57
Produits des actifs circulants	9431	4.525.386,42	5.160.840,69
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	490.161,55
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	403.951,78
95061	47.298,96
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	617.751,06
95071	54.575,96
95072	
95073	14.812,50
9509	737.181,67
95091	
95092	
95093	12.053,13

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

bpost SA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

établies conformément aux dispositions
de l'arrêté royal du
29 avril 2019 - Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et des associations

COORDINATION

établie
le 30 novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre Ier : ACTIF

Frais d'établissement
Immobilisations incorporelles - Logiciels d'application
Terrains et constructions
Installations, machines et outillages
Mobilier et matériel roulant
Immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
Immobilisations financières
Matières premières, fournitures et petit outillage
En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits)
Marchandises
Actifs destinés à la vente
Commandes en cours d'exécution
Créances à un an au plus
Placements de trésorerie
Valeurs disponibles¹

RÈGLES D'ÉVALUATION

Chapitre II : PASSIF

Capital souscrit
Plus-values de réévaluation
Réserve légale
Autres réserves indisponibles
Subsides en capital
Provisions pour pensions et obligations similaires
Provisions pour autres risques et charges :
 Provision pour grosses réparations et gros entretiens
Litiges en cours
Fonds d'assurance
Accidents du travail et maladies professionnelles
Provisions pour l'assainissement du sol
Provisions pour autres obligations
Dettes à un an au plus
Comptes de régularisation

REMARQUE GÉNÉRALE

Tous les investissements sont amortis d'une manière linéaire et prorata temporis à partir de la date de mise en service. Les charges accessoires, comme les frais d'installation, les frais de transport, les taxes à l'entrée et les autres taxes non déductibles, les honoraires des notaires et des architectes seront amorties de la même manière que le montant principal de l'investissement. Les frais et les investissements, effectués par bpost SA et faisant partie de l'obligation d'investir dans l'informatisation et la modernisation des bureaux de poste dans le cadre du contrat avec La Banque de La Poste, sont portés à l'actif et amortis selon les règles d'évaluation en vigueur. Les actifs et les passifs courants reprennent les comptes dont le contenu porte sur la période de 12 mois à partir de la date bilantaire. Ces règles d'évaluation sont d'application depuis le 1er janvier 2006.

Chapitre Ier

ACTIF

Art. 1er

I. Frais d'établissement (20).

Les frais d'établissement sont pris en charge durant la période de comptabilisation au cours de laquelle ils sont exposés.

Les frais de restructuration ont une durée de vie économique de 5 ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Art. 1bis

II. Immobilisations incorporelles (21).

Les immobilisations incorporelles, acquises de tiers ou par apport, sont comptabilisées à l'actif à la valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

Les écarts de consolidation sont considérés comme immobilisations incorporelles.

Les investissements en recherche et développement de Poststation sont portés à l'actif.

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique entre 3 et 5 ans et sont amortis suivant leur durée de vie économique selon la méthode linéaire.

Logiciels d'application

Les logiciels d'application sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles aux conditions suivantes :

Soit s'ils sont acquis auprès de tiers ou obtenus en vertu d'un droit d'usage (contre rémunération unique), et utilisés dans l'entreprise pendant plusieurs exercices, qu'ils contribuent à la réalisation de l'objet social de l'entreprise et qu'ils sont destinés à un usage interne, les logiciels sont évalués au prix d'acquisition ou au montant de la rémunération unique.

Soit s'ils sont développés par bpost SA elle-même, les frais de coding, testing et maintenance, qui font partie d'un projet bien établi et circonscrit dans bpost SA, sont portés à l'actif. Ces frais sont portés à l'actif à condition qu'ils puissent être commercialisés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les logiciels d'application ont une durée de vie économique de 5 ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Art. 2

III.A. Terrains et constructions (22).

§ 1. Les terrains sont évalués à la valeur d'acquisition. Ils ont une durée de vie économique de 10 à 30 ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Les frais d'assainissement sont pris en charge immédiatement.

§ 2. Les constructions sont évaluées à la valeur d'acquisition.

§ 3. Les terrains et les constructions, acquis gratuitement lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 portant approbation du premier Contrat de gestion de la Régie des postes et fixant des mesures relatives à cette Régie, sont évalués à la valeur d'apport.

§ 4. Les terrains et les constructions existants au 30 septembre 1992, date de la clôture des comptes de la Régie des postes, sont évalués à la valeur reprise dans lesdits comptes.

§ 5. Les constructions administratives et le réseau des bureaux de vente, ainsi que les installations fixes et utilitaires y attachées, sont évalués au prix d'acquisition et amortis en 30 ans. Les constructions acquises de l'État lors de la création de la Régie des postes ainsi que les travaux d'aménagement sont amortis en 30 ans à partir de l'exercice 1971.

§ 6. Les bâtiments industriels, achetés ou acquis, sont amortis en 25 ans.

§ 7. Lors de l'acquisition d'un terrain bâti, la valeur du terrain d'une part, et la valeur de la construction d'autre part, sont déterminées par un expert externe.

§ 8. Les coûts des expertises techniques, effectuées pour l'achat ou l'acquisition d'actifs immobilisés, sont compris dans leur valeur d'acquisition. Les amortissements suivent le même rythme que ces actifs.

§ 9. Les nouveaux travaux d'aménagement des immeubles sont comptabilisés sur un compte spécifique du grand livre et amortis en 10 ans ou sur la période d'amortissement restant si cette période est supérieure à 10 ans.

Art. 3

III.B. Installations, machines et outillages (23).

§ 1. Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Ces actifs ont une durée de vie économique de dix ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Art. 4

III.C. Mobilier et matériel roulant (24).

§ 1. Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Les éléments de l'actif qui sont fabriqués par bpost SA elle-même, sont évalués à leur valeur marchande.

§ 4. Pour les améliorations et travaux au matériel roulant, réalisés par bpost SA même, les dépenses sont évaluées à leur valeur marchande.

§ 5. Le mobilier a une durée de vie économique de 10 ans et est amorti selon la méthode linéaire.

§ 6. Le matériel roulant a une durée de vie économique entre 4 et 10 ans et est amorti suivant leur durée de vie économique selon la méthode linéaire, en général en 5 ans.

Toutefois, les exceptions suivantes sont d'application :

- Les tracteurs et les chariots élévateurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 10 ans.
- Les bicyclettes et cyclomoteurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 4 ans.

RÈGLES D'ÉVALUATION

§ 7. Les actifs suivants sont amortis en 5 ans :

l'équipement accessoire du matériel roulant ;

les éléments de l'actif dont la durée d'utilité ou d'utilisation est minime.

§ 8. Les équipements pour le traitement de l'information sont amortis en 4 ou 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

Art. 4bis

III.D. Immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement (25).

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement sont évaluées à concurrence de la partie des versements échelonnés représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Les amortissements sont basés sur la durée économique probable du bien, comme prévu dans le contrat de location-financement.

Art. 5

III.E. Autres immobilisations corporelles (26).

§ 1. Principe

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. Collections

Une collection de timbres est reprise à la valeur marchande sous déduction d'un coefficient de liquidité.

Les articles philatéliques et les attributs postaux sont valorisés à la valeur d'apport.

§ 3. Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des bâtiments loués et des bâtiments propriété de l'État sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les amortissements tiennent compte de la durée du bail restant à courir au moment des travaux. Le délai normal d'amortissement est 10 ans.

§ 4. Biens immobiliers désaffectés

Lorsqu'il est décidé qu'un certain bien immobilier ne convient plus à l'exploitation, il est transféré, avec ses amortissements, vers la rubrique III.E. de l'actif du bilan.

Les amortissements continuent jusqu'au moment où la valeur de réalisation probable du bien est atteinte.

§ 5. Biens mobiliers qui ne conviennent plus à l'exploitation

Lorsqu'il est décidé qu'un bien mobilier ne convient plus à l'exploitation, il est maintenu dans les divers comptes.

Art. 6

III.F. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés (27).

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

Art. 7

IV. Immobilisations financières (28).

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances et les cautionnements sont évalués à la valeur nominale.

Réductions de valeur :

Des réductions de valeur sont actées sur les participations et actions en cas de moins-values durables ou de dévalorisation justifiée par la

RÈGLES D'ÉVALUATION

situation, la rentabilité ou les perspectives des sociétés dans lesquelles on détient les participations ou les actions.

S'il ne peut être démontré, par la voie de budgets, projets d'entreprise, évaluations de tiers, contrats, promesses,...., que l'entreprise a des perspectives bénéficiaires suffisantes, une réduction de valeur sera actée.

Art. 8

A) VI.A.1. Matières premières, fournitures et petit outillage (30/31).

Les matières premières sont évaluées à la valeur d'acquisition.

Les achats de fournitures sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception du petit outillage et les uniformes qui sont évalués à la valeur d'acquisition.

B) VI.A.2/A.3/A.5. En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits) (32/33/35).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice.

Sous cette rubrique, les timbres-poste sont évalués au prix de revient de l'impression. Le prix de revient comprend les coûts directs et les coûts indirects de la production.

C) VI.A.4. Marchandises (34).

Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice. La valeur est calculée suivant la méthode FIFO (first in, first out).

D) Actifs destinés à la vente (35).

Les actifs destinés à la vente, pour lesquels un compromis de vente a été signé, sont repris dans cette rubrique jusqu'au moment de la signature de l'acte notarié.

Ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition diminué des amortissements cumulés ou à leur valeur de vente si cette dernière est inférieure.

E) VI.B. Commandes en cours d'exécution (37).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient. Celui-ci est majoré des bénéfices imputables, à condition qu'ils puissent être considérés avec certitude comme acquis, et en tenant compte du degré d'avancement des travaux.

Art. 9

VII. Créances à un an au plus (40/41).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

§ 1. Les créances, dont les recouvrements sont douteux, sont comptabilisées comme des créances douteuses.

§ 2. Les créances comptabilisées comme créances douteuses font annuellement l'objet d'une réduction de valeur. La réduction de valeur estimée est comptabilisée dans le compte de résultats.

§ 3. Les créances, définitivement irrécouvrables et pour lesquelles on n'a pas appliqué des réductions de valeur, sont prises en charge dans le compte de résultats.

Art. 10

VIII. Placements de trésorerie (50/53).

Les titres sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les créances sur comptes à terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Art. 11

RÈGLES D'ÉVALUATION

IX. Valeurs disponibles (54/58).

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

§1. Lorsqu'elles sont exprimées en devises étrangères, la conversion en euros s'effectue au taux de change en cours à la date de clôture.

Les différences de calcul négatives ou positives sont comptabilisées aux comptes de régularisation, code 490/1 et code 492/3 comme perte ou bénéfice.

À la fin de l'exercice, les deux comptes sont soldés par le compte de résultats.

Chapitre II

PASSIF

Art. 12

I.A. Capital souscrit (100).

Les apports en numéraire sont évalués à leur valeur nominale. Les apports en nature sont repris à une valeur conventionnelle. Cette valeur ne peut pas excéder la valeur de marché à l'achat des biens en cause, au moment où l'apport ou l'affectation a eu lieu.

Art. 13

III. Plus-values de réévaluation (12).

Les plus-values de réévaluation représentent :

a) la plus-value non réalisée des constructions ;

b) la valeur du Patrimoine des timbres de Malines.

Art. 14

IV. Réserves (13).

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

A) IV.A. Réserve légale.

La réserve légale est alimentée annuellement par un montant minimal de 5 % des bénéfices nets, jusqu'à ce que le montant total atteigne un dixième du capital social.

B) IV.B.2. Autres réserves indisponibles.

À partir de l'exercice 1993, une partie du bénéfice annuel peut être affectée, sur décision du Conseil d'administration, à la constitution d'une réserve spéciale dont le Conseil d'administration définit la destination au moment de l'établissement des comptes annuels et de l'affectation des bénéfices.

Conformément à l'article 10, § 4, de la loi du 6 juillet 1971 portant création de bpost SA, les bénéfices annuels à affecter sont diminués d'un montant de 5 %, qui est accordé à la direction et aux membres du personnel de bpost SA à titre de participation aux bénéfices, sans préjudice des dispositions de l'article 617 du code des Sociétés.

Art. 14bis

VI. Subsidés en capital (15).

Les subsidés reçus en capital sont valorisés à leur valeur nominale, sous déduction des impôts différés afférents à ces subsidés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Art. 15

VII.A.1. Provisions pour pensions et obligations similaires

Lors de la conclusion des accords-cadres, des provisions sont constituées pour couvrir les coûts de ces engagements. Les provisions sont revues chaque année.

Art. 16

VII.A.3. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens (16).

Si nécessaire, afin de maintenir les actifs, une provision est constituée pour les coûts de grosses réparations et gros entretiens périodiques. Les coûts sont estimés sur base d'évaluations techniques.

Art. 17

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Litiges en cours (16).

Une provision est constituée pour les litiges en cours.

Cette provision est constituée sur base d'un inventaire des litiges en cours connus à la date de clôture. Elle doit reprendre toutes les charges et profits inhérents au litige en cours.

Art. 18.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Fonds d'assurance (16).

Les principes légaux du Fond d'assurance sont formulés dans l'article 10, § 3, de la loi du 6 juillet 1971, modifié par l'article 15, 1°, de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 et par la loi du 1er avril 2007, MB 14 mai 2007. Suivant l'article 5 de cette loi, "La Poste ouvre dans sa comptabilité un compte afférant à un fonds d'assurance".

Le Fond d'assurance a pour objet de couvrir les pertes et dépenses résultant d'incendies, de vols, de pertes ou d'avaries ainsi que les indemnités en cas d'accident ou de dommage généralement quelconque causés aux tiers. Les risques concernés sont, soit non assurés, soit en dessous la franchise d'intervention d'une assurance existante.

Les dotations du fonds d'assurance seront calculées sur base d'informations statistiques fiables. Chaque année, le calcul sera soumis au Comité d'Audit pour approbation.

Art. 19.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Accidents du travail et maladies professionnelles (16).

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, une provision est constituée.

Cette provision couvre l'octroi de rentes et/ou de capitaux aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et à leurs ayants droit.

La provision est calculée annuellement sur la base des dossiers en cours et selon les critères appliqués par les assureurs "Accidents du travail".

Art. 20.

Provision pour l'assainissement du sol

RÈGLES D'ÉVALUATION

Une provision est constituée pour couvrir les charges qui pourraient éventuellement résulter des lois et décrets concernant l'obligation d'assainissement du sol.

La provision est constituée sur la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe.

Art. 21.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Provisions pour des obligations actuelles

Une provision peut être constituée pour les obligations résultant des événements pour lesquels des besoins de cash-flow seront probablement nécessaires pour le déroulement de ces événements. Le besoin de trésorerie doit être estimé d'une manière fiable.

Art. 22

IX. Dettes à un an au plus (42/43/44/45/46/47/48).

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le solde des congés et repos restant à accorder au personnel postal est comptabilisé comme une dette.

Cette dette est valorisée individuellement sur base de la rémunération individuelle valable en fin d'année, majorée de la partie due à la Sécurité sociale.

Art. 23.

Comptes de régularisation

Sont comptabilisées dans les comptes de régularisation toutes les recettes réalisées et dépenses effectuées qui se rapportent soit à des prestations, soit à des services, qui ne sont pas prestés dans la période clôturée.

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

COMPLEMENT AUX REGLES D'EVALUATION, A INTEGRER DANS LES PROCEDURES DE TRAVAIL

Art 1bis

Logiciels

La valeur minimale doit être de 1.000 EUR par logiciel

Art 2

Terrains et constructions

Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles sont considérés comme investissements, est fixé à 3.800 EUR.

Les coûts du renouvellement ou de l'installation du câblage sont immédiatement comptabilisés comme "charges" dans le compte de résultants, s'ils n'apportent pas une plus-value substantielle.

Art 3 et Art 4

Installations, machines et outillages, mobilier et matériel roulant

Ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles si le prix d'acquisition ou le prix de fabrication a une valeur minimale de 250 EUR (hors TVA)

Art 5

Les collections sont l'objet d'une valorisation quinquennale.

L'inventaire des collections est séparé de celui relatif à l'équipement infrastructurel de la division "Philatélie"

Aménagements : Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles loués et des bâtiments acquis de l'Etat sont considérés comme investissements, est 3.800 euro.

Art 8b)

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les coûts indirects ne comprennent pas les "business sustaining non-production overheads"

Art 9

Les créances sont considérées comme douteuses :

1) lorsque n'étant pas parvenue à contraindre par ses propres moyens le débiteur au paiement de sa dette, bpost doit avoir recours à d'autres instances pour en obtenir le recouvrement ;

2) lorsque la créance est échue depuis plus de 120 jours, à l'exclusion :

- des créances sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles bpost a un lien de participation.
- des 15 clients les plus importants de bpost à condition :

- qu'il s'agisse de factures incontestées.
- que le client en question ne présente pas de risque financier d'insolvabilité
- que le client fasse partie d'une des catégories suivantes :
 - opérateur télécom
 - organisme public
 - organisme financier ou compagnie d'assurance
 - organisme intercommunal

3. des créances provenant de la vente des bâtiments

3) lorsqu'un autre motif permet de conclure que la créance est douteuse.

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque, soit :

1. bpost renonce à la créance parce que la procédure de recouvrement est estimée trop aléatoire ou génératrice de frais trop importants par rapport à la créance (article 17bis de la loi du 6 juillet 1971) ;

2. le débiteur a été déclaré en faillite et que la faillite est définitive ;

3. le débiteur est décédé et les héritiers renoncent à la succession ;

4. un autre motif permet de conclure à l'irrécouvrabilité de la créance.

Art 17

Pour la fixation du montant de la provision par litige, les règles suivantes sont utilisées :

- Principe général : la provision est égale au montant réclamé par la partie adverse, augmenté

- des intérêts légaux, judiciaires, moratoires et/ou conventionnels
- des frais (frais du rapport d'expert, frais de huissiers, des

honoraires des avocats et autres frais de dossiers)

- A l'inverse du principe général : la provision peut être inférieure au montant réclamé dans les cas suivants :

- la créance est assurée : dans ce cas la provision est égale à la dispense prévue dans la police d'assurance
- il y a des éléments dans le dossier qui peuvent justifier un montant plus bas (par.ex. : un rapport d'expert, un jugement favorable en première instance, un autre arrêt, une clause dans le contrat, etc...)

- Si on juge, sur base des arguments précités, que le risque d'un arrêt/verdict favorable pour bpost est inférieur à 50%, le principe général sera appliqué et le montant de la provision sera égal à 100%

du montant réclamé

Art 20

RÈGLES D'ÉVALUATION

Provision pour l'assainissement du sol

Un rapport d'expert indépendant doit être la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Cfr 6.28: AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost pour la période janvier 2010 - juillet 2011 enfreignaient les règles de concurrence belge et européenne et a imposé une amende d'approximativement 37,4 mEUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un jugement datant du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (" CJUE "). Une décision de la Cour de justice de l'Union Européenne est attendue durant le premier semestre de 2022.

Cfr.9 Rapport de Gestion : Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice



bpost SA

Rapport de Gestion 2021

Le rapport de gestion est conforme à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et associations.

Table des matières

1.	<i>Evénements marquant de l'année</i>	3
2.	<i>Etats Financiers</i>	4
	2.1. <i>Compte de résultat</i>	4
	2.2. <i>Bilan</i>	5
	2.3. <i>Mouvements des capitaux propres</i>	6
3.	<i>Commentaires sur les chiffres</i>	7
	3.1. <i>Compte de résultats</i>	7
	3.2. <i>Bilan</i>	11
4.	<i>Risques et incertitudes</i>	13
5.	<i>Recherche et développement</i>	13
6.	<i>Affectation du résultat</i>	14
7.	<i>Succursales</i>	14
8.	<i>Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision</i>	14
9.	<i>Événements importants survenus après la clôture de l'exercice</i>	14
10.	<i>Déclaration de Gouvernance d'Entreprise</i>	15
11.	<i>Informations requise par l'article 7:96 du code belge des sociétés et associations</i>	47
12.	<i>Informations requises par l'article 7:97 du Code belge des sociétés et associations</i>	48

1. Evénements marquant de l'année

Le 1er avril, bpost et BNP Paribas Fortis ont conclu un nouveau partenariat commercial de sept ans
bpost et BNP Paribas Fortis ont signé une convention en vertu de laquelle BNP Paribas Fortis devrait acquérir la participation à 50 % de bpost dans bpost banque, de façon à devenir son unique actionnaire. Cet accord a été finalisé le 3 janvier 2022.

En mai, bpost a lancé bpost boost!, un tremplin pour les demandeurs d'emploi et les collaborateurs
bpost boost! renforce et étend le programme de formation existant de bpost, en offrant aux demandeurs d'emploi une passerelle vers des emplois de qualité, que ce soit au sein de l'entreprise ou auprès d'employeurs d'autres secteurs qui peinent à trouver de la main-d'oeuvre qualifiée.

Le 12 mai, l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost a approuvé la nomination de 7 administrateurs et le Conseil d'administration a nommé une nouvelle présidente

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a mis fin au mandat de Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'administrateur, a renouvelé le mandat de Jos Donvil en tant qu'administrateur non exécutif et a nommé Mohssin El Ghabri et Audrey Hanard comme administrateurs non exécutifs ainsi que Lionel Desclée, Jules Noten, Sonja Rottiers et Sonja Willems en tant qu'administrateurs indépendants. Les membres du Conseil d'administration nouvellement constitué ont décidé de nommer Mme Audrey Hanard comme présidente du Conseil d'administration de bpost.

Le 1er juillet, la nouvelle loi de l'Union européenne sur les achats effectués en dehors de l'UE est entrée en vigueur

En vertu de cette nouvelle loi, les marchandises importées d'un pays hors UE ne bénéficient plus d'un traitement de faveur par rapport aux marchandises vendues au sein de l'UE. Cela signifie que, depuis le 1er juillet 2021, la TVA et des droits de douane sont facturés pour toutes les marchandises achetées sur des boutiques en ligne hors UE qui arrivent en Belgique.

Le 12 juillet, Dirk Tirez a été désigné CEO de bpostgroup

Le Conseil d'administration de bpost a décidé à l'unanimité, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination de bpost, de nommer Dirk Tirez – qui était à ce moment-là CEO a.i., Chief Legal & Regulatory Officer et Company Secretary - comme nouveau CEO de bpostgroup.

Au mois de juillet, bpostgroup a lancé son Ecozone, un projet visant à réduire l'impact sur la mobilité et le climat des enlèvements et dépôts de colis et lettres

bpost et les villes de Malines, Mons et Louvain ont uni leurs forces pour instaurer une Ecozone au sein de laquelle les journaux, lettres et colis sont distribués sans produire d'émission de CO2. Le projet a remporté le prix « Performance environnementale de l'année » lors des Parcel and Postal Technology International Awards 2021.

Le 23 juillet, le gouvernement belge a approuvé le septième contrat de gestion avec bpost

bpost pourra dès lors continuer à exercer lors des cinq prochaines années les Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) sur lesquels portait le sixième contrat de gestion, en plus des nouveaux services publics numériques. Le calcul de la rémunération de bpost pour l'exécution de ce contrat se base sur les mêmes principes que ceux des contrats de gestion précédents et est conforme à la loi européenne.

Le 9 novembre, bpost a annoncé l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du Group Executive Committee

Le 9 novembre 2021, le Conseil d'administration de bpostgroup a décidé de nommer Jean Muls comme CEO de bpost Belgium et Nicolas Baise en tant que Chief Strategy & Transformation Officer.

2. Etats Financiers

2.1. Compte de résultat

En millions EUR	2021	2020	Evol. %
Chiffre d'affaires	2.308,1	2.257,1	2,3%
Autres produits d'exploitation	35,5	40,8	-13,0%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	1,8	100,0%
Total des produits d'exploitation	2.343,6	2.299,7	1,9%
Approvisionnement et marchandises	8,0	6,6	21,2%
Charges de personnel	1.217,4	1.198,3	1,6%
Services et biens divers	811,6	825,1	-1,6%
Autres charges d'exploitation	29,2	11,5	153,9%
Provisions	(2,9)	(3,8)	-23,7%
Amortissements et réductions de valeur	61,7	62,5	-1,3%
Charges d'exploitation non récurrentes	15,2	13,8	10,1%
Total des charges d'exploitation	2.140,2	2.114,0	1,2%
Bénéfice d'exploitation	203,3	185,7	9,5%
Bénéfice d'exploitation avant réductions de valeur et amortissements	265,0	248,2	6,8%
Revenus financiers récurrents	11,7	20,2	-42,1%
Revenus financiers non récurrents	36,7	13,4	173,9%
Charges financières récurrentes	21,2	16,6	27,7%
Charges financières non récurrentes	21,1	112,6	-81,3%
Bénéfice de l'exercice avant impôts	209,4	90,2	132,2%
Prélèvement sur impôts différés	(1,0)	(0,3)	233,3%
Transfert aux impôts différés	0,0	0,0	-
Charges d'impôts	52,0	49,8	4,4%
Prélèvements sur les réserves immunisées	(3,0)	(1,0)	200,0%
Transfert aux réserves immunisées	0,0	0,0	-
Bénéfice de l'exercice à affecter	161,4	41,7	287,1%

2.2. Bilan

En millions EUR	2021	2020
Actif		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (frais d'établissement inclus)	44,2	49,1
Immobilisations corporelles	298,9	283,9
Immobilisations financières	1.451,6	1.425,9
	1.794,7	1.758,9
Actifs courants		
Stocks et en-cours	10,6	9,3
Créances commerciales et autres	596,4	537,4
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	715,0	710,0
Comptes de régularisation	35,4	44,3
	1.357,3	1.301,0
Total de l'Actif	3.152,0	3.059,9
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	364,0	364,0
Plus-values de réévaluation	0,1	0,1
Réserves	76,0	79,0
Bénéfices reportés	326,4	263,0
	766,5	706,1
Provisions		
Provisions liées aux congés précédents la retraite	29,0	31,0
Provisions pour risques et charges	0,1	0,1
Autres provisions	135,9	136,8
Impôts différés	8,4	9,4
	173,4	177,3
Passifs non courants		
Dettes à long terme	831,0	838,8
	831,0	838,8
Passifs courants		
Dettes commerciales et autres	385,7	344,3
Dettes court terme	21,6	179,6
Charges sociales	390,5	374,9
Dettes fiscales	9,8	10,6
Autres dettes	409,0	254,9
Compte de régularisation	164,6	173,6
	1.381,1	1.337,7
Total du Passif	3.152,0	3.059,9

2.3. Mouvements des capitaux propres

En millions EUR						
Selection de chiffres financiers	Capital souscrit	Réserves immunisées	Bénéfices reportés	Autres réserves	Plus-values de réévaluation	Total
Au 1er janvier 2021	364,0	0,0	263,0	79,0	0,1	706,1
Résultat de l'année	-	-	161,4	-	-	161,4
Dividendes	-	-	(98,0)	-	-	(98,0)
Prélèvements sur les réserves immunisées	-	-	-	(3,0)	-	(3,0)
Au 31 décembre 2021	364,0	0,0	326,4	76,0	0,1	766,5

3. Commentaires sur les chiffres

3.1. Compte de résultats

Grâce à une gestion réussie du pic de fin d'année, bpost a enregistré un bénéfice d'exploitation de 203,3 mEUR (2020 : 185,7 mEUR), en hausse de +17,6 mEUR ou +9,5% par rapport à l'année précédente, l'augmentation des revenus ayant dépassé la hausse des coûts. L'augmentation du produit d'exploitation total de +43,9 mEUR, soit +1,9%, a résulté principalement de l'excellente croissance des colis et de l'amélioration nette du prix et du mix du courrier, ainsi que de la communication relative à la COVID-19, ce qui a été partiellement neutralisé par la baisse du volume de courrier et du volume transfrontalier. Les charges d'exploitation ont augmenté au total de -26,2 mEUR, soit -1,2%. Cette augmentation a résulté principalement de l'augmentation des charges de personnel, et d'autres charges d'exploitation partiellement compensées par les services et biens divers.

En outre, compte tenu des dépréciations sur les participations de l'année dernière, le bénéfice après impôts en 2021 s'est élevé à 161,4 mEUR, contre 41,7 mEUR en 2020.

Produits d'exploitation (revenus)

Les produits d'exploitation de bpost SA ont augmenté de +1,9%, pour atteindre 2.343,6 mEUR (2020: 2.299,7 mEUR).

En millions EUR	2021	2020	Evol €	Evol. %
Ventes	2.308,1	2.257,1	51,0	2,3%
Autres produits d'exploitation	35,5	40,8	(5,3)	-13,0%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	1,8	(1,8)	100,0%
Produits d'exploitation	2.343,6	2.299,7	43,9	1,9%

Evolution des produits d'exploitation 2021-2020

L'évolution par portefeuille de produits se présente comme suit :

En millions EUR	2021	2020	Evol €	Evol. %
Domestic mail	1.209,1	1.182,8	26,3	2,2%
<i>Transactional mail</i>	740,2	728,6	11,6	1,6%
<i>Advertising mail</i>	197,1	182,7	14,4	7,9%
<i>Press</i>	271,8	271,5	0,3	0,1%
Proximity and convenience retail network	259,8	255,7	4,1	1,6%
Value added services	71,2	59,2	12,0	20,3%
Parcels BeNe and E-commerce logistics	471,9	443,1	28,7	6,5%
Cross border	307,1	325,3	(18,3)	-5,6%
Autres	24,6	31,8	(7,2)	-22,6%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	1,8	(1,8)	-
Produits d'exploitation	2.343,6	2.299,7	43,9	1,9%

Evolution des produits d'exploitation 2021-2020

Les revenus du **Domestic mail** (c'est-à-dire Transactional, Advertising et Press combinés) ont augmenté de +26,3 mEUR, pour atteindre 1.209,1 mEUR, la baisse des volumes ayant été plus que compensée par l'amélioration nette du prix et du mix et les différences de jours ouvrables.

Le **Transactional mail** a enregistré une baisse sous-jacente du volume de -8,0% pour l'année, contre -11,3 % l'année dernière, dont -16,7% de mars à mai 2020. Pendant cette période, le confinement imposé par la COVID-19 a eu un impact négatif sur toutes les catégories de courrier, alors qu'en 2021, l'Admin mail avait été soutenu par la communication relative à la COVID-19. Il n'y a eu aucun changement dans les tendances structurelles connues de la substitution électronique continue. L'**Advertising mail** a connu une augmentation de volume sous-jacente de +0,9% à comparer aux -18,8% de l'année dernière, dont -36,2% de mars à mai 2020 (sous l'impact de l'annulation de campagnes suite à la fermeture de tous les commerces de détail non essentiels du 18 mars au 10 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et à l'interdiction des promotions jusqu'au 3 avril 2020) et -24,3% au mois de novembre 2020 (compte tenu de la fermeture complète des commerces de détail non essentiels durant ce mois). Le volume **Press** a diminué sous l'effet combiné de la substitution électronique et de la rationalisation.

Proximity and convenience network a augmenté de +4,1 millions d'euros pour atteindre 259,8 millions d'euros, grâce à l'augmentation de la rémunération du service d'intérêt économique général, partiellement neutralisées par une diminution des revenus de la banque et de la finance..

Les **Value added services** ont augmenté de +12,0 mEUR pour s'élever à 71,2 mEUR en 2021, sous l'effet principalement de recettes supérieures pour les solutions liées aux amendes, lesquelles avaient subi l'impact négatif du confinement l'année précédente. En outre, les revenus supplémentaires facturés pour les demandes de configuration et de modification des solutions ont contribué à cette augmentation.

Parcels BeNe et e-commerce logistics ont enregistré +28,7 mEUR d'augmentation pour passer à 471,9 mEUR, en bénéficiant de la croissance du volume par rapport à la base de comparaison difficile liée au confinement de 2020.

L'activité **Cross-border** a diminué de -18,3 mEUR pour atteindre 307,1 mEUR, à la suite de la baisse des volumes transfrontaliers d'Asie, en particulier à partir du troisième trimestre de 2021, en raison de la suppression de l'exonération pour les envois de faible valeur à compter du 1^{er} juillet 2021 et de la baisse des activités postales transfrontalières, les colis entrants n'ayant pas pu compenser la baisse des volumes de courrier entrant.

Les revenus de la catégorie **Autres** ont diminué de -7,2 mEUR pour s'établir à 24,6 mEUR, notamment en raison de la baisse de la vente des bâtiments

Les charges d'exploitation

Pour l'année 2021, les charges d'exploitation de bpost SA ont augmenté de -1,2 % par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi 2.140,2 mEUR (2020 : 2.114,0 mEUR).

Les **coûts des Approvisionnements et marchandises**, qui comprennent le coût des matières premières, des consommables et des biens destinés à la revente, ont légèrement augmenté de -1,4 mEUR pour s'établir à 8,0 mEUR.

Les coûts relatifs aux **services et biens divers** ont baissé de +1,6%, en raison surtout de la diminution des coûts de transport liés au volume des activités transfrontalières en Asie et du traitement efficace du pic de fin d'année.

En millions EUR	2021	2020	Delta
Loyers et charges locatives	172,0	157,7	14,3
Entretiens et réparations	71,7	78,7	(7,0)
Autres biens	16,1	22,8	(6,7)
Fourniture d'énergie	43,7	38,4	5,3
Frais postaux et de télécommunication	4,4	4,6	(0,2)
Frais d'assurances	28,4	25,9	2,5
Frais de transport	197,4	227,7	(30,3)
Publicité et annonces	12,5	10,0	2,5
Frais de consultance	13,1	15,5	(2,4)
Rémunération de tiers, honoraires	159,4	148,5	10,9
Autres services	23,6	23,3	0,3
Frais d'intérim	69,2	72,0	(2,8)
Total	811,6	825,1	(13,5)

- Les coûts de location ont augmenté de -14,3 mEUR, principalement en raison de l'augmentation des coûts de la flotte pour gérer des volumes supérieurs de colis, de l'augmentation des services dans le cloud et d'un nombre accru de bâtiments.
- Les autres biens se sont élevés à 16,1 mEUR et ont diminué de +6,7 mEUR, principalement à cause des dépenses supplémentaires consenties en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (masques de protection, gants et gel hydroalcoolique).
- La fourniture d'énergie a augmenté de -5,3 mEUR, vu la hausse du prix des carburants.
- Les coûts de transport se sont élevés à 197,4 mEUR, en baisse de +30,3 mEUR, parallèlement à l'évolution des activités internationales générées par les activités transfrontalières asiatiques, et plus particulièrement des volumes plus faibles à partir du troisième trimestre 2021, compte tenu de la suppression de l'exonération pour les envois de faible valeur à partir du 1^{er} juillet 2021 et de la baisse des activités postales transfrontalières.
- Les frais de rémunération des tiers concernent principalement les services ICT, la rémunération des points poste, les managers intérimaires, les frais des installations, la sécurité et les services externalisés. Ces coûts ont augmenté de -10,9 mEUR, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés aux projets ICT, en épousant la tendance à l'augmentation des revenus des services à valeur ajoutée.

- Les coûts liés aux intérimaires ont diminué de +2,8 mEUR, vu la réduction du nombre d'intérimaires qu'a permise la gestion réussie du pic de fin d'année. À noter que les frais relatifs aux intérimaires sont analysés avec les charges de personnel, sachant qu'ils constituent un meilleur indicateur de performance de l'utilisation du capital humain.

Les frais de personnel (1.217,4 mEUR) et **d'intérim** (69,2 mEUR) se sont élevés en 2021 à 1.286,6 mEUR, en hausse de -16,2 mEUR ou -1,3% par rapport à 2020. Les frais de personnel ont augmenté de -19,0 mEUR et les frais d'intérim ont baissé de +2,8 mEUR. Au 31 décembre 2021, l'effectif de bpost s'élevait à 27.481 membres du personnel (2020 : 27.493). Le nombre moyen d'ETP et d'intérimaires pour 2021 était de 26.246 (2020 : 25.766).

L'augmentation des frais de personnel et d'intérim s'explique principalement par les 480 ETP et intérimaires de plus. En outre, les effets de la CCT 2021-2022, de l'indexation des salaires et des augmentations liées au mérite, partiellement neutralisés par les primes COVID-19 de l'année dernière, ont entraîné un impact négatif sur les prix. Les effets susmentionnés ont été partiellement contrebalancés par un effet de mix positif, principalement dû au recrutement d'agents auxiliaires.

Les **dépréciations et amortissements** ont légèrement diminué, pour atteindre 61,7 mEUR (2020 : 62,5 mEUR) ou +1,3%.

L'**impact net des provisions** s'est établi à -2,9 mEUR en 2021 (2020 : -3,8 mEUR), ce qui s'explique surtout par la réévaluation des provisions pour litiges.

Les **autres charges d'exploitation** ont augmenté pour s'établir à 29,2 mEUR (2020 : 11,5 mEUR) en raison surtout d'une récupération moindre de la TVA.

Les **charges d'exploitation non récurrentes** ont légèrement augmenté à 15,2 mEUR (2020 : 13,8 mEUR), dont 14,3 mEUR sont liés à la liquidation de CyDep en 2021 et 13,3 mEUR sont à rattacher à la liquidation de Bubble et Parcify en 2020. Les charges d'exploitation non récurrentes doivent être considérées conjointement avec les produits financiers non récurrents.

Résultats financiers nets

Les **revenus financiers récurrents** ont baissé pour s'établir à 11,7 mEUR (2020 : 20,2 mEUR), en raison principalement de dividendes moindres reçus de filiales.

Les **revenus financiers non récurrents** ont augmenté pour s'établir à 36,7 mEUR (2020 : 13,4 mEUR) en raison de l'extourne d'une dépréciation en 2021 liée à bpost banque (19,5 mEUR) et Landmark Global UK (3,2 mEUR). Les charges d'exploitation non récurrentes doivent être considérées conjointement aux charges d'exploitation non récurrentes, étant donné la liquidation de CyDep en 2021 (13,9 mEUR), de Bubble et Parcify en 2020 (13,4 mEUR). En 2020, bpost et BNP Paribas Fortis (BNPPF) ont conclu un accord sur le futur partenariat à long terme de bpost SA, incluant la vente des participations de bpost à BNPPF. À ce moment-là, la participation a été réduite à la juste valeur moins les frais liés à la vente, en 2021, bpost a évalué que la réduction de valeur comptabilisée en 2020 avait diminué et elle a estimé le montant recouvrable à 119,5 mEUR, si bien qu'une extourne sur la réduction de valeur de 19,5 mEUR a été comptabilisée.

Les **revenus financiers récurrents** se sont établis à 21,2 mEUR (2020 : 16,6 mEUR). Cette augmentation est principalement due à des différences de taux de change défavorables.

Les **frais financiers non récurrents** ont diminué à 21,1 mEUR par rapport à 112,6 mEUR, conformément à l'évolution des dépréciations sur les participations. En 2021, une réduction de valeur avait été comptabilisée par rapport à Ubiway Group (18,0 mEUR) et bpost US Holdings (3,2 mEUR), alors qu'en 2020, les dépréciations suivantes avaient été comptabilisées ; Ubiway Group (61,8 mEUR), bpost banque

(24,4 mEUR), Radial Luxembourg (12,0 mEUR), bpost US Holdings (5,6 mEUR), Radial Commerce UK (5,4 mEUR), Leen Menken (3,2 mEUR) et Parcify (0,1 mEUR).

Impôts sur le résultat

Les charges d'impôt se sont chiffrées à 52,0 mEUR (2020 : 49,8 mEUR). Cette augmentation a découlé de la hausse du bénéfice avant impôt.

Celle-ci a été partiellement compensée par l'impact des dépréciations non déductibles sur les actions et des exonérations connexes.

Le transfert aux réserves immunisées et les impôts différés étaient liés à la plus-value enregistrée sur la vente du bâtiment du Centre Monnaie, pour laquelle bpost a choisi d'appliquer l'imposition étalée du bénéfice. Le prix de vente sera réinvesti, si bien que ce gain sera soumis à l'impôt en fonction de la dépréciation de ces actifs réinvestis, puis comptabilisé en bénéfice au cours des années à venir. En 2021, 4,0 mEUR ont été réinvestis par rapport à 1,3 mEUR en 2020.

3.2. Bilan

Actifs

Le bilan total s'est établi à 3.152,0 mEUR en 2021 (2020 : 3.059,9 mEUR), soit une augmentation de 92,1 mEUR par rapport à 2020.

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 4,9 mEUR, ce qui s'explique principalement par les ajouts de 8,7 mEUR liés à la capitalisation des coûts induits par les projets ICT et la migration de l'infrastructure ICT vers le cloud, compensés par des dépréciations pour 13,2 mEUR.

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 15,0 mEUR, soit 5,3 %. Les principaux composants de cette variation sont les suivants :

- Investissements pour un montant de 67,4 mEUR (2020 : 44,8 mEUR). Cette augmentation s'explique en partie par les initiatives de développement durable pour l'infrastructure de la flotte électronique ;
- En partie compensée par les amortissements et les réductions de valeur à hauteur de 49,5 mEUR (2020 : 52,1 mEUR).

Les immobilisations financières ont augmenté, pour atteindre 1.451,6 millions (2020 : 1.425,9 mEUR). Les raisons de cette hausse de 25,7 mEUR sont :

- l'augmentation du capital de Radial Luxembourg (12,0 mEUR) ;
- l'augmentation des créances à long terme envers les filiales (14,9 mEUR), principalement due aux prêts supplémentaires à Active Ants (5,7 mEUR) et à l'effet positif de la conversion sur les prêts en USD (8,8 mEUR) ;
- les réductions de valeur sur les participations dans Ubiway Group (-18,0 mEUR) et bpost US Holdings (3,2 mEUR), compensée par l'extourne des réductions de valeur des participations dans bpost banque (19,5 mEUR) et Landmark Global UK (3,2 mEUR).

Les créances commerciales et autres créances ont augmenté de 59,0 mEUR, notamment en raison de l'augmentation des frais terminaux des opérateurs postaux, suite à la diminution des règlements des positions en suspens de l'année précédente, et doivent être examinées conjointement à l'augmentation des positions des créanciers commerciaux de frais terminaux.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté pour s'élever à 715,0 mEUR (2020 : 710,0 mEUR).

Les charges à reporter et les produits acquis ont augmenté pour atteindre 35,4 mEUR (2020 : 44,3 mEUR).

Passifs

Les capitaux propres ont augmenté, pour atteindre 766,5 mEUR (2020 : 706,1 mEUR), en raison surtout du bénéfice de l'exercice (161,4 mEUR) neutralisé par le dividende proposé de 98,0 mEUR.

Les provisions et impôts différés se sont chiffrés à 173,4 mEUR (2020 : 177,3 mEUR).

Les dettes financières à long terme se sont élevées à 831,0 mEUR (2020 : 838,8 mEUR). Cette diminution s'explique principalement par le transfert vers le court terme de 12,0 mEUR du fonds de roulement de bpost banque, resté disponible pendant toute la durée de l'accord de partenariat bancaire, c'est-à-dire jusqu'au 3 janvier 2022, et par le transfert de 9,1 mEUR correspondant à la partie du prêt de la Banque Européenne d'Investissement transférée vers le court terme, partiellement compensé par l'impact de la conversion de devises sur le prêt à terme en USD pour 12,6 mEUR.

Les dettes commerciales et autres dettes ont augmenté, passant de 344,3 mEUR en 2020 à 385,7 mEUR en 2021, principalement en raison de l'augmentation des frais terminaux des opérateurs postaux (68,2 mEUR), conformément à la diminution des règlements des positions en suspens de l'année précédente.

Les dettes à court terme ont diminué de 179,6 mEUR en 2020 pour passer à 21,6 mEUR, principalement en raison de la décision de ne pas reconduire les papiers commerciaux arrivant à échéance au premier trimestre de 2021 et partiellement compensée par le transfert à court terme du prêt de 12,0 mEUR de bpost banque.

Les dettes sociales ont augmenté de 15,6 mEUR, pour s'établir à 390,5 mEUR (2020 : 374,9 mEUR), ce qui s'explique avant tout par l'accroissement des ETP par rapport à l'année précédente.

Les autres dettes ont augmenté de 154,1 mEUR pour s'établir à 409,0 mEUR, principalement en raison du dividende prévu de 98,0 mEUR et de l'augmentation de la position de cash pooling de 30,1 mEUR.

Les charges à imputer et les produits à reporter ont augmenté, pour atteindre 164,6 mEUR (2020 : 173,6 mEUR).

4. Risques et incertitudes

bpost est actuellement impliquée dans les contentieux suivants initiés par des intermédiaires (suivants) :

- Une demande en dommages et intérêts portant sur un montant approximatif (provisoire) de 21,1 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure initiée par Publimail SA. Le tribunal du commerce de Bruxelles a rejeté la plainte de Publimail le 3 mai 2016. Publimail a interjeté appel de cette décision le 16 décembre 2016. L'affaire devait être plaidée en avril 2021, mais le juge a décidé de reporter l'audience en attendant la décision de la Cour de justice européenne dans l'affaire opposant bpost à l'Autorité belge de la concurrence. Aucun jugement n'est attendu avant le second semestre 2022.
- Une demande en dommages et intérêts portant sur un montant approximatif de 28,0 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure initiée par Link2Biz International SA, pendante devant le tribunal du commerce de Bruxelles. Certains aspects de la relation contractuelle entre Link2Biz et bpost font également l'objet d'une procédure pour mesures provisoires (adoptée le 21 juin 2010), pour laquelle bpost a interjeté appel en août 2010 et qui est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Bruxelles. Il est attendu que la Cour enlèvera ce point du registre suite à la clôture de la faillite annoncée par le tribunal du commerce du Brabant Wallon en avril 2020.

Toutes ces demandes et allégations sont réfutées par bpost.

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost pour la période janvier 2010 - juillet 2011 enfreignaient les règles de concurrence belge et Européenne et a imposé une amende d'approximativement 37,4 mEUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un jugement datant du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (« CJUE »). Une décision de la Cour de justice de l'Union Européenne¹ n'est pas attendue durant le premier semestre 2022.

5. Recherche et développement

bpost SA développe de nouveaux produits et solutions afin d'enrichir son offre existante à destination des clients.

Par conséquent, bpost s'implique de façon intense dans l'innovation et les activités de recherche et de développement (R&D), à travers l'achat de nouveaux produits et solutions innovants ou le développement en gestion propre ou avec des partenaires de telles solutions neuves et innovantes. Les activités R&D exercent également un impact sur ICT et l'efficacité opérationnelle. En tant que tels, les investissements R&D réalisés par bpost visent à réduire l'impact environnemental de bpost.

¹ La Cour de justice de l'Union Européenne transmet sa décision à la juridiction de renvoi, qui est alors tenue d'exécuter l'arrêt

6. Affectation du résultat

L'année civile 2021 se termine par un bénéfice de 161,4 mEUR. Le conseil d'administration a proposé le paiement d'un dividende de 98,0 mEUR relatif aux résultats de l'année 2021. Il a également proposé que le solde du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 63,4 mEUR soit reporté.

7. Succursales

L'entreprise ne compte pas de succursales.

8. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision

Le Comité d'Audit est composé de maximum 5 administrateurs non exécutifs, y compris au moins 1 administrateur indépendant. Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité d'Audit.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit pour remplir efficacement leur rôle, notamment en matière financière. Ray Stewart est compétent en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent ses anciens postes chez Nyrstar et Proximus (anciennement Belgacom). Les autres membres du Comité d'Audit occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou de directeur dans de grandes entreprises ou organisations.

9. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif ayant un impact sur la situation financière de bpost n'a été observé après la date du bilan, à l'exception de la finalisation de la transaction, le 3 janvier 2022 par laquelle BNP Paribas Fortis a acquis les 50 % de participations de bpost dans bpost banque avec l'accord des régulateurs et de l'Autorité de la Concurrence. Par conséquent, BNP Paribas Fortis est devenu actionnaire de bpost banque à 100 %. En outre, le 28 février 2022, la transaction liée à la vente de 100 % des actions d'Ubiway Retail SA à Press Shop Holding SRL a été finalisée.

10. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Code de référence et introduction

Dans la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, bpost décrit les principaux aspects de son cadre réglementaire de gouvernance d'entreprise. Ce cadre est conforme aux règles et principes énoncés dans la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, et ses modifications ponctuelles (la « **Loi de 1991** »), le Code belge des Sociétés et Associations² (le « **CBSA** »), les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

En tant que société anonyme de droit public, bpost est régie par le CBSA, sauf disposition contraire énoncée dans la Loi de 1991 ou d'autres lois ou règlements belges.

Statuts de la Société

La dernière version des Statuts de bpost a été adoptée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2020 et a été approuvée par Arrêté royal daté du 6 décembre 2020³.

Les principales caractéristiques du modèle de gouvernance de bpost sont les suivantes :

- le **Conseil d'Administration** définit la politique et la stratégie générales de bpost et supervise la gestion opérationnelle ;
- le Conseil d'Administration a établi un **Comité Stratégique**, un **Comité d'Audit**, un **Comité de Rémunération et de Nomination** et un **Comité ESG** chargés d'assister le Conseil d'Administration et de lui soumettre des recommandations ;
- un **Comité Ad Hoc** composé d'au moins 3 administrateurs indépendants du Conseil d'Administration, qui est établi et intervient si et lorsque la procédure prescrite à l'article 7:97 du CBSA, telle que reprise dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost, doit être appliquée ;
- l'Administrateur Délégué est responsable de la gestion opérationnelle. Le Conseil d'Administration a délégué les pouvoirs de gestion journalière à l'Administrateur Délégué ;
- le **Comité Exécutif du Groupe** assiste l'Administrateur Délégué dans la gestion opérationnelle ;
- il existe une répartition claire des responsabilités entre le Conseil d'Administration et l'Administrateur Délégué.

Charte de Gouvernance d'Entreprise

Le Conseil d'Administration a adopté la Charte de Gouvernance d'Entreprise en date du 27 mai 2013. La Charte est en vigueur depuis le 25 juin 2013 et a été amendée pour la dernière fois par une décision du Conseil d'Administration du 16 juin 2021.

Le Conseil d'Administration réexamine régulièrement la Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost et adopte tout changement jugé nécessaire et approprié.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise contient des règles concernant :

- la structure de gouvernance d'entreprise : bpost applique une structure d'administration moniste, conformément à l'article 7:85 du CBSA ;
- les devoirs du Conseil d'Administration, des Comités, du Comité Exécutif du Groupe et de l'Administrateur Délégué ;

² Daté du 23 mars 2019. Ce Code a été publié au Moniteur belge le 4 avril 2019.

³ Cet arrêté royal a été publié au Moniteur belge le 29 décembre 2020. Conformément à l'article 41, § 4 de la Loi de 1991, toute modification des Statuts de bpost doit être approuvée par un Arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

- les responsabilités du Président du Conseil d'Administration et du Secrétaire Général ;
- les exigences qui s'appliquent aux membres du Conseil d'Administration afin de garantir qu'ils disposent de l'expérience, de l'expertise et des compétences requises pour exercer leurs obligations et responsabilités ;
- la mise en place d'un système de déclaration des mandats et d'une réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts et à formuler des directives quant à la manière dont il convient d'informer le Conseil d'Administration en toute transparence lorsque des conflits surviennent. Un administrateur ne peut participer aux délibérations et au vote sur toute question par rapport à laquelle il présente un conflit d'intérêts.

Code de Gouvernance d'Entreprise de référence

Le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») est le code de référence applicable à bpost⁴. Le Code de Gouvernance d'Entreprise se base sur le principe « se conformer ou expliquer ». Les sociétés belges cotées en bourse sont tenues de respecter le Code de Gouvernance d'Entreprise, mais peuvent déroger à ses dispositions pour autant qu'elles justifient cette dérogation.

Dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise

Durant l'exercice financier 2021, bpost a respecté le Code de Gouvernance d'Entreprise, à l'exception des 4 dérogations suivantes :

- le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 5.6) stipule que la durée d'un mandat au sein du Conseil d'Administration ne doit pas excéder 4 ans. Toutefois, Dirk Tirez a été nommé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 septembre 2021 en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1^{er} juillet 2021. Le fait de lier son mandat au sein du Conseil d'Administration et celui d'Administrateur Délégué, au lieu de fixer une durée de 4 ans, est justifié, voire nécessaire afin d'assurer la continuité au sein de l'organisation et du management de la Société et contribue à la réalisation des objectifs à long terme de bpost.
- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.6) prévoit que les administrateurs non exécutifs doivent recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions dans la société afin de leur permettre d'agir sur la base d'une perspective d'actionnaire à long terme. bpost déroge à ce principe et n'accorde aucune rémunération sous forme d'actions aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Compte tenu de la rémunération actuelle, ainsi que de l'indépendance des administrateurs non exécutifs, bpost est d'avis qu'accorder une rémunération en actions ne contribuerait pas nécessairement aux objectifs du Code de Gouvernance d'Entreprise et considère que la politique de rémunération appliquée réalise l'objectif qui vise à permettre à ces administrateurs d'agir avec une perspective d'actionnaire à long terme et réduit la probabilité de conflits d'intérêts. En outre, 6 des 12 administrateurs non-exécutifs sont nommés sur proposition de l'actionnaire de référence et, selon une enquête de Spencer Stuart, de nombreuses sociétés cotées en bourse ne rémunèrent pas leurs administrateurs non exécutifs en actions, y compris d'autres sociétés publiques belges cotées en bourse. Dès lors, bpost considère qu'une telle dérogation à la disposition 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée.
- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (dispositions 7.7 et 7.9) prévoit que les managers exécutifs doivent détenir un nombre minimum d'actions dans la société et bénéficier d'un équilibre approprié entre une rémunération en espèces et une rémunération différée. Toutefois, les membres du Comité Exécutif du Groupe ne se voient pas accorder une rémunération en actions (actions, options sur actions ou autres droits d'acquérir des actions) et aucune partie de leur rémunération n'est

⁴ Le Code de Gouvernance d'Entreprise est disponible sur le site internet de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

différée. Cette décision est conforme aux attentes de l'actionnaire majoritaire et bpost la considère justifiée, étant donné que le Conseil d'Administration est convaincu que le système actuel de rémunération de dirigeants contribue déjà à la réalisation des objectifs de promotion de création de valeur durable et des objectifs stratégiques, ainsi qu'à l'attraction et à la rétention de talents. Afin d'aligner davantage la politique de rémunération de bpost sur le Code de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'Administration évalue l'introduction d'un plan d'intéressement à long terme (« long-term incentive plan - « **LTIP** ») basé sur un équilibre entre les performances individuelles et celles du groupe, similaire au LTIP mis en œuvre par une autre société publique belge cotée en bourse. Les membres du Comité Exécutif du Groupe seraient incités à aligner leurs intérêts sur les objectifs de création de valeur durable de la société par le biais d'un LTIP basé sur la satisfaction de critères de performances et payé en espèces après une période de blocage.

- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.12) prévoit que les contrats avec des managers exécutifs devraient inclure des dispositions de recouvrement. Toutefois, aucune disposition spécifique sur la résiliation anticipée (y compris sur le recouvrement ou la retenue du paiement de la rémunération variable) n'est insérée dans les contrats avec des dirigeants. Cette dérogation au Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée par le fait que la rémunération variable de membres du Comité Exécutif du Groupe est plafonnée et ne représente pas une part significative de leur rémunération⁵. Dans pareilles circonstances, l'insertion de dispositions de recouvrement concernant le paiement de la rémunération variable des dirigeants aurait une influence limitée dans la poursuite d'objectifs de création de valeur à long terme et durables. En outre, le nombre de situations susceptibles de donner lieu à un recouvrement est très limité, car l'octroi d'une rémunération variable est fondé sur des informations financières vérifiées.

Conseil d'Administration

Composition

Règles générales régissant la composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration est régie comme décrit ci-dessous :

- le Conseil d'Administration compte un maximum de 12 administrateurs, en ce compris l'Administrateur Délégué, et ne comprend que des administrateurs non exécutifs, à l'exception de l'Administrateur Délégué ;
- tous les administrateurs sont nommés (et peuvent être démis) par les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, et parmi les candidats proposés par le Comité de Rémunération et de Nomination ;
- les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de 4 ans, pour autant que la durée totale de leur mandat (renouvelé) n'excède pas 12 ans. Afin d'assurer la continuité de l'organisation, ces limitations ne s'appliquent pas à l'Administrateur Délégué ;
- chaque actionnaire détenant au moins 15 % des actions de bpost a le droit de proposer la nomination d'administrateurs au prorata de sa participation (« droit de nomination »). Les administrateurs nommés par un actionnaire peuvent être indépendants, à condition de satisfaire au critère général d'indépendance prévu à l'article 7:87 du CBSA (compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise), mais il ne s'agit pas d'une obligation ;
- tous les administrateurs autres que l'Administrateur Délégué et les administrateurs nommés en vertu du droit de nomination susmentionné, doivent être des administrateurs indépendants. En tout état de cause, le Conseil d'Administration doit compter à tout moment au moins 3 administrateurs répondant au critère général d'indépendance énoncé à l'article 7:87 du CBSA, compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à la disposition 3.5 du Code de

⁵ Pour le membre du GEC situé aux États-Unis, la part de la rémunération variable est plus élevée, conformément aux pratiques de marché locales.

Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise. La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost prévoit en outre que la moitié au moins des administrateurs doit satisfaire à tout moment aux critères d'indépendance énoncés à la disposition 3.5. du Code de Gouvernance d'Entreprise ;

- tout administrateur peut être révoqué par une décision des Actionnaires au cours d'une Assemblée Générale des Actionnaires ;
- si un mandat d'administrateur devait devenir vacant, les administrateurs restants sont habilités, conformément à l'article 7:88 du CBSA, à pourvoir provisoirement cette vacance jusqu'à ce qu'une nomination définitive intervienne conformément aux règles susmentionnées.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est conforme :

- aux exigences de représentation des deux sexes définies à (i) l'article 18, §2bis de la Loi de 1991 et (ii) à l'article 7:86 du CBSA ; et
- aux exigences en matière d'usage des langues définies aux articles 16 et 148bis/1 de la Loi de 1991.

Enfin, conformément à la Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, bpost applique une politique de diversité vis-à-vis de ses organes d'administration, de direction et de surveillance en ce qui concerne certains aspects tels que *par exemple*, l'âge, le genre, la formation et/ou l'expérience professionnelle. Une description de cette politique, de ses objectifs, de la façon dont elle a été mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport est présentée ci-après dans le présent Rapport annuel.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était composé des 12 membres suivants :

Nom	Fonction	Premier mandat d'Administrateur	Mandat expirant en
Audrey Hanard ⁽¹⁾⁽²⁾	Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur non exécutif	2021	2025
Dirk Tirez	Administrateur Délégué ⁽³⁾ et Administrateur ⁽⁴⁾	2021	2027
Lionel Desclée ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2021	2025
Jos Donvil ⁽⁶⁾	Administrateur non exécutif	2017	2025
Mohssin El Ghabri ⁽¹⁾	Administrateur non exécutif	2021	2025
Laurent Levau ⁽⁷⁾	Administrateur non exécutif	2012 ⁽⁸⁾	2023
Jules Noten ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2021	2025
Sonja Rottiers ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2021	2025
Ray Stewart ⁽⁵⁾	Administrateur indépendant	2014	2022
Michael Stone ⁽⁵⁾	Administrateur indépendant	2014	2022
Caroline Ven ⁽⁷⁾	Administrateur non exécutif	2012 ⁽⁸⁾	2023
Sonja Willems ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2021	2025

(¹) Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 12 mai 2021.

(²) Nommée comme Présidente par décision du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2021.

(³) Nommé en qualité d'Administrateur Délégué par décision du Conseil d'Administration le 12 juillet 2021 avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2021.

(⁴) Nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 15 septembre 2021.

(⁵) Nommé lors de l'Assemblée Générale constituée de tous les actionnaires de bpost autres que les Institutions publiques, qui s'est tenue le 22 septembre 2014. Leur mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2018.

(⁶) Nommé lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 10 mai 2017. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 12 mai 2021.

(⁷) Nommé(e) lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 8 mai 2019.

(⁸) Première désignation en tant qu'Administrateur datant de 2012, mais n'a pas été en fonction du 9 mai 2018 au 8 mai 2019.

Changements au niveau de la composition du Conseil d'Administration

Les changements suivants sont survenus au niveau de la composition du Conseil d'Administration en 2021 :

- le 14 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé de mettre un terme, avec effet immédiat, à la collaboration avec M. Jean-Paul Van Avermaet dans sa fonction d'Administrateur Délégué de bpost et de suspendre M. Van Avermaet en tant que membre du Conseil d'Administration de bpost dans l'intérêt de la Société ;
- le 16 mars 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de désigner M. Dirk Tirez comme Administrateur Délégué ad interim avec effet immédiat ;
- M. François Cornelis a démissionné de son poste d'administrateur indépendant avec effet au 31 mars 2021 ;
- le 5 mai 2021, Mme Anne Dumont a démissionné de son poste d'administrateur avec effet à compter de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 ;
- les mandats de (i) Mme Filomena Teixeira, (ii) Mme Saskia Van Uffelen, (iii) M. Jos Donvil et (iv) Mme Bernadette Lambrechts ont expiré lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 ;
- lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021, les Actionnaires ont décidé de :
 - révoquer le mandat de M. Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'administrateur, et ce, avec effet immédiat ;
 - sur proposition de l'État belge, conformément à son droit de nomination, (i) de renouveler le mandat de Jos Donvil et de (ii) nommer M. Mohssin El Ghabri et Mme Audrey Hanard en tant qu'administrateurs non exécutifs pour un mandat de 4 ans ;
 - nommer M. Lionel Desclée, M. Jules Noten, Mme Sonja Rottiers et Mme Sonja Willems en qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat de 4 ans.
- le 12 juillet 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé de désigner M. Dirk Tirez comme Administrateur Délégué de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2021 ;
- lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2021, sur proposition de l'État belge conformément à son droit de nomination et sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, les Actionnaires ont décidé de nommer M. Dirk Tirez comme administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1^{er} juillet 2021.

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2022, les mandats d'administrateur indépendant de Ray Stewart et Michael Stone arriveront à échéance. Le Conseil d'Administration entend recommander des candidats, nommés par le Comité de Rémunération et de Nomination, à la nomination par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2022, pour remplacer les administrateurs dont le mandat arrivera à échéance.

Les administrateurs nouvellement nommés peuvent choisir de suivre une formation d'initiation afin de se familiariser avec les activités et l'organisation de bpost, ainsi qu'avec les règles énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ce programme comprend une visite des centres opérationnels et des centres de tri.

Pouvoirs et fonctionnement

Pouvoirs et responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de bpost, à l'exception de ceux que la législation ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'Administration de :

- définir et de revoir régulièrement la stratégie à moyen et à long terme, de même que les orientations de politique générale de bpost et de ses filiales ;
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou opérationnelle pour bpost et ses filiales ;
- s'assurer que la culture de bpost soit favorable à la réalisation de sa stratégie et qu'elle encourage un comportement responsable et éthique ;
- contrôler la gestion de la Société par l'Administrateur Délégué et le Comité Exécutif du Groupe ;
- agir en toutes autres matières réservées au Conseil d'Administration par le CBSA ou la Loi de 1991.

Le Conseil d'Administration est habilité à déléguer des pouvoirs spécifiques et limités à l'Administrateur Délégué et aux autres membres du senior management, et peut autoriser la subdélégation desdits pouvoirs. Le 30 juin 2017, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver une délégation de pouvoirs formalisant la délégation par le Conseil d'Administration de pouvoirs spécifiques à l'Administrateur Délégué et à d'autres membres du Comité Exécutif du Groupe. Cette politique, qui ne porte pas atteinte aux pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les Statuts de bpost ou en vertu de ceux-ci, a été publiée le 16 novembre 2017 aux annexes du Moniteur belge.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent ou à la demande d'au moins deux administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit en principe 7 fois par an et, en tout cas, 5 fois par an au moins. En 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à 16 reprises.

En règle générale, les décisions du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, bien que pour certaines questions du Conseil, une majorité des deux tiers soit requise (*par exemple*, les décisions relatives à l'approbation de tout renouvellement ou toute modification du Contrat de Gestion et certaines décisions relatives au statut administratif des collaborateurs statutaires). En cas d'égalité des voix, celle du Président/de la Présidente est prépondérante.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost reflète les principes de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise prévoit, *entre autres*, que les décisions du Conseil d'Administration qui revêtent une importance stratégique, en ce compris l'adoption du plan d'entreprise et du budget annuel, ainsi que les décisions concernant des acquisitions stratégiques, alliances et cessions, doivent être préparées par un Comité du Conseil existant ou *ad hoc*. Pour ces décisions, le Conseil d'Administration s'efforcera d'obtenir un large soutien parmi ses différentes composantes, étant entendu qu'après un dialogue et des consultations suffisants, le Président/la Présidente du Conseil d'Administration pourra décider de soumettre la question au vote et que la décision sera adoptée si elle recueille la majorité des voix exprimées.

Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration

Sous la direction du Président/de la Présidente, le Conseil d'Administration évalue régulièrement l'étendue de ses activités, sa composition et sa performance, de même que celles des Comités du Conseil, ainsi que l'interaction avec le Comité Exécutif du Groupe. Le cas échéant, le Président/la Présidente proposera les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles déficiences du Conseil d'Administration ou d'un des Comités du Conseil.

Le Conseil d'Administration a mené une évaluation externe de son fonctionnement et de sa composition. Cette évaluation externe a eu lieu fin 2020 et début 2021.

Le Conseil d'Administration évalue et améliore son fonctionnement en permanence afin d'assurer une gestion de bpost qui soit toujours meilleure et plus efficace.

Transactions entre bpost, les membres de son Conseil d'Administration et les managers exécutifs

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de bpost, qui proscrit toute situation de conflit d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment de bpostgroup.

Conformément à l'article 7:96 du CBSA, les administrateurs suivants ont déclaré au Conseil d'Administration se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale en rapport avec des points à l'ordre du jour. Ils ont informé de ce conflit d'intérêts le Président du Conseil d'Administration de bpost et les Auditeurs et ont décidé de ne pas prendre part à la délibération ou au vote portant sur ce point.

Ci-dessous suivent des extraits pertinents des procès-verbaux du Conseil d'Administration :

1. Jean-Paul Van Avermaet lors de la réunion du Conseil d'Administration de février 2021 :

*« Préalablement au rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale tel que visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif aux compte-rendu relatifs à ses prestations. L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations.
En l'absence de l'Administrateur Délégué et du Secrétaire de la Société, [le cabinet de recrutement de cadres] a présenté le feed-back sur les prestations de l'Administrateur Délégué. Le Conseil d'Administration a discuté du rapport, en a pris note et il a été convenu que le Président aborderait le feed-back et les résultats de la discussion du Conseil d'Administration directement avec l'Administrateur Délégué ».*

2. Jean-Paul Van Avermaet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2021 :

« Préalablement au rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale tel que visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif à ses prestations de 2020. L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations. En l'absence de l'Administrateur Délégué, qui a déclaré avoir un conflit d'intérêts et n'a pas participé à la délibération et à la décision concernant ses prestations, le Président a livré un rapport sur la recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Le Conseil d'Administration a poursuivi l'examen des prestations de l'Administrateur Délégué pour l'année. »

3. Jean-Paul Van Avermaet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mars 2021 :

« Le Conseil d'Administration a été convoqué d'urgence par le Secrétaire de la Société par e-mail le 14 mars 2021 à la demande du Président afin de délibérer et de décider de la révocation du mandat de M. Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué chargé de la gestion journalière et de la suspension de son mandat de membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021.

Le même jour, M. Van Avermaet a informé le Président qu'il était en conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations en ce qui concerne le seul point à l'ordre du jour de la réunion de ce jour, de sorte qu'il s'abstiendra de participer au Conseil. M. Van Avermaet a été dûment informé de l'objet de la réunion et des raisons qui sous-tendent la proposition de mettre fin à son mandat d'Administrateur Délégué et de suspendre temporairement son mandat d'administrateur nommé par l'État belge et il a eu par le passé l'occasion de présenter son point de vue.

Le Président a rappelé les faits et leur chronologie dans cette affaire et informé le Conseil d'Administration du contenu de la lettre du 14 mars 2021 adressée par l'État belge, actionnaire majoritaire de la Société. Il a confirmé que le Comité de Rémunération et de Nomination (dont tous les membres sont présents) n'a pas pu, étant donné l'urgence, se réunir, mais tous sont présents et ont exprimé leur point de vue.

Sur cette base, dans le meilleur intérêt de la Société, afin de restaurer d'urgence la confiance des parties prenantes de la Société (en particulier ses actionnaires, les autorités publiques, le personnel, les créanciers, les partenaires commerciaux et les marchés financiers) dans sa direction, le Conseil d'Administration a donc décidé de mettre fin au mandat de M. Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué avec effet immédiat. Pour éviter tout doute, le Conseil d'Administration a confirmé que cette résiliation concerne également ses fonctions exécutives dans d'autres entités du groupe.

Le Conseil est d'avis que, compte tenu de la résiliation de son mandat d'Administrateur Délégué dans les présentes circonstances, il est également dans le meilleur intérêt de la Société de suspendre M. Van Avermaet en tant que membre du Conseil d'Administration. Cette décision sera soumise pour confirmation à l'Assemblée Générale, au plus tard à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 12 mai 2021. Le Président rappelle au Conseil d'Administration le fait que M. Van Avermaet ne reçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur. Le Conseil a noté que la nomination et la révocation des administrateurs seront inscrites en tant que point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021.

Sur recommandation des membres du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité (i) de révoquer M. Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué et (ii) de suspendre son mandat d'administrateur et de soumettre la suspension de son mandat d'administrateur à la confirmation de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. Cette décision sera notifiée à M. Van Avermaet. Le Conseil d'Administration a également approuvé le communiqué de presse joint.

Le Conseil d'Administration a décidé de confier les pouvoirs de gestion quotidienne au Président du Conseil d'Administration et lui a demandé de continuer à mettre en œuvre sans relâche la stratégie de la Société ».

Transactions entre bpost et son actionnaire majoritaire ou d'autres parties liées

La procédure relative aux transactions avec une partie liée, décrite à l'article 7:97 du CBSA, sera observée pour toute décision relative au Contrat de Gestion ou à toute autre transaction conclue avec l'État belge ou d'autres parties liées de bpost (autres que celles visées à l'article 7:97, 1^{er} §, section 3 du CBSA).

En 2021, bpost a appliqué la procédure susmentionnée dans le cadre de la prolongation du 6^e Contrat de Gestion et de la négociation et de l'approbation du 7^e Contrat de Gestion conclu avec l'État belge. L'annonce relative à cette transaction est disponible au public sur le site web de bpost⁶.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué 4 Comités du Conseil, chargés d'assister le Conseil d'Administration et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du Comité Stratégique, du Comité d'Audit (conformément à l'article 7:99 du CBSA), du Comité de Rémunération et de Nomination (conformément à l'article 7:100 du CBSA) et du Comité ESG. Le rôle de ces Comités du Conseil est défini dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ces Comités du Conseil sont des comités consultatifs et la prise de décision stratégique demeure la responsabilité du Conseil d'Administration dans son ensemble.

⁶ <https://press.bpost.be/le-gouvernement-approuve-le-septieme-contrat-de-gestion-avec-bpost>

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique conseille le Conseil d'Administration sur des questions stratégiques et est chargé, en particulier de :

- revoir périodiquement les développements du secteur et du marché, en les confrontant aux objectifs et stratégies de bpost et de ses filiales, et de recommander si nécessaire des mesures correctrices ;
- examiner les risques et opportunités de la stratégie, tels qu'identifiés dans le cadre de l'évaluation des risques stratégiques de la Société et d'autres facteurs essentiels, tels que : les tendances et changements pertinents au sein du secteur, les activités émergentes ou en évolution de la concurrence, les développements gouvernementaux ou législatifs et la performance de la Société par rapport aux objectifs financiers fixés par le Conseil d'Administration et communiqués aux Actionnaires ;
- revoir le projet de plan d'entreprise soumis chaque année par le Comité Exécutif du Groupe et veiller à son alignement avec la stratégie convenue ;
- orienter et soutenir la direction dans le cadre du processus de planification stratégique et préparer avec le management le plan de mise en œuvre et des jalons et des indicateurs clés de performance (KPI) appropriés, pour approbation par le Conseil d'Administration ;
- revoir les transactions ou initiatives stratégiques proposées par le Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué ou le Comité Exécutif du Groupe, en ce compris les acquisitions et cessions, les alliances stratégiques ou tout accord de coopération à plus long terme, ainsi que l'entrée sur de nouveaux marchés ou zones géographiques ;
- superviser l'avancement des projets et initiatives stratégiques et du plan d'entreprise en fonction des progrès de la Société par rapport aux objectifs stratégiques, en recourant aux KPI prédéfinis et convenus, et fournir un feedback et des recommandations au Conseil d'Administration sur les résultats et sur les actions correctives si nécessaire ;
- revoir les résultats des transactions stratégiques (par exemple, les acquisitions, fusions, cessions) par rapport à la valeur prévue de la transaction pour la Société et recommander des mesures au Conseil d'Administration, le cas échéant ;
- faire rapport au Conseil d'Administration sur ses activités, ce qui inclut notamment un bilan annuel des prestations du Comité et toute recommandation visant à modifier l'étendue de ses tâches, sa composition et son fonctionnement.

Le Comité Stratégique est composé au maximum de 6 administrateurs. Le Président du Comité Stratégique est désigné par les membres du Comité Stratégique.

Au 31 décembre 2021, le Comité Stratégique se composait des 6 membres suivants :

Nom	Fonction
Michael Stone (Président)	Administrateur indépendant
Lionel Desclée	Administrateur indépendant
Jos Donvil	Administrateur non exécutif
Jules Noten	Administrateur indépendant
Dirk Tirez	Administrateur Délégué et Administrateur
Caroline Ven	Administrateur non exécutif

Le Comité Stratégique s'est réuni à 4 reprises en 2021.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit conseille le Conseil d'Administration en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne, et est chargé en particulier de :

- contrôler l'intégrité des états financiers de bpost et des processus de reporting comptables et financiers, ainsi que des audits des états financiers et du budget de bpost ;
- vérifier l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de bpost ;
- contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité ;

- contrôler la performance du Collège des Commissaires et l'audit statutaire des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Collège des Commissaires ;
- revoir et contrôler l'indépendance des Commissaires, en particulier au regard des dispositions du CBSA ;
- proposer des candidats au Conseil d'Administration pour les 2 Commissaires à nommer par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- informer le Conseil d'Administration des résultats de l'audit statutaire et de l'exécution de ses missions ;
- nommer, révoquer, remplacer et évaluer annuellement les performances du *Chief Audit Executive*.

Le Comité d'Audit est composé de maximum 5 administrateurs non exécutifs, y compris au moins 1 administrateur indépendant. Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité d'Audit.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit pour remplir efficacement leur rôle, notamment en matière financière. Ray Stewart est compétent en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent ses anciens postes chez Nyrstar et Proximus (anciennement Belgacom). Les autres membres du Comité d'Audit occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou de directeur dans de grandes entreprises ou organisations.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'Audit se composait des 4 membres suivants :

Nom	Fonction
Ray Stewart (Président)	Administrateur indépendant
Lionel Desclée	Administrateur indépendant
Michael Stone	Administrateur indépendant
Sonja Rottiers	Administrateur indépendant

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises en 2021.

Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination est chargé de conseiller le Conseil d'Administration, principalement sur des dossiers relatifs à la nomination et à la rémunération des administrateurs, de l'Administrateur Délégué et du Comité Exécutif du Groupe. Il est tenu, en particulier de :

- identifier et proposer des candidats au Conseil d'Administration pour combler les postes vacants à mesure qu'ils se présentent, en tenant compte des propositions faites par les parties concernées, en ce compris les actionnaires ;
- proposer des candidats pour un mandat de membre du Conseil d'Administration (en application ou non du droit de nomination prévu à l'article 14, §2 des Statuts) ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la nomination du ou de la Président(e) du Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la nomination de l'Administrateur Délégué et aux propositions faites par l'Administrateur Délégué pour la nomination des autres membres du Comité Exécutif du Groupe ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la rémunération de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe, et sur les arrangements relatifs à la résiliation anticipée de leurs mandats ;
- examiner la rémunération (programmes d'intéressement à long terme basé sur des actions ou des espèces et d'intéressement à court terme) pour les administrateurs, les membres du Comité Exécutif du Groupe et les collaborateurs ;
- établir des objectifs de performance et mener des évaluations de performances de l'Administrateur Délégué et d'autres membres du Comité Exécutif du Groupe ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects relatifs à la gestion des talents et à la politique de diversité et d'inclusion ;
- préparer et soumettre le rapport de rémunération au Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la politique de rémunération à soumettre, le cas échéant, à l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- prendre en charge le processus de planification de la succession des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, en tenant compte des défis et opportunités auxquels bpost fait face, ainsi que des

compétences et de l'expertise requises pour chaque poste et de l'équilibre approprié d'aptitudes, de connaissances, d'expérience et de diversité à conserver au niveau du Conseil d'Administration et de ses comités ;

- expliquer le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est composé d'un minimum de 3 et d'un maximum de 5 administrateurs non exécutifs, avec en permanence une majorité d'administrateurs indépendants. Collectivement, les membres du Comité de Rémunération et de Nomination possèdent une expertise pertinente suffisante en ce qui concerne les politiques de rémunération afin de remplir leurs rôles avec efficacité.

Au 31 décembre 2021, le Comité de Rémunération et de Nomination se composait des 5 membres suivants :

Nom	Fonction
Audrey Hanard (Présidente)	Présidente du Conseil et Administrateur non exécutif
Jules Noten	Administrateur indépendant
Laurent Levoux	Administrateur non exécutif
Ray Stewart	Administrateur indépendant
Sonja Willems	Administrateur indépendant

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni à 16 reprises en 2021.

Comité ESG

Le Comité ESG (environnemental, social et de gouvernance) conseille le Conseil d'Administration, principalement sur des questions relatives à la stratégie et aux activités ESG de bpost, en ce compris la préparation et la mise en œuvre d'initiatives ESG et le soutien de bpostgroup dans le développement d'une position de leader mondial en matière de performance ESG. Ce Comité ESG est chargé en particulier de:

- conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de durabilité ESG du groupe et régulièrement examiner l'évolution et l'impact de cette stratégie ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur les questions touchant aux responsabilités ESG et à la conduite de l'entreprise à cet égard, conformément à la stratégie ESG du groupe ;
- assister le management dans l'exécution de la stratégie ESG et la mise en œuvre du programme et des initiatives ESG du groupe ;
- coordonner et conseiller sur les initiatives et engagements en matière de durabilité ESG dans l'ensemble du groupe et encourager l'intégration des valeurs ESG dans la stratégie globale de l'entreprise;
- surveiller les tendances ESG dans la politique publique, réglementation et législation et conseiller à ce sujet, ainsi que sur les questions ESG émergentes, et conseiller le Conseil d'Administration sur les mesures supplémentaires à déployer face à ces tendances et/ou questions ;
- identifier les risques et opportunités ESG susceptibles d'impacter la capacité du groupe à créer de la valeur à long terme et d'affecter ses activités, opérations, performances et/ou sa réputation ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'intégration des risques et opportunités ESG dans la stratégie et le développement à long terme du groupe ;
- soumettre au Conseil d'Administration le rapport annuel sur la durabilité et responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ;
- assister le Conseil d'Administration, le management et les équipes de communication de bpost concernant les obligations de bpost en matière de communication et de reporting non-financiers ;
- assister les équipes de communication en ce qui concerne les messages ESG clés du groupe liés à la stratégie et à la création de valeur à long terme, et veiller à ce que l'ESG soit correctement reflété dans les publications financières et autres communications au marché.

Le Comité ESG se compose au maximum de 6 administrateurs. Le Président du Comité ESG est désigné par les membres du Comité ESG.

Au 31 décembre 2021, le Comité ESG se composait des 5 membres suivants :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
Laurent Levaux (Président)	Administrateur non exécutif
Mohssin El Ghabri	Administrateur non exécutif
Audrey Hanard	Administrateur non exécutif
Caroline Ven	Administrateur non exécutif
Sonja Willems	Administrateur indépendant

Le Comité ESG s'est réuni à 3 reprises en 2021.

Direction générale

Administrateur Délégué

L'actuel Administrateur Délégué, Dirk Tirez, a été nommé par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1^{er} juillet.

L'Administrateur Délégué est chargé (i) de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, (ii) de la mise en œuvre des résolutions du Conseil d'Administration et (iii) des pouvoirs spécifiques qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'article 18, § 2, des Statuts. L'Administrateur Délégué fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration.

L'Administrateur Délégué peut être révoqué par le Conseil d'Administration.

Comité Exécutif du Groupe

La gestion opérationnelle de bpost est assurée par le Comité Exécutif du Groupe sous la direction de l'Administrateur Délégué. Le Comité Exécutif du Groupe compte un maximum de 9 membres, nommés (pour la durée déterminée par le Conseil d'Administration) et révoqués par le Conseil d'Administration, sur recommandation de l'Administrateur Délégué et après avoir reçu l'avis du Comité de Rémunération et de Nomination.

Le Comité Exécutif du Groupe se réunit régulièrement, sur convocation de l'Administrateur Délégué. Le Comité Exécutif du Groupe est assisté par le Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe.

Les membres individuels du Comité Exécutif du Groupe exercent les pouvoirs spécifiques qui leur sont confiés par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Délégué, selon le cas. Dans les limites de ces pouvoirs, les membres du Comité Exécutif du Groupe peuvent déléguer des pouvoirs spécifiques et limités à un ou plusieurs membres du personnel de bpost. Les membres du Comité Exécutif du Groupe peuvent autoriser la sous-délégation de ces pouvoirs.

Le Comité Exécutif du Groupe prépare, sous la direction de l'Administrateur Délégué, un plan d'entreprise (*business plan*) évaluant les objectifs et la stratégie à moyen terme de bpost. Ce plan d'entreprise est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2021, le Comité Exécutif du Groupe se composait des membres suivants :

Nom	Fonction
Dirk Tirez	Administrateur Délégué
Mark Michiels	Chief Human Resources & Organization
Luc Cloet	CEO Belgium
Kathleen Van Beveren	Director Parcels & Logistics Europe and Asia

En raison de son départ à la retraite, la fonction de Luc Cloet en tant que CEO Belgium a pris fin le 31 décembre 2021.

Comité Loi 1991

La Loi de 1991 prescrit plusieurs dispositions précisant la composition, la nomination et le fonctionnement d'un « Comité Loi 1991 ». Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de décembre 2015, les pouvoirs à assigner au Comité Loi 1991 sont limités à la négociation du Contrat de Gestion avec l'État belge (étant entendu que le Contrat de Gestion requiert l'approbation ultérieure du Conseil d'Administration). Par conséquent, le Comité Loi 1991 ne restera en vigueur que pour les fins et tâches limitées qui lui sont assignées par la Loi de 1991, telle que modifiée.

Au 31 décembre 2021, le Comité Loi 1991 était composé de l'Administrateur Délégué, qui préside le Comité, et de deux autres membres (un membre d'expression néerlandophone et un membre d'expression francophone) : Mark Michiels et Catherine Delvaux.

Secrétaire Général

Le Conseil d'Administration et les Comités consultatifs sont assistés par le Secrétaire général du Groupe, Ross Hurwitz, qui est également Chief Legal Officer et Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe chez bpost. Il a été nommé dans ces attributions le 23 septembre 2021.

Le Collège des Commissaires

Le Collège des Commissaires contrôle la situation financière ainsi que les états financiers consolidés et non consolidés de bpost. Le Collège des Commissaires de bpost comprend quatre membres : (i) deux Commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et (ii) deux Commissaires nommés par la Cour des Comptes, l'institution belge responsable de la vérification des comptes publics. Les membres du Collège des Commissaires sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine la rémunération des membres du Collège des Commissaires.

Au 31 décembre 2021, le Collège des Commissaires de bpost était composé comme suit :

- EY Réviseurs d'entreprises SRL/BV (« **EY** »), représentée par M. Han Wevers (membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises), De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021 et il expirera après de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2024) ;
- PVMD Réviseurs d'Entreprises SRL (« **PVMD** »), représentée par M. Alain Chaerels (membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises), Avenue d'Argenteuil 51, 1410 Waterloo, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 et il expirera après l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2024) ;

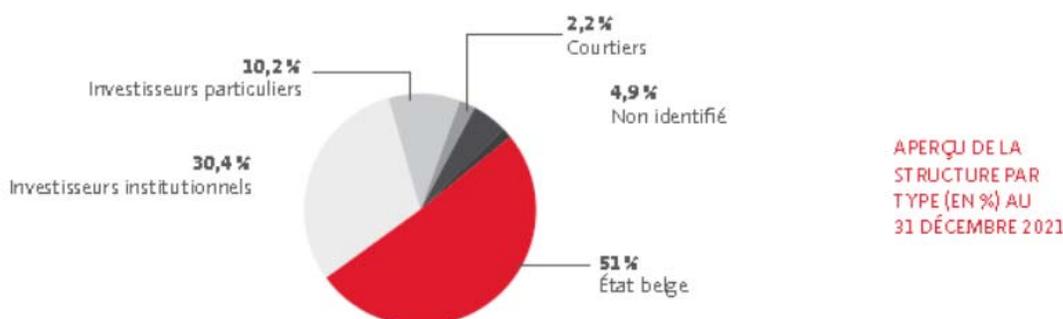
- M. Philippe Roland, Premier Président de la Cour des comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique (son mandat a été renouvelé par la Cour des Comptes le 25 septembre 2019 jusqu'au 30 septembre 2022) ;
- Mme Hilde François, Présidente de la Cour des comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles (nommée par la Cour des comptes le 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024).

EY et PVMD sont responsables de l'audit des états financiers consolidés de bpost. Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, EY et PVMD ont perçu 1.273.898 EUR (hors TVA) d'honoraires pour l'audit des états financiers de bpost et de ses filiales, et 81.442 EUR (hors TVA) d'honoraires pour des services autres que des services d'audit. Les deux Commissaires désignés par la Cour des Comptes ont perçu 81.035 EUR de rémunération pour leurs services liés à l'audit des états financiers non consolidés de bpost pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Structure d'actionariat et droits des actionnaires

Les actions de bpost ont la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2021, le capital social de bpost était représenté par 200 000 944 actions, cotées sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Avec respectivement 48 263 200 (24,13 %) et 53 812 449 (26,91 %) actions bpost en leur possession au 31 décembre 2021, l'État belge et la SFPI détenaient ensemble 102 075 649 (51,04 %) des actions avec droits de vote émises par bpost. Les 97 925 295 actions restantes sont détenues par des actionnaires individuels et des actionnaires institutionnels européens et internationaux.



En 2021, bpost n'a pas reçu de déclarations de transparence indiquant qu'un seuil de notification avait été franchi (à la hausse ou à la baisse) conformément à la Loi du 2 mai 2007 relative à la divulgation des participations significatives dans les sociétés cotées en bourse et aux Statuts. Toutes les notifications de transparence sont disponibles sur le site web de bpost à l'adresse http://corporate.bpost.be/investors/share-information/transparency-declarations?sc_lang=fr-FR.

Les actions de la Société sont librement cessibles, à condition que, conformément à l'article 147bis de la Loi de 1991 et à l'article 11 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, la participation directe des Institutions publiques dans le capital social soit supérieure à 50 %.

Au 31 décembre 2021, bpost ne détenait aucune action propre.

Chaque action donne à son détenteur le droit à une voix. Outre les restrictions sur les droits de vote imposées par la loi, les Statuts prévoient que, si des actions sont détenues par plus d'un propriétaire, sont mises en gage ou si les droits afférents aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de tout autre type de démembrement des droits y attachés, le Conseil d'Administration peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seule détentrice des actions concernées à l'égard de bpost.

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération de bpost⁷ (le « **Rapport de rémunération** ») est établi conformément à l'article 3:6 §3 du Code belge des sociétés et associations (le « **CSA** »), le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») et les pratiques et tendances du marché.

bpost considère qu'une communication claire et transparente sur les principes et la mise en œuvre de sa politique de rémunération est essentielle. Dès lors, dans le présent Rapport de rémunération, elle partage des informations pertinentes sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe au cours de l'exercice financier 2021. Le Rapport de rémunération inclut aussi des tableaux qui fournissent des informations complémentaires concernant la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, ainsi que les performances réalisées et le versement de la rémunération variable.

1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe

Conformément à l'article 7:89/1 du CSA et au Code de Gouvernance d'Entreprise, bpost dispose d'une politique de rémunération spécifique (« la « **Politique de rémunération** ») fixant les principes de rémunération applicables (i) aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration, (ii) à l'Administrateur Délégué et (iii) aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe.

Cette Politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, et approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021⁸. La Politique de rémunération, ainsi que les résultats du vote des actionnaires sont disponibles sur le site internet⁹ de bpost. Toute modification importante de cette Politique de rémunération doit être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération et de Nomination. La Politique de rémunération est applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 et bpost n'y a pas dérogé au cours de l'exercice financier 2021¹⁰.

bpost distingue trois groupes différents pour lesquels les principes de rémunération sont détaillés dans le présent Rapport de rémunération :

- les membres non exécutifs du Conseil d'Administration ;
- l'Administrateur Délégué ; et
- les membres du Comité Exécutif du Groupe.

La rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe dépend de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

⁷ Une société anonyme de droit public constituée et existant en vertu du droit belge, ayant son siège social au Centre Monnaie, 1000 Bruxelles (Belgique) et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 214.596.464 (RPM Bruxelles) (la « **Société** » ou « **bpost** »).

Le contenu du présent rapport ne concerne pas les filiales belges de bpost, dont la politique de rémunération est alignée sur le marché national de référence, ni les filiales étrangères de bpost, dont les politiques de rémunération sont alignées sur les marchés locaux de référence des entreprises du secteur et visent à attirer et conserver des administrateurs et cadres qualifiés et expérimentés. À cet égard, le Groupe Radial a son propre plan d'intéressement, conforme aux pratiques de marché des États-Unis.

Tous les montants mentionnés dans le présent rapport sont des montants bruts.

⁸ <https://bpostgroup.com/fr/investisseurs/gouvernance/assemblees-generales-des-actionnaires>: La Politique de rémunération a été approuvée le 12 mai 2021 avec une majorité de 91,73 % des votes en sa faveur et 8,27 % de votes défavorables.

⁹ <https://bpostgroup.com/sites/default/files/2021-07/8-bpost-remuneration-policy-fr.pdf>

¹⁰ La Politique de rémunération est applicable depuis le 1^{er} janvier 2021. La rémunération variable de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe liée à la réalisation d'objectifs collectifs et d'objectifs individuels au cours de l'exercice financier 2020 et payée en 2021 a toutefois été déterminée sur la base de la précédente Politique de rémunération, qui était applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Comité de Rémunération et de Nomination veille à se pencher régulièrement sur les principes de la Politique de rémunération et sur leur application, et continuera de le faire. Le Conseil d'Administration et le Comité de Rémunération et de Nomination continueront également d'analyser la possibilité et la faisabilité d'introduire un plan d'intéressement à long terme. L'objectif de ce plan serait d'obtenir un meilleur alignement des actions et initiatives du management sur les performances à long terme de bpost (voir **Section 3** ci-dessous).

2. Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration, de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe

A. Rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) se compose de deux éléments :

- une rémunération fixe mensuelle; et
- un jeton de présence par réunion de Comité consultatif¹¹ à laquelle les administrateurs assistent.

La rémunération fixe mensuelle et les jetons de présence sont soumis à une indexation automatique au 1^{er} mars de chaque année civile sur la base de l'indice santé.

Aucune autre allocation n'est payée aux membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leur mandat.

L'Administrateur Délégué n'a droit à aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Rémunération fixe mensuelle

Au cours de l'exercice financier 2021, les membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) ont reçu la rémunération fixe mensuelle suivante :

- 3.588,18 EUR pour le Président du Conseil d'Administration, qui préside également la Commission Paritaire de bpost, telle qu'indexée au 1^{er} mars 2021 ;
- 1.794,09 EUR pour les autres administrateurs (à l'exception de l'Administrateur Délégué), telle qu'indexée au 1^{er} mars 2021.

Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) ont également reçu un jeton de présence de 1.794,09 EUR par réunion de Comité consultatif à laquelle ils ont assisté.

Rémunération globale

Pour l'exercice financier 2021, le montant total de la rémunération octroyée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) s'est élevé à 490.161,55 EUR.

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération annuelle totale versée à titre individuel à chaque membre du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) sur la base de sa participation aux réunions des différents Comités consultatifs :

¹¹ Les Comités consultatifs incluent le Comité stratégique, le Comité de Rémunération et de Nomination, le Comité d'Audit, le Comité ESG et le Comité Ad hoc.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ STRATÉGIQUE		COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION		COMITÉ D'AUDIT		COMITÉ ESG		COMITÉ AD HOC		RÉMUNÉRATION ANNUELLE TOTALE (EUR)
	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS ^(*)	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS ^(*)	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS ^(*)	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS ^(*)	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS ^(*)	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS ^(*)	
François Cornelis (Président) jusqu'au 31 mars 2021	10.730,46	6/6	NA		5.373,75	3/3	NA		NA		1.785,57	1/1	17.889,78
Lionel Desclée depuis le 12 mai 2021	13.754,69	7/7	3.588,18	2/2	NA		3.588,18	2/2	NA		5.382,27	3/4	26.313,32
Jos Donvil	21.512,0	16/16	3.588,18	2/2	16.138,29	9/9	NA		NA		NA		41.238,51
Anne Dumont jusqu'au 12 mai 2021	8.207,62	9/9	3.588,18	2/2	NA		NA		NA		NA		11.795,80
Mosshin El Ghabri depuis le 12 mai 2021	13.754,69	6/7	NA		NA		NA		5.382,27	3/3	NA		19.136,96
Audrey Hanard (Présidente) depuis le 12 mai 2021	27.509,38	7/7	NA		10.764,54	6/6	NA		5.382,27	3/3	NA		43.656,19
Bernadette Lambrechts jusqu'au 12 mai 2021	8.207,62	8/9	NA		1.794,09	1/1	3.588,18	2/2	NA		NA		13.589,89
Laurent Levaux	21.512,04	15/16	1.794,09	1/1	21.529,08	12/14	NA		5.382,27	3/3	NA		50.217,48
Jules Noten depuis le 12 mai 2021	13.754,69	6/7	3.588,18	2/2	10.764,54	6/6	NA		NA		NA		28.107,41
Sonja Rottiers depuis le 12 mai 2021	13.754,69	7/7	NA		NA		3.588,18	2/2	NA		7.176,36	4/4	24.519,23
Ray Stewart (Président du 1 ^{er} avril 2021 au 12 mai 2021)	23.904,16	16/16	NA		19.734,99	11/11	7.176,36	4/4	NA		8.970,45	5/5	59.785,96
Michael Stone	21.512,04	16/16	5.382,27	3/3	10.764,54	6/6	7.176,36	4/4	NA		1.794,09	1/1	46.629,30
Filomena Teixeira jusqu'au 12 mai 2021	8.207,62	9/9	3.588,18	2/2	7.167,84	4/4	NA		NA		1.794,09	1/1	20.757,73
Saskia Van Uffelen jusqu'au 12 mai 2021	8.207,62	9/9	NA		7.167,84	4/4	1.794,09	1/2	NA		1.794,09	1/1	18.963,64
Caroline Ven	21.512,04	16/16	7.176,36	4/4	NA		3.588,18	2/2	5.382,27	3	NA		37.658,85
Sonja Willems depuis le 12 mai 2021	13.754,69	7/7	NA		10.764,54	6/6	NA		5.382,27	3	NA		29.901,50
TOTAL	249.796,09		32.293,62		121.964,04		30.499,53		26.911,35		28.696,92		490.161,55

(*) Le nombre total de réunions utilisé comme référence dans le tableau dépend de la date à laquelle l'administrateur concerné a été nommé membre du Conseil d'Administration ou d'un Comité consultatif.

B. Rémunération de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe

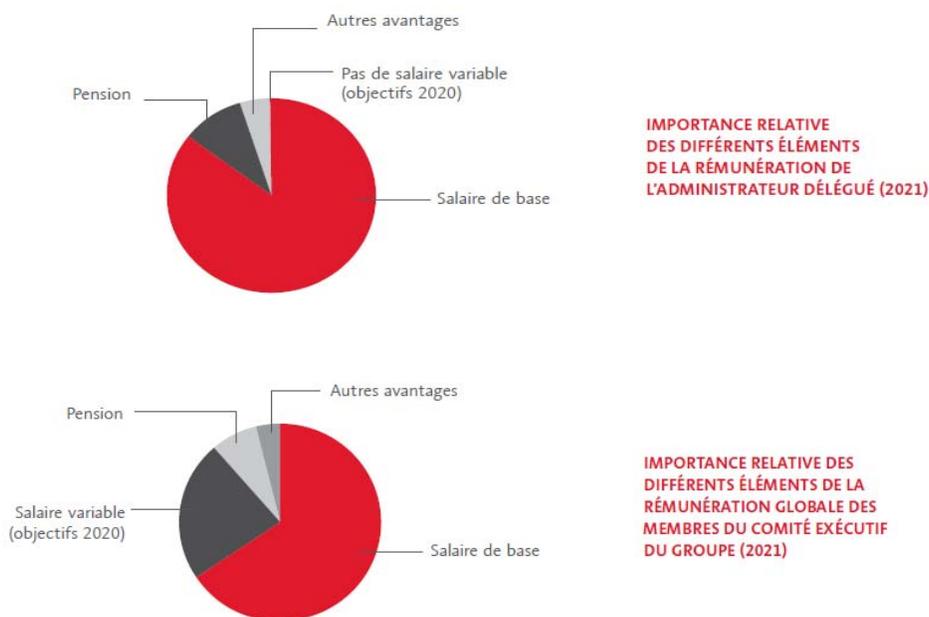
Conformément à la Politique de rémunération, le paquet de rémunération de l'Administrateur Délégué¹² et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe comprenait en 2021 :

- un salaire de base fixe ;
- un salaire variable à court terme¹³ ;
- des primes d'assurance épargne-pension ; et
- d'autres avantages divers.

Aucune action, option sur action ou tout autre droit d'acquérir des actions (ou une autre rémunération basée sur des actions) n'a été accordé(e) à l'Administrateur Délégué ou aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe ou n'est venu(e) à échéance en 2021. Aucune option relevant d'un précédent plan d'option sur action n'était due pour l'exercice 2021.

Aucune modification substantielle de la rémunération de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe n'a eu lieu par rapport à l'exercice financier précédent.

L'importance relative des différentes composantes de la rémunération de l'Administrateur Délégué et des membres du Comité Exécutif du Groupe est illustrée dans les graphiques ci-dessous.



¹² Le 14 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé de mettre un terme, avec effet immédiat, au mandat de Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué de bpost et de suspendre son mandat en tant que membre du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 a décidé de mettre fin à son mandat d'administrateur avec effet immédiat. Jean-Paul Van Avermaet a été rémunéré en tant qu'Administrateur Délégué jusqu'au 14 mars 2021. Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé (i) le 16 mars 2021, de désigner Dirk Tirez comme Administrateur Délégué *ad interim* avec effet immédiat et (ii) le 12 juillet 2021, de désigner Dirk Tirez comme Administrateur Délégué de la Société avec effet à compter du 1^{er} juillet 2021. Dirk Tirez est rémunéré en tant qu'Administrateur Délégué depuis le 1^{er} juillet 2021. L'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 septembre 2021 a décidé de nommer Dirk Tirez en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1^{er} juillet 2021.

¹³ Un salaire variable d'intéressement à long terme est disponible, mais uniquement pour le membre du Comité Exécutif du Groupe situé aux États-Unis. Voir la Politique de rémunération pour de plus amples informations à cet égard.

Salaire de base

Le salaire de base consiste en un salaire de base fixe payé en espèces et défini par la nature et les spécificités des fonctions, accordé indépendamment des résultats de bpost :

- le salaire de base total de l'Administrateur Délégué pour l'exercice financier 2021 s'élève à 531 028,26 EUR¹⁴ (indexé au 1^{er} octobre 2021). L'Administrateur Délégué n'a reçu aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration ;
- le salaire de base total versé aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe pour l'exercice 2021 s'est élevé à 2 559 639,52 EUR. Le montant de leur salaire de base individuel reflète les responsabilités et caractéristiques de la fonction, ainsi que le niveau d'expérience et les performances des membres du Comité Exécutif du Groupe durant l'année écoulée.

Le salaire de base de l'Administrateur Délégué a été payé mensuellement, en douze tranches égales. Les autres membres du Comité Exécutif du Groupe ont été payés conformément à la législation locale en vigueur.

Le salaire de base fait l'objet d'une révision annuelle sur la base d'une étude comparative avec de grandes entreprises belges, afin d'offrir une rémunération totale conforme à la médiane du marché de référence.

Salaire variable à court terme

Le salaire variable à court terme consiste en un salaire variable payé en espèces. En 2021, l'Administrateur Délégué et les autres membres du Comité Exécutif du Groupe en Belgique ont reçu un salaire variable à court terme en rapport avec leurs performances au cours de l'exercice 2020, allant jusqu'à 30 % de leur rémunération de base fixe annuelle. En cas de surperformance, le salaire variable à court terme pourrait dépasser 30 % et éventuellement atteindre un maximum de 60 % de leur rémunération de base fixe annuelle.

Le salaire variable à court terme est accordé sur la base de la réalisation d'objectifs à la fois collectifs et individuels, qui avaient été fixés début 2020¹⁵. Les objectifs collectifs pèsent plus lourd que les objectifs individuels pour l'Administrateur Délégué et les autres membres du Comité Exécutif du Groupe. Le ratio est de 80 % - 20 % pour l'Administrateur Délégué et de 70 % - 30 % pour les autres membres du Comité Exécutif du Groupe. Enfin, les objectifs collectifs sont segmentés pour le groupe et les unités commerciales (business units) afin d'améliorer la pertinence.

- Les **objectifs collectifs** (80 % pour l'Administrateur Délégué et 70 % pour les autres membres du Comité Exécutif du Groupe du potentiel salaire variable total cible à court terme¹⁶) sont liés aux performances par rapport aux indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators ou KPI) fixés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Ces KPI comprennent des indicateurs financiers et non financiers :
 - **EBIT** (60 % pour l'Administrateur Délégué et 50 % pour les membres du Comité Exécutif du Groupe) : reflète les résultats financiers du groupe et des unités commerciales. Les résultats financiers applicables à l'Administrateur Délégué et aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe en charge des unités de support sont liés au groupe, tandis que ceux des membres du Comité Exécutif du Groupe en charge d'une unité commerciale sont liés, avec une pondération égale, au groupe et à l'unité commerciale. Le paiement pour 2020 variait entre 114,5 % et 141,5 %.

¹⁴ Ce salaire de base total inclut le salaire de base de Jean-Paul Van Avermaet pour l'exercice 2021 qui se chiffre à 123 478,26 EUR.

¹⁵ Les pourcentages des indicateurs financiers et non financiers se basent sur la précédente Politique de rémunération, qui était applicable jusqu'au 31 décembre 2020, vu qu'ils sont liés à la réalisation d'objectifs collectifs et d'objectifs individuels au cours de l'exercice financier 2020.

¹⁶ Avec un minimum de 0 % en cas de sous-performance et un maximum de 200 % en cas de surperformance.

- Indice de loyauté client (10%): reflète la fidélité des clients de bpost. Le paiement pour ce critère est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice de loyauté client pour 2020 se compose spécifiquement pour les différentes unités commerciales et unités de support de minimum deux et de maximum cinq indicateurs. Les résultats pour 2020 ont atteint un paiement entre 89,9 % et 93,0 % pour ce critère, en fonction de la sphère de responsabilité.
- Indice d'absentéisme à court terme (10 %): reflète respectivement le bien-être ou l'engagement du personnel de bpost. Le paiement pour ces critères est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice d'absentéisme à court terme, mesuré sur une base trimestrielle et spécifique à l'unité commerciale et au groupe a atteint un paiement de 60,6 % en 2020. Seul l'indice d'absentéisme à court terme du 3^e trimestre 2020 a été pris en compte, étant donné l'impact des quarantaines liées à la COVID-19.

Afin d'assurer un alignement constant sur la réalité du marché (COVID) et les meilleures pratiques, la pondération des indicateurs non financiers pour les objectifs collectifs a légèrement été adaptée. Depuis le 1^{er} janvier 2022 (pour le salaire variable à verser en 2023), l'indice de loyauté client pèse 20 %¹⁷ et l'indice d'absentéisme à court terme n'est plus pris en compte.

- Les **objectifs individuels** (20 % pour l'Administrateur Délégué et 30 % pour les membres du Comité Exécutif du Groupe du potentiel salaire variable total cible à court terme¹⁸) sont fixés et convenus au début de chaque année (i) entre le Conseil d'Administration et l'Administrateur Délégué et (ii) entre l'Administrateur Délégué et chaque membre du Comité Exécutif du Groupe.

Ces objectifs individuels sont évalués annuellement au cours du premier trimestre suivant la fin de l'exercice financier, par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination.

Des objectifs clairs et mesurables sont fixés, qui doivent être atteints dans un délai convenu. La performance individuelle est mesurée par rapport à ces objectifs.

Les principaux objectifs individuels à atteindre par l'Administrateur Délégué durant l'exercice financier 2020 étaient les suivants :

- la réalisation de résultats financiers spécifiques fixés par le Conseil d'Administration ;
- la transformation de bpost en un acteur mondial de la logistique d'e-commerce ancré en Belgique ;
- la promotion du développement durable en tant que valeur clé au sein de toutes les activités du groupe bpost ;
- l'amélioration de l'engagement général des collaborateurs, de la qualité de l'exécution des contrats de services publics et de la satisfaction des clients.

Les principaux objectifs individuels à atteindre par les autres membres du Comité Exécutif du Groupe durant l'exercice financier 2020 étaient les suivants :

- les réalisations et développements commerciaux spécifiques ;
- l'orientation stratégique et l'exécution du plan de transformation tant à l'étranger qu'en Belgique ;
- le leadership d'équipe, l'engagement des collaborateurs et l'orientation client.

En 2020, les objectifs individuels ont atteint un paiement entre 110 % et 140 % pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

¹⁷ L'indice de loyauté client à court terme applicable à l'Administrateur Délégué est lié au groupe et celui applicable aux membres du Comité Exécutif du Groupe est lié à/aux l'unité(s) commerciale(s) dont ils sont responsables.

¹⁸ Avec un minimum de 0 % en cas de sous-performance et un maximum de 200 % en cas de surperformance.

L'Administrateur Délégué actuel, Dirk Tirez, n'a reçu aucun salaire variable à court terme en sa qualité d'Administrateur Délégué pour l'exercice financier 2020, étant donné qu'il a été nommé en tant qu'Administrateur Délégué dans le courant de l'année 2021¹⁹. Son salaire variable à court terme pour l'exercice financier 2021 sera, le cas échéant, déterminé et payé en 2022, en fonction de la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs individuels pour l'exercice financier 2021²⁰.

Les membres du Comité Exécutif du Groupe ont reçu un salaire variable global à court terme de 897.654,35 EUR (brut) en 2021, sur la base de la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs individuels pour l'année 2020.

Le salaire variable à court terme pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs individuels au cours de l'exercice financier 2021 sera, le cas échéant, déterminé et payé en mai 2022, après évaluation des performances de l'Administrateur Délégué et de chaque membre du Comité Exécutif du Groupe et repris dans le Rapport de rémunération qui sera publié en 2023.

Contribution au régime de pension

L'Administrateur Délégué et les autres membres du Comité Exécutif du Groupe bénéficient d'un régime de pension complémentaire (deuxième pilier) :

- la contribution totale au régime de pension de l'Administrateur Délégué pour l'exercice financier 2021 s'est élevée à 60.961,30 EUR²¹.
- la contribution globale au régime de pension des membres du Comité Exécutif du Groupe pour l'exercice financier 2021 s'est élevée à 292.149,24 EUR.

Autres avantages

L'Administrateur Délégué et les membres du Comité Exécutif du Groupe ont bénéficié d'autres avantages, tels qu'une couverture décès en cours d'emploi et invalidité, une assurance médicale, des titres-repas (hormis pour l'Administrateur Délégué), des allocations de représentation et une voiture de société. Ces avantages font l'objet d'une étude comparative régulière et sont adaptés en fonction des pratiques courantes. Le montant des autres avantages est exposé dans le tableau ci-dessous.

Rémunération globale

La **rémunération totale** versée à l'Administrateur Délégué en 2021 s'élève à 620.659,39 EUR (pour 623.285,02 EUR en 2020) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La **rémunération totale** versée en 2021 aux membres du Comité Exécutif du Groupe (autres que l'Administrateur Délégué) s'élève à 3 898 218,66 EUR (pour 4.791.691,71 EUR en 2020) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

¹⁹ En 2021, Dirk Tirez a reçu un salaire variable à court terme sur la base de la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs individuels en tant que membre du Comité Exécutif du Groupe (Chief Legal Officer) au cours de l'exercice financier 2020. Son salaire variable à court terme en tant que membre du Comité Exécutif du Groupe est repris dans la rémunération variable globale à court terme du Comité Exécutif du Groupe payée en 2021.

²⁰ L'ancien Administrateur Délégué, Jean-Paul Van Avermaet, n'a pas reçu de salaire variable pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs individuels pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2020.

²¹ Cette contribution totale au régime de pension inclut les contributions au régime de pension de Jean-Paul Van Avermaet pour l'exercice financier 2021, qui se chiffrent à 23.866,18 EUR.

Rémunération globale de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe en 2021						
Nom et fonction	Rémunération fixe (EUR)			Salaire variable (EUR)	Rémunération totale (EUR)	Proportion de rémunération fixe et variable ²²
	Salaire de base	Autres avantages	Dépenses de pension			
Jean-Paul Van Avermaet Ancien Administrateur Délégué	123.478,26	12.568,71 ²³	23.866,18	0	159.913,15	Fixe : 100 % Variable : 0 %
Dirk Tirez Administrateur Délégué	407.550,00 ²⁴	16.101,12 ²⁵	37.095,12	0	460.746,24	Fixe : 100 % Variable : 0 %
Membres du Comité Exécutif du Groupe	2.559.639,52 ²⁶	148.775,55 ²⁷	292.149,24	897.654,35 ²⁸	3.898.218,66	Fixe : 77 % Variable : 23 %

C. Utilisation de dispositions de recouvrement

Il n'existe pas de dispositions contractuelles spécifiques de recouvrement en faveur de bpost pour le salaire variable versé à l'Administrateur Délégué et aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe.

D. Modifications dans la composition du Comité Exécutif du Groupe de bpost – indemnités de départ

Les changements suivants sont intervenus en 2021 dans la composition du Comité Exécutif du Groupe:

- Le 14 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé de mettre un terme, avec effet immédiat, au mandat de Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué de bpost et de suspendre son mandat en tant que membre du Conseil d'Administration. Jean-Paul Van Avermaet a été rémunéré en tant qu'Administrateur Délégué jusqu'au 14 mars 2021. Un paiement de règlement (comprenant les frais de justice) d'un montant de 520.000 EUR a été payé. Aucune indemnité de départ, indemnité de non-concurrence ou salaire variable à court terme pour la réalisation d'objectifs collectifs et individuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 n'ont été payés.
- Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé (i) le 16 mars 2021, de désigner Dirk Tirez comme Administrateur Délégué *ad interim* avec effet immédiat et (ii) le 12 juillet 2021, de désigner Dirk Tirez en

²² La rémunération fixe comprend le salaire de base, les autres avantages et les contributions au régime de pension. Le salaire variable inclut le salaire variable à court terme.

²³ Les autres avantages de Jean-Paul Van Avermaet incluent : (i) une couverture décès en cours d'emploi, invalidité et couverture médicale : 5 126,87 EUR ; (ii) des allocations de représentation : 825 EUR et (iii) des frais de leasing pour une voiture de société : 6 616,84 EUR.

²⁴ Le salaire de base de Dirk Tirez en tant qu'Administrateur Délégué pour l'exercice financier 2021 inclut le salaire de base de l'Administrateur Délégué du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, ainsi qu'une indemnité couvrant la période, allant du 16 mars 2021 au 1^{er} juillet 2021, durant laquelle il était Administrateur Délégué *ad interim*.

²⁵ Les autres avantages de Dirk Tirez depuis le 1^{er} juillet 2021 incluent : (i) une couverture décès en cours d'emploi, invalidité et couverture médicale : 6 130,68 EUR ; (ii) des allocations de représentation : 1 650,00 EUR et (iii) des frais de leasing pour une voiture de société : 8 320,44 euros.

²⁶ La rémunération de base des autres membres du Comité Exécutif du Groupe inclut les primes de fin d'année et les pécules de vacances.

²⁷ Les autres avantages des autres membres du Comité Exécutif du Groupe incluent : (i) une couverture décès en cours d'emploi, invalidité et couverture médicale ; (ii) des allocations de représentation et titres-repas ; (iii) des frais de leasing pour une voiture de société.

²⁸ Cela inclut le salaire variable à court terme que Dirk Tirez a reçu au cours de l'année 2020 sur la base des objectifs collectifs et des objectifs individuels pour l'exercice financier 2020 en tant que membre du Comité Exécutif du Groupe.

qualité d'Administrateur Délégué de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021. Dirk Tirez est rémunéré en tant qu'Administrateur Délégué depuis le 1^{er} juillet 2021.

- Ilias Simpson, Director Parcels & Logistics North America, a quitté la Société avec effet à compter du 31 octobre 2021 – une indemnité de départ de 600.000 \$ et une indemnité de résiliation de 1,3 m\$ ont été payées.
- Nico Cools a pris sa retraite en tant que Chief Technology Officer avec effet à compter du 31 août 2021 – aucune indemnité de départ n'a été payée.
- Leen Geirnaerdts a démissionné de son poste de Chief Financial Officer et a quitté la Société avec effet à compter du 14 novembre 2021 - aucune indemnité de départ n'a été payée.
- Luc Cloet a pris sa retraite en tant que CEO Belgium avec effet à compter du 31 décembre 2021 – aucune indemnité de départ n'a été payée.

Le 9 novembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, de nommer (i) Jean Muls en tant qu'Administrateur Délégué de bpost Belgique et membre du Comité Exécutif du Groupe et (ii) Nicolas Baise en tant que Chief Strategy & Transformation Officer et membre du Comité Exécutif du Groupe, tous deux avec effet à compter du 10 janvier 2022.

En outre, le Conseil d'Administration :

- a décidé, le 1^{er} décembre 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, de nommer James Edge comme Chief Technology Officer et membre du Comité Exécutif du Groupe avec effet à compter du 15 janvier 2022 ;
- a pris note, le 1^{er} décembre 2021, de la procuration spéciale accordée par l'Administrateur Délégué à Koen Aelterman en tant que Chief Financial Officer *ad interim* (conformément aux délégations de pouvoirs de bpost), en attendant l'arrivée du nouveau Chief Financial Officer;
- a décidé, le 28 janvier 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, de nommer Henri de Romrée comme CEO e-Logistics North America et membre du Comité Exécutif du Groupe avec effet à compter du 7 mars 2022 ;
- a décidé, le 24 février 2022, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, de nommer les membres du Comité Exécutif du Groupe suivants : (i) Philippe Dartienne comme Chief Financial Officer à partir de juin 2022 et (ii) Anette Böhm en tant que Chief Human Resources Officer (CHRO) Group avec effet à partir de janvier 2023 pour remplacer Mark Michiels qui prendra sa retraite en tant que CHRO à la fin de l'année 2022.

3. Conformité avec la Politique de rémunération de bpost, objectifs à long terme et durabilité

Le montant total des rémunérations payées durant l'exercice 2021 est conforme aux principes de la Politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021.

L'objectif de la Politique de rémunération de bpost consiste à attirer, à motiver et à retenir les meilleurs talents qualifiés nécessaires pour atteindre les objectifs à court et à long terme au sein d'un cadre cohérent. La Politique de rémunération est structurée de façon à concilier les intérêts du Conseil d'Administration et de la direction de bpost avec ceux des actionnaires, des parties prenantes et de la société en général :

- le niveau de rémunération de base fixe permet de garantir, d'une part, que bpostgroup puisse toujours compter sur un management professionnel et expérimenté, même lors de périodes plus difficiles, telles que la crise de la COVID-19 ;
- le paiement du salaire variable à court terme, d'autre part, permet de garantir l'accomplissement de critères de performances à la fois financiers et non financiers qui traduisent la stratégie de bpost.

4. Rémunération des collaborateurs

bpost applique les mêmes principes de rémunération pour le personnel de direction et ses collaborateurs: tous bénéficient d'une rémunération de base fixe, d'une rémunération variable et de divers avantages. La composante rémunération de base fixe est régulièrement revue. La composante rémunération variable dépend d'indicateurs financiers (EBIT) et non financiers (soit la loyauté client, l'absentéisme et l'engagement des collaborateurs) de bpost. Des avantages supplémentaires sont accordés, en fonction des qualifications et de l'ancienneté du personnel.

En tant que principal opérateur postal en Belgique et fournisseur de colis et de services de logistique d'e-commerce en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, bpostgroup emploie plus de 36.291 collaborateurs expérimentés et talentueux, qui s'engagent à servir les clients et les communautés de bpost. bpost s'engage à continuer à améliorer les conditions de travail afin de promouvoir un lieu de travail collaboratif, inclusif et sain. bpost est convaincue que cela aidera la Société à attirer, à développer et à retenir les meilleurs talents et compétences afin de stimuler la stratégie de bpost.

Le ratio entre la rémunération la plus haute parmi les membres du management et la rémunération la plus basse des employés (sur une base d'équivalent temps plein) au sein de la Société s'élevait à 26 en 2021.

5. Informations concernant le vote des actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 a approuvé le Rapport de rémunération de 2020 avec une majorité de 79,82 % des votes (19,80 % de votes défavorables).

bpost encourage un dialogue ouvert et constructif avec ses actionnaires pour discuter de son approche de gouvernance, incluant la rémunération.

L'une des préoccupations soulevées à propos de la Politique de rémunération de bpost est que l'entreprise se base sur ses performances de l'année écoulée plutôt que sur ses performances durant l'année en cours pour le paiement du salaire variable à court terme. Néanmoins, comme énoncé ci-dessus (voir [Section 2B](#)), le salaire variable à court terme pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs individuels pendant l'année de référence, le cas échéant, n'est déterminé et payé qu'en mai de l'année suivante, après l'évaluation des performances de l'Administrateur Délégué et de chaque membre du Comité Exécutif du Groupe. Le montant du salaire variable à court terme, le cas échéant, lié à la réalisation des objectifs durant l'exercice financier 2021 et payé en mai 2022, n'est dès lors pas connu le jour de la publication du présent Rapport de rémunération et sera repris dans le Rapport de rémunération qui sera publié en 2023.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe en contexte

Cette section situe la rémunération des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif du Groupe et son évolution au fil du temps dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de bpost (sur une base d'équivalent temps plein) et des performances de bpost. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur l'évolution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe dans le temps, durant les cinq dernières années. Le tableau affiche également cette évolution dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de bpost (sur une base d'équivalent temps plein) et des critères de performances annuels globaux.

La méthodologie utilisée pour le calcul de la moyenne de rémunération (sur une base d'équivalent temps plein) des collaborateurs est la suivante : la somme du salaire mensuel, du bonus annuel, d'autres avantages, divisée par le nombre total de collaborateurs sur une base d'équivalent temps plein.

	Exercice 2017 (EUR ou %)	Évolution en % par rapport à l'exercice 2017	Exercice 2018 (EUR ou %)	Évolution en % par rapport à l'exercice 2018	Exercice 2019 (EUR ou %)	Évolution en % par rapport à l'exercice 2019	Exercice 2020 (EUR ou %)	Évolution en % par rapport à l'exercice 2020	Exercice 2021 (EUR ou %)
Rémunération du Conseil d'Administration et du Management ⁽¹⁾									
Rémunération globale des membres du Conseil d'Administration	350.614,14	-5,4 %	331.510,77	17 %	388.123,43	-17,8 % ⁽²⁾	319.138,05	53,59 % ⁸	490.161,55
Rémunération globale de l'Administrateur Délégué	848.843,1	6,3 %	902.123,95	-18 %	736.325,66	-15,4 %	623.285,02	-0,42 %	620.659,39
Rémunération globale des autres membres du Comité Exécutif du Groupe	3.232.267,22	35 % ⁽³⁾	4.363.457,84	4 %	4.277.964,94	10,7 %	4.791.691,71 ⁽⁴⁾	- 18,65 % ⁽⁹⁾	3.898.218,66
Performances de la Société									
Mesures financières (EBIT ajusté)	501.646.889,79	-15 %	424.261.989,47	-27 %	310.805.491,40	-9,7 %	280.573.881,37	24,51 %	349.346.004,54
Total des produits d'exploitation (ajusté)	3.023.800.000,00	27,3 %	3.850.200.000,00	-0,3 %	3.837.800.000,00	8,3 %	4.154.600.000,00	4,31 %	4.333.721.258,15
Indice de loyauté client	69,5 %	-17 %	57,95 %	73 % ⁽⁵⁾	100,17 %	-8,2 %	91,95 %	34 % ⁽¹⁰⁾	123,19%
Indice d'absentéisme à court terme			4,37 %	3 %	4,52 %	9,7 %	4,96 % ⁽⁶⁾	2,41 %	5,08%
Indice d'engagement des collaborateurs									72,4%
Rémunération moyenne des collaborateurs sur la base d'un équivalent temps plein ⁽⁷⁾									
Collaborateurs de la Société	46.500,00	-1 %	46.256,00	2 %	47.259,00	1,8 %	48.118,00	0,1 %	48.182,21

Des explications concernant les informations incluses dans le tableau ci-dessus peuvent être trouvées ci-dessous :

- (1) La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif du Groupe inclut le salaire variable à court terme. La rémunération totale du Comité Exécutif du Groupe inclut également des indemnités de départ éventuelles.
- (2) La diminution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2020 s'explique par le fait que depuis octobre 2019, le mandat d'un administrateur indépendant était vacant.
- (3) Le 16 novembre 2017, bpost a acquis 100 % des actions de Radial. À compter de 2018, d'autres membres ont rejoint le Comité Exécutif du Groupe, y compris un Director Parcels & Logistics North America, rémunéré conformément aux pratiques de marché des États-Unis.
- (4) L'augmentation de la rémunération totale des membres du Comité Exécutif du Groupe (à l'exception de l'Administrateur Délégué) en 2020 en comparaison avec 2019 peut s'expliquer par (i) des changements dans la composition du Comité Exécutif du Groupe ayant entraîné une rémunération de base d'un montant supérieur, de même que par (ii) une augmentation des coûts de pension et (iii) par l'amélioration des performances de la Société en 2019 en comparaison avec les résultats de 2018, ce qui a débouché sur un salaire variable à court terme d'un montant supérieur pour les performances des membres du Comité Exécutif du Groupe en 2019, payé en 2020.
- (5) L'augmentation de l'indice de loyauté client en 2019 peut s'expliquer par le progrès des indicateurs opérationnels liés à la livraison de courrier et de colis, de même que par les résultats positifs de NPS Parcels, un critère additionnel pris en compte dans la détermination de l'indice de loyauté client à partir de 2019.
- (6) Le pourcentage de 4,96 % représente l'indice d'absentéisme à court terme pour tout l'exercice financier 2020. Toutefois, pour le calcul des objectifs collectifs de 2020, seul l'indice d'absentéisme à court terme du 3^e trimestre 2020 sera pris en compte en raison de l'impact des quarantaines liées à la COVID-19, soit 3,94 %.
- (7) La rémunération moyenne des collaborateurs de bpost exclut les administrateurs, les membres du Comité Exécutif du Groupe et l'Administrateur Délégué qui auraient conclu un contrat de travail avec la Société.
- (8) L'augmentation de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2021 s'explique par le fait que (i) le nombre de membres du Conseil d'Administration était moindre en 2020 et (ii) qu'il y a eu un nombre important de réunions du Comité de Rémunération et de Nomination en 2021, en raison du remplacement de l'Administrateur Délégué et d'autres administrateurs dont le mandat s'est terminé.
- (9) La diminution de la rémunération totale des membres du Comité Exécutif du Groupe s'explique par un nombre réduit de membres du Comité Exécutif du Groupe durant l'exercice financier 2021.
- (10) L'augmentation de l'indice de loyauté client en 2021 peut s'expliquer par les progrès et bons résultats liés aux indicateurs composant l'indice au cours de l'année.

Contrôle interne et des risques

Le modèle de gestion des risques d'entreprise (Entreprise Risk Management – « **ERM** ») aide bpost à gérer efficacement les risques et à mettre en œuvre les contrôles nécessaires en vue d'atteindre ses objectifs. Le modèle ERM couvre : (i) la gestion des risques, permettant à bpost de prendre des décisions éclairées sur les risques qu'elle est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques, en tenant compte des facteurs externes et (ii) les activités de contrôle interne, comprenant les politiques, procédures et pratiques opérationnelles internes de gestion des risques. Les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de contrôle interne (telles que par exemple la norme internationale ISO31000) et les directives de la Commission sur la Gouvernance d'Entreprise ont été utilisées comme références pour définir le modèle ERM.

De manière générale, l'objectif est de fournir une garantie raisonnable quant (i) au respect des lois et règlements en vigueur, (ii) à la fiabilité de l'information financière et non financière et (iii) à l'effectivité des processus internes. Un « niveau de garantie raisonnable » signifie un niveau élevé, mais pas absolu étant donné que tout système de contrôle interne a des limitations liées par exemple aux erreurs humaines, aux mauvaises décisions ou aux choix qui peuvent être faits en termes de coût/bénéfice du contrôle.

La description suivante des activités de contrôle interne et de gestion des risques de bpost est une description factuelle ayant pour objet de couvrir les principales caractéristiques de ces activités.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle promeut la sensibilisation et le respect par les employés, établit des rôles et responsabilités clairs, publie des directives de qualité, et démontre les engagements du Comité Exécutif du Groupe et du Conseil d'Administration de bpost.

Engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques

Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif du Groupe ont approuvé le Code de Conduite de bpost, initialement publié en 2007 et revu pour la dernière fois en 2019.

Ce Code renferme des principes généraux décrivant les valeurs et les normes éthiques applicables à tous ceux qui travaillent au sein du groupe et il permet de prendre les mesures adéquates en cas de non-respect de ces valeurs et normes. Ces principes sont renforcés par les règlements, politiques et procédures pertinents en vigueur au sein des entreprises, filiales et coentreprises de bpost. Le Code de conduite est fourni à tous les nouveaux employés dans le cadre du processus d'intégration et il est systématiquement introduit dans les filiales de bpost. Il est également mis à disposition sur l'intranet de bpost et il y est fait référence lors des sessions de formation. Toute violation du Code de Conduite doit être signalée, selon le cas, au supérieur hiérarchique ou à la personne de référence du collaborateur, ou au département juridique de bpost.

En outre, afin de se conformer à la réglementation en matière de délits d'initiés et de manipulation du marché, bpost a adopté un Code des Transactions et de Communication (*Dealing and Disclosure Code*), qui est régulièrement adapté afin d'être en ligne avec les législations et réglementations récentes en matière d'abus de marché. Ce Code des Transactions et de Communication entend contribuer à la sensibilisation des employés, des cadres supérieurs et des personnes occupant des responsabilités dirigeantes (à savoir les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe), ainsi que les personnes qui leur sont associées, aux conduites potentiellement inappropriées. Le Code des Transactions et de Communication contient des règles strictes en matière de confidentialité et de non-utilisation des informations « sensibles » sur le prix de l'action et des restrictions en matière de transactions. Les règles de ce Code ont été largement diffusées au sein du Groupe. Le Code est disponible pour tous les collaborateurs, les cadres supérieurs et les personnes assumant des responsabilités dirigeantes. Conformément à la réglementation en matière d'abus de marché du 16 avril 2014, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes ont été informées de leurs obligations concernant les opérations d'initiés telles qu'établies par la réglementation.

Engagement envers une gouvernance d'entreprise qui favorise la responsabilisation

Le Conseil d'Administration supervise la gestion opérationnelle de la Société. Le Comité d'Audit conseille le Conseil d'Administration en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. Sans préjudice du rôle de supervision du Conseil d'Administration, le Comité Exécutif du Groupe met en place des directives et procédures de gestion des risques et de contrôle interne et s'assure

de leur déploiement effectif. Un modèle composé de trois « lignes de défense » a été mis en œuvre :

- la direction opérationnelle est chargée de mettre en place et d'assurer la maintenance de la gestion des risques et des contrôles internes : il s'agit de la première « ligne de défense » ;
- les fonctions de la deuxième « ligne de défense », telles que la fonction Juridique et Régulatoire, Compliance et Protection des données, Santé et Prévention, Sécurité et Intégrité, fournissent un soutien spécialisé à la première ligne de direction opérationnelle. Toutes les fonctions de la deuxième ligne font rapport au moins annuellement au Comité Exécutif du Groupe de l'évolution des risques dans le cadre de leurs domaines respectifs ;
- enfin, Corporate Audit, qui est responsable de la réalisation des audits internes au sein de bpostgroup, est la troisième « ligne de défense ». Le Directeur Corporate Audit rapporte au Président du Comité d'Audit et à l'Administrateur Délégué.

Engagement en faveur du développement des compétences des collaborateurs

Un bon leadership est inestimable et génère de meilleurs résultats pour bpost. Pour développer les compétences, bpost a mis en place son propre centre de formation. Des cours techniques sont organisés dans les différentes unités opérationnelles (par exemple, une formation sur les Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») utilisées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de bpost) et enfin des cours « *sur mesure* » sont développés en fonction des besoins. Les initiatives prises par rapport au développement personnel reposent sur des descriptions de fonction claires et sur une évaluation semestrielle structurée des performances. Les sessions de coaching *sur mesure* sont encouragées.

Évaluation des risques

L'objectif de la gestion des risques, basée sur le modèle ERM, est d'instaurer une approche cohérente dans l'entreprise et d'insuffler une culture de la gestion des risques dans l'organisation. Une évaluation des risques stratégiques fait partie intégrante du processus de définition et de révision de la stratégie de bpost. De plus, une gestion des risques et du contrôle interne est implémentée au niveau des processus, des produits ou des projets. Ce dernier aspect comprend l'évaluation de l'adéquation des contrôles internes les plus importants pour limiter les risques identifiés au niveau d'un processus, d'un produit ou d'un projet particulier. Une même méthode structurée est appliquée pour la gestion des risques :

- identification des risques susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs ;
- évaluation des risques afin de pouvoir les prioriser ;
- décision quant aux réponses à apporter et aux plans d'action pour traiter les principaux risques ;
- contrôle de la mise en œuvre des plans d'action, de l'évolution globale et identification des risques émergents.

La cohérence des activités relatives aux risques est assurée par l'utilisation d'un cadre unique de critères d'évaluation des risques. Cette approche garantit une diffusion des risques aux niveaux « *top/bottom* » et « *bottom/up* ».

Vous trouverez de plus amples informations dans la section « Gestion des risques » du rapport annuel (note 6.5).

Activités de contrôle

En général

Des politiques et procédures sont en place pour les processus clés (comptabilité, achats, investissements, trésorerie, etc.). Ils sont soumis à des contrôles réguliers et les contrôles internes sont surveillés le cas échéant.

Toutes les sociétés du Groupe utilisent un système informatique central d'entreprise (Enterprise Resource Planning – « ERP ») ou un logiciel de comptabilité pour soutenir le traitement efficace des transactions opérationnelles, effectuer les activités de comptabilité et fournir des données pour la consolidation. Ces systèmes fournissent à la direction des informations de gestion transparentes et fiables dont elle a besoin pour surveiller, contrôler et diriger les opérations commerciales. Les conflits potentiels liés à la séparation des droits dans le système ERP font l'objet d'un suivi étroit et régulier. Des processus de gestion sont mis en œuvre par bpost pour s'assurer que des mesures appropriées soient prises quotidiennement afin de maintenir la performance, la disponibilité et l'intégrité de ses systèmes informatiques. L'adéquation et

l'efficacité des services sont reprises dans des accords internes de niveau de service (SLA) et suivis via des rapports périodiques de performances et d'incidents adressés aux différentes entités (business units) concernées.

En lien spécifique avec les états financiers

Des processus financiers systématiques et structurés garantissent un reporting qualitatif et ponctuel. Ces processus incluent les principaux contrôles ou activités suivants :

- un planning minutieux et détaillé de toutes les activités, en ce compris les responsables et les délais,
- la communication par le Département Finance Group des directives à appliquer avant la clôture, en ce compris tous les principes comptables IFRS qui sont applicables à toutes les entités légales et unités opérationnelles ;
- une séparation des tâches entre les équipes dans les différentes entités juridiques chargées effectivement de la réalisation des activités comptables et les départements chargés d'examiner les informations financières. La révision est plus spécifiquement assurée par (i) les partenaires financiers notamment chargés de l'analyse de l'information financière dans leur domaine de responsabilité et (ii) le département Finance Group, responsable de l'analyse finale de l'information financière des différentes entités légales et unités opérationnelles, ainsi que de la préparation des états financiers consolidés ;
- une justification et une analyse systématiques des comptes après la clôture. Celle-ci entraîne un suivi et un feed-back sur le respect des timings et de la qualité, ainsi que les enseignements à tirer afin de tendre vers une amélioration continue

Information et communication

Le département de Communication Interne utilise une grande variété d'outils tels que l'intranet de la Société et le bulletin d'information des collaborateurs pour transmettre des messages de manière structurée et systématique en provenance du top management et du niveau opérationnel.

Les informations sur la performance financière et opérationnelle sont partagées entre le management opérationnel et financier et le Comité Exécutif du Groupe. Outre l'analyse mensuelle du reporting préparée par les partenaires financiers, le Comité Exécutif du Groupe réalise chaque trimestre un examen approfondi de la performance des différentes unités opérationnelles.

Une répartition claire des responsabilités et une bonne coordination entre les différents départements impliqués assurent un processus efficace et ponctuel de communication des informations financières périodiques. Tous les principes, directives et interprétations comptables IFRS à appliquer par l'ensemble des entités juridiques et des entités opérationnelles sont communiqués régulièrement par le département Finance Group aux équipes comptables des différentes entités juridiques et unités opérationnelles.

En externe, les départements Relations Presse, Relations publiques et Relations Investisseurs assurent la gestion des parties prenantes, telles que la presse, les pouvoirs publics et la communauté financière. Ces départements centralisent et valident les communications externes susceptibles d'avoir un impact potentiel au niveau du groupe. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les informations financières.

Des informations financières sont mises à la disposition du marché sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle. Avant toute publication externe, ces informations financières sont soumises à un processus de (i) validation interne approfondi, (ii) à une analyse par le Comité d'Audit et (iii) à l'approbation finale du Conseil d'Administration de bpost.

Supervision

L'Audit d'entreprise (interne) et le Collège des Commissaires (externe)

bpost dispose d'un département d'audit interne professionnel travaillant d'après les standards de l'Institut d'Auditeurs internes (*Institute of Internal Auditors*). Le département est soumis tous les cinq ans à un examen externe de qualité. L'Audit d'entreprise effectue une évaluation annuelle des risques avec une révision semestrielle pour déterminer le programme d'audit. Au travers de ses missions, le département d'Audit d'entreprise fournit une garantie raisonnable quant à l'efficacité du contrôle interne dans les différents processus, produits ou projets révisés.

Le Collège des Commissaires de bpost fournit un avis indépendant sur les états financiers annuels statutaires et consolidés. Il effectue une révision limitée sur les états financiers consolidés intermédiaires à mi-année. En outre, il passe en revue les changements matériels apportés aux principes comptables IFRS et évalue les différents contrôles clés identifiés dans les processus qui soutiennent la mise en place des états financiers.

Comité d'Audit et Conseil d'Administration

Afin de remplir son rôle de conseiller du Conseil d'Administration sur les questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne,

le Comité d'Audit reçoit et vérifie :

- toutes les informations financières pertinentes lui permettant d'analyser les états financiers ;
- une mise à jour trimestrielle concernant la trésorerie ;
- tout changement significatif apporté aux principes comptables IFRS ;
- les constatations pertinentes résultant des activités du Département d'Audit Interne de bpost et/ou du Collège des Commissaires ;
- le rapport semestriel du département d'Audit sur l'état d'avancement du suivi des recommandations d'audit et le rapport d'activité annuel ;
- les conclusions annuelles du Comité Exécutif du Groupe sur la réalisation effective des activités de gestion des risques et de contrôle et les informations périodiques concernant les évolutions principales des activités et des risques y associés.

En dernier ressort, le Conseil d'Administration s'assure qu'un système et des procédures de contrôle interne sont mis en place. Le Conseil d'Administration surveille le fonctionnement et l'adéquation du système de contrôle interne et des procédures, en considérant l'examen effectué par le Comité d'Audit et il prend les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers. Une procédure est en place, permettant de convoquer rapidement l'organe directeur approprié de bpost si et quand les circonstances l'exigent.

Des informations plus détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration figurent dans la section Conseil d'Administration et Comité d'Audit de la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Diversité

Création d'une culture de diversité et d'inclusion

bpost est une entreprise très diversifiée en termes de personnel et elle s'est engagée à créer et soutenir une culture collaborative sur le lieu de travail. Un tel environnement diversifié permet au groupe d'optimiser les interactions avec ses clients et parties prenantes et de répondre aux défis de manière efficace et variée.

Dans ce contexte, bpost a développé une Politique de la Diversité visant à sensibiliser aux questions de diversité et d'inclusion au sein du groupe. L'objectif de cette Politique de la diversité est d'aider les collaboratrices et collaborateurs et le management de bpost à créer une culture où la diversité et l'inclusion sont des pratiques quotidiennes.

Le programme est axé sur l'engagement, la sensibilisation et la participation. Le Conseil d'Administration donne le ton en amont et est le véritable sponsor des ateliers consacrés à la diversité et à l'intégration organisés pour les équipes qui investissent dans la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion et/ou qui traitent de sujets précis dans le cadre de la diversité et l'inclusion.

Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe

bpost est d'avis que la diversité des compétences et des points de vue au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe facilite une bonne compréhension de l'organisation et des affaires de l'entreprise. Elle permet aux membres de remettre en cause de manière constructive des décisions stratégiques, d'assurer une sensibilisation à la gestion des risques et d'être plus ouverts aux idées novatrices.

bpost respecte les dispositions de l'article 7:86 du CBSA en matière de mixité hommes-femmes, mais la Politique de la Diversité pour les membres de son management va au-delà de ce strict minimum légal.

Dans la composition du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, une attention particulière est accordée à la diversité en termes d'âge, d'expérience professionnelle, de genre et de diversité géographique. Lors de l'examen des candidatures pour les postes vacants, le Comité de Rémunération et de Nomination tient compte des tableaux de bord équilibrés de ces critères de diversité.

Les aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration de bpost et du Comité Exécutif du Groupe sont les suivants :

- **Genre** : la diversité des genres induit une meilleure compréhension du marché, stimule la créativité, améliore l'efficacité du leadership et favorise l'efficience des relations globales. Afin de parvenir à une meilleure diversité des genres au sein de son management, bpost entend (i) identifier les talents féminins potentiels à un stade précoce, (ii) offrir des opportunités permettant aux femmes de développer pleinement leur potentiel, (iii) inscrire les femmes à des programmes de développement les préparant à des rôles de management.
- **Âge** : la diversité des âges sur le lieu de travail fait partie du capital humain et procure un large éventail de connaissances, valeurs et préférences. Une telle gestion de la diversité des âges induira un environnement plus dynamique en mouvement continu. Afin de parvenir à une diversité des âges, bpost entend veiller à ce que son management se compose (i) de talents d'âge plus mûr, possédant une expérience riche et solide et (ii) de talents jeunes à potentiel élevé qui sont désireux d'apprendre.
- **Expérience professionnelle** : pour maintenir sa position concurrentielle dans un environnement en constante évolution, bpost doit attirer et conserver des talents disposant d'expertises professionnelles diverses. La diversité des bagages professionnels offre à bpost un éventail d'expertises et d'expériences nécessaires pour relever les défis complexes auxquels elle est confrontée. Afin de parvenir à une telle diversité en matière d'expériences professionnelles au sein de son management, bpost

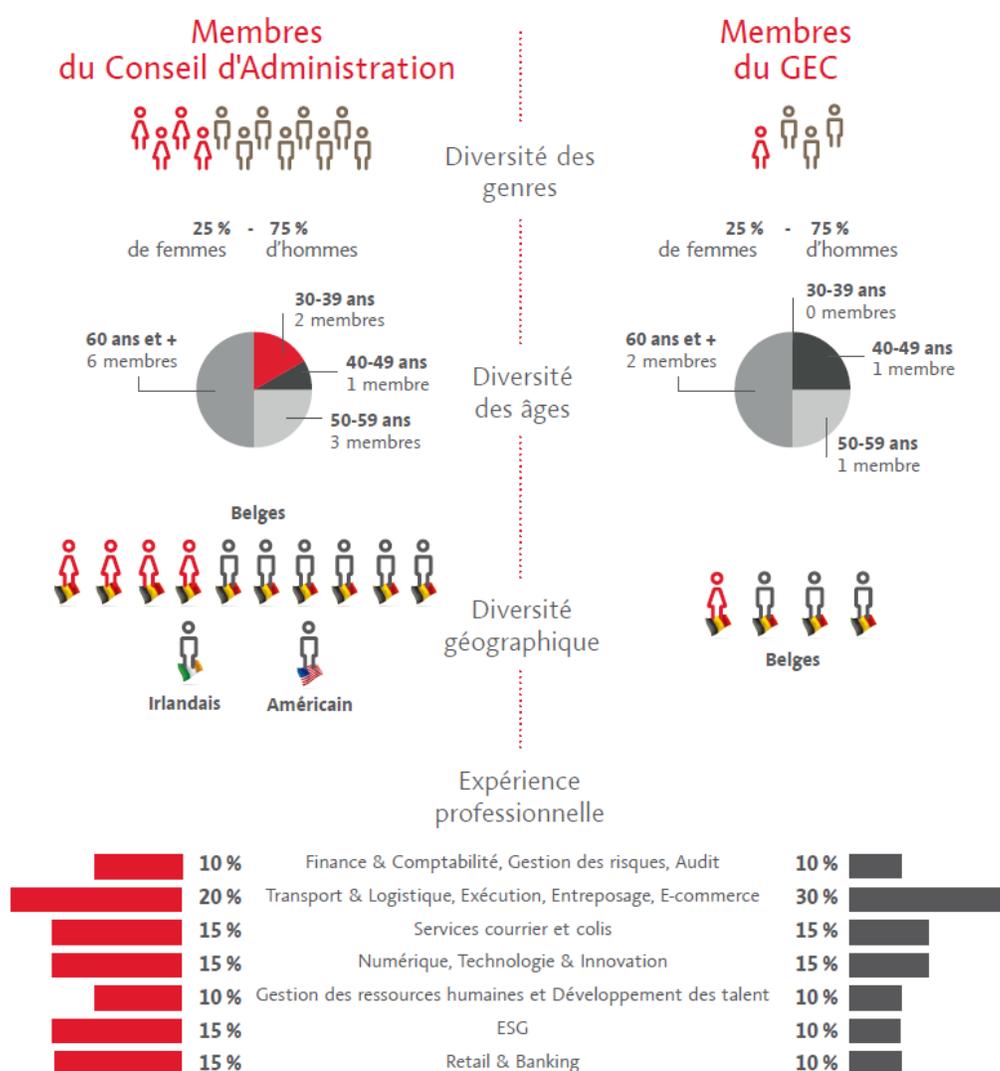
entend identifier les personnes (i) possédant des parcours professionnels spécifiques et (ii) ayant travaillé dans divers secteurs à différents moments de leur carrière.

- **Diversité géographique** : la diversité géographique présente une corrélation significative et positive avec les performances de l'entreprise, surtout dans le cadre de la globalisation accrue de ses activités et de sa stratégie. Afin de parvenir à une diversité géographique, bpost prend en compte des éléments d'extranéité dans le profil et le processus de recrutement des candidats.

Le Conseil d'Administration vérifie chaque année si la diversité au sein du management de bpost s'est améliorée.

Aspects liés à la diversité – Mise en œuvre et résultats

Au 31 décembre 2021, le résultat des aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration de bpost et du Comité Exécutif du Groupe est le suivant :



11. Informations requise par l'article 7:96 du code belge des sociétés et associations

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de bpost, qui proscrit toute situation de conflit d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment de bpostgroup.

Conformément à l'article 7:96 du CBSA, les administrateurs suivants ont déclaré au Conseil d'Administration se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale en rapport avec des points à l'ordre du jour. Ils ont informé de ce conflit d'intérêts le Président du Conseil d'Administration de bpost et les Auditeurs et ont décidé de ne pas prendre part à la délibération ou au vote portant sur ce point.

Ci-dessous suivent des extraits pertinents des procès-verbaux du Conseil d'Administration :

1. Jean-Paul Van Avermaet lors de la réunion du Conseil d'Administration de février 2021 :

*« Préalablement au rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale tel que visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif aux compte-rendu relatifs à ses prestations. L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations.
En l'absence de l'Administrateur Délégué et du Secrétaire de la Société, [le cabinet de recrutement de cadres] a présenté le feed-back sur les prestations de l'Administrateur Délégué. Le Conseil d'Administration a discuté du rapport, en a pris note et il a été convenu que le Président aborderait le feed-back et les résultats de la discussion du Conseil d'Administration directement avec l'Administrateur Délégué ».*

2. Jean-Paul Van Avermaet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2021 :

*« Préalablement au rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale tel que visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif à ses prestations de 2020. L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations.
En l'absence de l'Administrateur Délégué, qui a déclaré avoir un conflit d'intérêts et n'a pas participé à la délibération et à la décision concernant ses prestations, le Président a livré un rapport sur la recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Le Conseil d'Administration a poursuivi l'examen des prestations de l'Administrateur Délégué pour l'année. »*

3. Jean-Paul Van Avermaet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mars 2021 :

*« Le Conseil d'Administration a été convoqué d'urgence par le Secrétaire de la Société par e-mail le 14 mars 2021 à la demande du Président afin de délibérer et de décider de la révocation du mandat de M. Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué chargé de la gestion journalière et de la suspension de son mandat de membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021.
Le même jour, M. Van Avermaet a informé le Président qu'il était en conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations en ce qui concerne le seul point à l'ordre du jour de la réunion de ce jour, de sorte qu'il s'abstiendra de participer au Conseil. M. Van Avermaet a été dûment informé de l'objet de la réunion et des raisons qui sous-tendent la proposition de mettre fin à son mandat d'Administrateur Délégué et de suspendre temporairement son mandat d'administrateur nommé par l'État belge et il a eu par le passé l'occasion de présenter son point de vue.
Le Président a rappelé les faits et leur chronologie dans cette affaire et informé le Conseil d'Administration du contenu de la lettre du 14 mars 2021 adressée par l'État belge, actionnaire majoritaire de la Société. Il a confirmé que le Comité de Rémunération et de Nomination (dont tous les membres sont présents) n'a pas pu, étant donné l'urgence, se réunir, mais tous sont présents et ont exprimé leur point de vue.
Sur cette base, dans le meilleur intérêt de la Société, afin de restaurer d'urgence la confiance des parties prenantes de la Société (en particulier ses actionnaires, les autorités publiques, le personnel, les*

créanciers, les partenaires commerciaux et les marchés financiers) dans sa direction, le Conseil d'Administration a donc décidé de mettre fin au mandat de M. Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué avec effet immédiat. Pour éviter tout doute, le Conseil d'Administration a confirmé que cette résiliation concerne également ses fonctions exécutives dans d'autres entités du groupe.

Le Conseil est d'avis que, compte tenu de la résiliation de son mandat d'Administrateur Délégué dans les présentes circonstances, il est également dans le meilleur intérêt de la Société de suspendre M. Van Avermaet en tant que membre du Conseil d'Administration. Cette décision sera soumise pour confirmation à l'Assemblée Générale, au plus tard à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 12 mai 2021. Le Président rappelle au Conseil d'Administration le fait que M. Van Avermaet ne reçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur. Le Conseil a noté que la nomination et la révocation des administrateurs seront inscrites en tant que point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021.

Sur recommandation des membres du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité (i) de révoquer M. Van Avermaet en tant qu'Administrateur Délégué et (ii) de suspendre son mandat d'administrateur et de soumettre la suspension de son mandat d'administrateur à la confirmation de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. Cette décision sera notifiée à M. Van Avermaet. Le Conseil d'Administration a également approuvé le communiqué de presse joint.

Le Conseil d'Administration a décidé de confier les pouvoirs de gestion quotidienne au Président du Conseil d'Administration et lui a demandé de continuer à mettre en œuvre sans relâche la stratégie de la Société ».

12. Informations requises par l'article 7:97 du Code belge des sociétés et associations

La procédure relative aux transactions avec une partie liée, décrite à l'article 7:97 du CBSA, sera observée pour toute décision relative au Contrat de Gestion ou à toute autre transaction conclue avec l'État belge ou d'autres parties liées de bpost (autres que celles visées à l'article 7:97, 1^{er} §, section 3 du CBSA).

En 2021, bpost a appliqué la procédure susmentionnée dans le cadre de la prolongation du 6^e Contrat de Gestion et de la négociation et de l'approbation du 7^e Contrat de Gestion conclu avec l'État belge. L'annonce relative à cette transaction est disponible au public sur le site web de bpost²⁹.

²⁹ <https://press.bpost.be/le-gouvernement-approuve-le-septieme-contrat-de-gestion-avec-bpost>

Rapport du Collège des Commissaires à l'assemblée générale de Bpost SA de droit public pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Bpost, SA de droit public (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Les membres du Collège des Commissaires inscrits au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ont été nommés par l'Assemblée Générale de la Société du 12 mai 2021, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise sur recommandation du Comité d'Audit et sur présentation du Conseil d'Entreprise. Leur mandat vient à l'échéance à la date de l'Assemblée Générale qui délibérera sur les Comptes Annuels clos le 31 décembre 2023. Ils ont exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 13 exercices consécutifs.

Les membres de la Cour des Comptes ont été nommés pour 3 ans par l'Assemblée Générale de la Cour des Comptes le 25 septembre 2019 et le 29 septembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 25, §3 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Bpost SA de droit public, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.152.005 milliers et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 158.380 milliers.

À notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus relatifs aux frais terminaux et aux Services d'Intérêt Économique Général (« SIEG »)

Description du point clé de l'audit

La reconnaissance des revenus est un point clé dans le cadre de notre audit compte tenu des montants concernés (€ 2.308 millions de chiffres d'affaires en 2021 comme repris dans l'annexe C-cap 4 des Comptes Annuels) et étant donné la complexité et les hypothèses utilisées pour estimer plusieurs sources de revenus à la fin de l'année. Les principales zones de risque sont décrites ci-dessous.

- Les revenus relatifs à la compensation financière pour les Services d'Intérêt Économique Général (« SIEG ») et pour la distribution des journaux et des périodiques sont estimés en fin d'année sur la base de calculs et de principes complexes convenus contractuellement et s'élèvent à € 277.0 millions.

Ces contrats comprennent différents modèles de calcul pour la détermination de la compensation financière annuelle. La compensation la plus basse est accordée et donc prise en compte pour la reconnaissance des revenus. Ces modèles de calcul sont basés sur des données diverses (telles que les volumes réels, les objectifs de qualité, les coûts encourus relatifs aux services concernés,...) et impliquent des estimations de la Direction.

- ▶ Les revenus réalisés avec d'autres opérateurs postaux ("frais terminaux") (€ 69.0 millions) sont estimés sur base de calculs complexes impliquant des données multiples. L'estimation de ces revenus est basée sur les volumes échangés (en kilogrammes et par article), les prix convenus avec les opérateurs postaux étrangers et d'autres conditions contractuelles (e.g. la qualité des services liés à la distribution du courrier).

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif aux processus liés à la reconnaissance des revenus, effectué des procédures de cheminement pour des transactions relatives aux principales catégories de revenus ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique et testé les contrôles applicatifs informatiques clés soutenant le processus de reconnaissance des revenus avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques.
- ▶ Nous avons évalué le processus d'estimation du management et validé les calculs en effectuant (i) une revue des données clés et des hypothèses utilisées dans les modèles de calcul sur base des dispositions contractuelles, (ii) des contrôles pour s'assurer que les principes liés au transfert des risques et avantages étaient correctement traités compte tenu des clauses contractuelles et (iii) une réconciliation des données de base clés utilisées dans les modèles de calcul (volumes, prix,...) avec les systèmes informatiques sous-jacents, les contrats et les autres documents fournis par des sources externes.
- ▶ Nous avons effectué des procédures analytiques détaillées sur les flux de revenus importants pour détecter des tendances ou transactions inhabituelles en les comparant avec les revenus de l'année passée et en effectuant une analyse des revenus sur une base désagrégée.

- ▶ Nous avons effectué une revue des événements survenus après la clôture des comptes en analysant les transactions importantes enregistrées en 2022 et en comparant ces transactions avec les estimations enregistrées à la fin d'année.
- ▶ Nous avons également évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans les Comptes Annuels compte tenu de la réglementation applicable en Belgique.

Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Immobilisations financières sur entreprises liées » s'élève à € 1.452 millions. Elle représente une partie significative du bilan et comprend les participations détenues par la Société ainsi que les prêts à long terme consentis à des entreprises liées. Ces participations et ces prêts font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

S'il existe des indices de pertes de valeur durables, la Société prépare une évaluation de ces pertes de valeur. Celle-ci consiste à comparer la valeur estimée des participations et créances sur les entreprises liées à leurs valeurs comptables. L'évaluation est un processus d'appréciation qui nécessite des estimations concernant les flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts à appliquer afin de déterminer la valeur d'utilité.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations et des créances est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les Comptes Annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations et/ou prêts consentis à des entreprises liées.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre par la Direction des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur sur les participations et prêts octroyés, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter.

- ▶ Nous avons revu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et des organes de gestion de la Société et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.
- ▶ Lorsque des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués.
- ▶ Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »), le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs. Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses clés par rapport à des données externes comparables. Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec les plans d'affaires présentés au Conseil d'Administration.
- ▶ Nous avons testé les analyses de sensibilité préparées par la Direction.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Annuels. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence "Global Reporting Initiatives Standards".

Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "Global Reporting Initiatives Standards" précité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Conformément aux dispositions des articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations, nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêts, telles que décrites dans les procès-verbaux de l'organe d'administration.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 17 mars 2022

Le Collège des Commissaires

Les Membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Han Wevers *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22HW0069

PVMD Réviseurs d'entreprises SC
Commissaire
Représentée par



Alain Chaerels
Associé*
*Agissant au nom d'une SRL

La Cour des Comptes représentée par



Philippe Roland
Premier Président de la Cour des comptes



Hilde François
Présidente de la Cour des comptes

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	21.042,8	15.431,6	5.611,2
Temps partiel	1002	6.239,2	3.323,4	2.915,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	25.265,9	17.685,7	7.580,2

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	29.900.422	22.434.195	7.466.227
Temps partiel	1012	6.079.324	3.269.981	2.809.343
Total	1013	35.979.746	25.704.176	10.275.570

Frais de personnel

Temps plein	1021	970.004.329,84	703.301.173,17	266.703.156,67
Temps partiel	1022	247.362.660,29	133.482.510,64	113.880.149,65
Total	1023	1.217.366.990,13	836.783.683,81	380.583.306,32

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	1.703.227,00	1.058.091,50	645.135,50
--	------	--------------	--------------	------------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	24.904,4	17.449,2	7.455,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	35.895.840	25.671.352	10.224.488
Frais de personnel	1023	1.198.348.934,28	825.572.611,54	372.776.322,74
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.693.690,04	1.082.747,00	610.943,04

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	21.349	6.132	25.501,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	20.278	6.062	24.383,8
Contrat à durée déterminée	111	1.071	70	1.118,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	15.609	3.295	17.843,1
de niveau primaire	1200	14.070	3.198	16.232,2
de niveau secondaire	1201	882	55	922,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	289	22	305,2
de niveau universitaire	1203	368	20	383,5
Femmes	121	5.740	2.837	7.658,7
de niveau primaire	1210	4.845	2.665	6.638,5
de niveau secondaire	1211	456	104	528,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	152	28	173,1
de niveau universitaire	1213	287	40	318,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	71	6	76,5
Employés	134	21.152	5.980	25.213,3
Ouvriers	132	126	146	212,0
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	1.334,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.571.270	
Frais pour la société	152	69.188.352,08	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	9.429	8.130	10.834,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1.916	106	1.972,7
Contrat à durée déterminée	211	7.513	8.024	8.862,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	9.094	8.477	10.698,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1.845	454	2.115,3
Contrat à durée déterminée	311	7.249	8.023	8.583,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	411	301	581,3
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1.463	124	1.536,3
Autre motif	343	7.220	8.052	8.580,9
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5.423	5811	3.434
5802	61.762	5812	39.109
5803	9.824.584,00	5813	6.221.210,00
58031	9.824.584,00	58131	6.221.210,00
58032		58132	
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	18.896	5831	8.489
5822	310.653	5832	139.569
5823	12.554.829,00	5833	5.640.575,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Rapport de développement durable

Évaluation de la matérialité : agir sur les sujets importants

En raison de l'attention croissante que lui portent les autorités, les marchés financiers, les clients, les consommateurs et les collaborateurs, développement durable économique, social et écologique est un impératif majeur pour bpostgroup. Nous nous efforçons de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes et aspirons à comprendre et à agir sur les sujets pertinents pour notre entreprise et nos parties prenantes.

Au cours du premier semestre 2021, première étape d'un nouveau parcours de développement durable, bpostgroup a réalisé une nouvelle évaluation de la matérialité. Cette analyse nous permettra de nous assurer que notre stratégie est axée sur les bons domaines, d'évaluer l'évolution du paysage du développement durable et d'identifier, comprendre et hiérarchiser les sujets pertinents pour notre entreprise et nos parties prenantes.

Nous avons appliqué une procédure structurée en quatre étapes afin de déterminer les thèmes importants pour bpostgroup :

Phase 1 : Analyse de contexte

L'évaluation de la matérialité a débuté par une analyse contextuelle du paysage économique au sein duquel opère bpostgroup. Au cours de cette analyse, un examen par les pairs dans le domaine des évaluations et de la communication de la matérialité a été effectué. Une liste étendue de sujets importants a ensuite été établie, sur la base des normes de la Global Reporting Initiative, des lignes directrices ISO 26000 et d'autres cadres de développement durable communément acceptés.

Des entretiens qualitatifs ont également été menés avec les membres du Comité exécutif du Groupe et d'autres cadres supérieurs de bpostgroup en vue d'identifier les sujets importants potentiels pour le groupe.

Phase 2 : Implication des parties prenantes

Lors de cette phase, nous avons identifié toutes les parties prenantes pertinentes pour l'exercice de matérialité. En interne, nous avons voulu nous concentrer sur le Comité exécutif du Groupe et le management, les syndicats de bpost et les collaborateurs par filiale de bpostgroup. Sur le plan externe, les consommateurs, les clients professionnels et le secteur public, les fournisseurs, la communauté financière et la société civile ont été ciblés.

Phase 3 : Collecte et priorisation des thèmes importants

Sur la base des informations recueillies lors de l'analyse du contexte, une longue liste de sujets importants et pertinents pour bpostgroup a été réduite à une liste plus gérable de 28 thèmes.

Pour nous aider à déterminer les priorités adéquates en ce qui concerne notre nouvelle stratégie de développement durable une enquête en ligne a été envoyée en plusieurs langues à une sélection étendue de nos parties prenantes. Chaque partie prenante a pu indiquer dans cette enquête, pour chaque thème pertinent sélectionné, dans quelle mesure elle considère qu'il s'agit d'une priorité pour bpostgroup. Plus de 1.400 parties prenantes issues de 13 pays différents ont pris part à ce sondage. Ce taux de réponse élevé a souligné l'importance que nos parties prenantes attachent au développement durable et rappelé pourquoi il est essentiel pour nous de pouvoir nous appuyer sur une stratégie de développement durable solide.

En outre, nous avons organisé des entretiens individuels avec de gros clients de bpostgroup afin de discuter en profondeur des réponses recueillies.



Phase 4 : Développement et finalisation de la matrice de matérialité

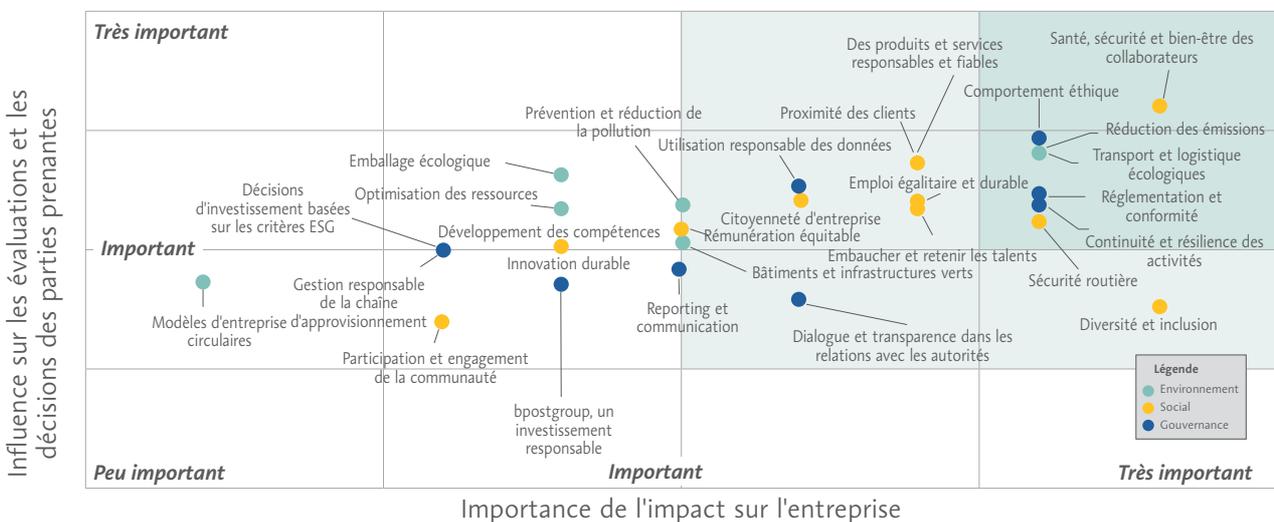
Toutes les données ont ensuite été regroupées, analysées et traitées, pour aboutir à une ébauche de matrice de matérialité et à un tableau de bord interactif de la matérialité. Les principales observations et conclusions ont été consignées dans un rapport.

Enfin, lors d'un atelier avec le Comité exécutif du Groupe, 11 sujets pertinents et essentiels pour bpostgroup ont été sélectionnés, couvrant les catégories Environnement, Social et Gouvernance.

Par la suite, les résultats de l'étude de matérialité ont été intégrés dans la mise à jour de la nouvelle stratégie corporate de bpostgroup.



La matrice complète de matérialité de bpostgroup est présentée ci-dessous.



Une nouvelle stratégie de développement durable pour assurer l'avenir de notre entreprise

Au second semestre de 2021, l'équipe chargée du développement durable au sein du groupe a collaboré avec les unités opérationnelles et de support en vue de définir une nouvelle stratégie de développement durable du groupe et une feuille de route assortie de nouvelles ambitions, de nouveaux KPI et de nouveaux objectifs à l'horizon 2040.

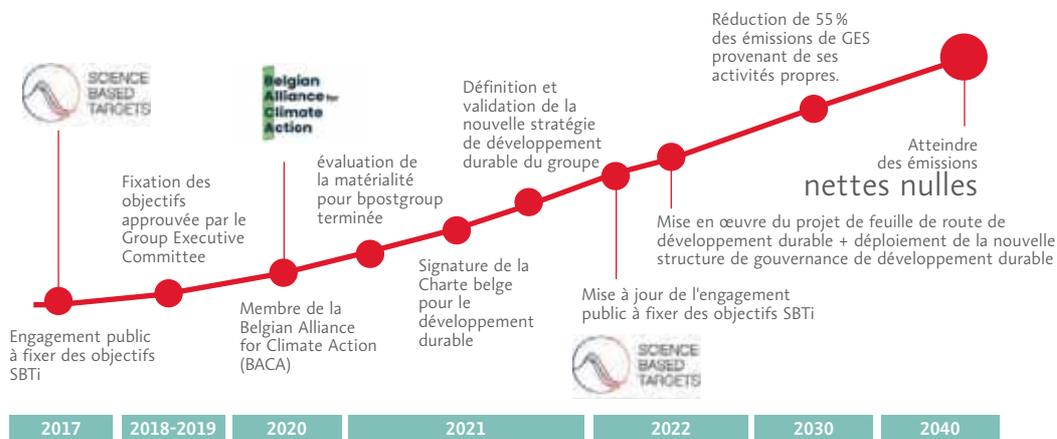
Les trois principaux ambitions qui sous-tendent la stratégie de développement durable de bpostgroup sont les suivants :

1. Atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2040, et réduire de 55% les émissions d'ici 2030 par rapport à 2019 dans nos propres activités (conformément à la trajectoire de 1,5 degré Celsius).
2. Mettre en place un nouveau contrat social avec les collaborateurs et la société.
3. Maintenir une saine rentabilité de l'entreprise pour assurer son avenir et celui de ses collaborateurs.

bpostgroup intensifie encore ses efforts en matière de développement durable

Une nouvelle feuille de route avec des initiatives et des tableaux de bord ESG sera mise en œuvre dans le courant de l'année 2022. L'équipe chargée du développement durable travaillera au niveau du groupe, pour façonner et intégrer plus avant l'agenda ESG et soutenir les unités opérationnelles dans l'exécution de leurs objectifs. En 2022, une nouvelle structure de gouvernance en matière de développement durable sera également mise en place. Nous adapterons davantage nos futurs rapports, de manière à ce qu'ils correspondent aux intérêts et aux besoins de nos parties prenantes, ainsi qu'à ceux de bpostgroup.

BPOSTGROUP INTENSIFIE ENCORE SES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC UN PLAN D'ACTION À L'HORIZON 2040



Mise en place de la Charte de développement durable entre bpost et le Gouvernement fédéral belge

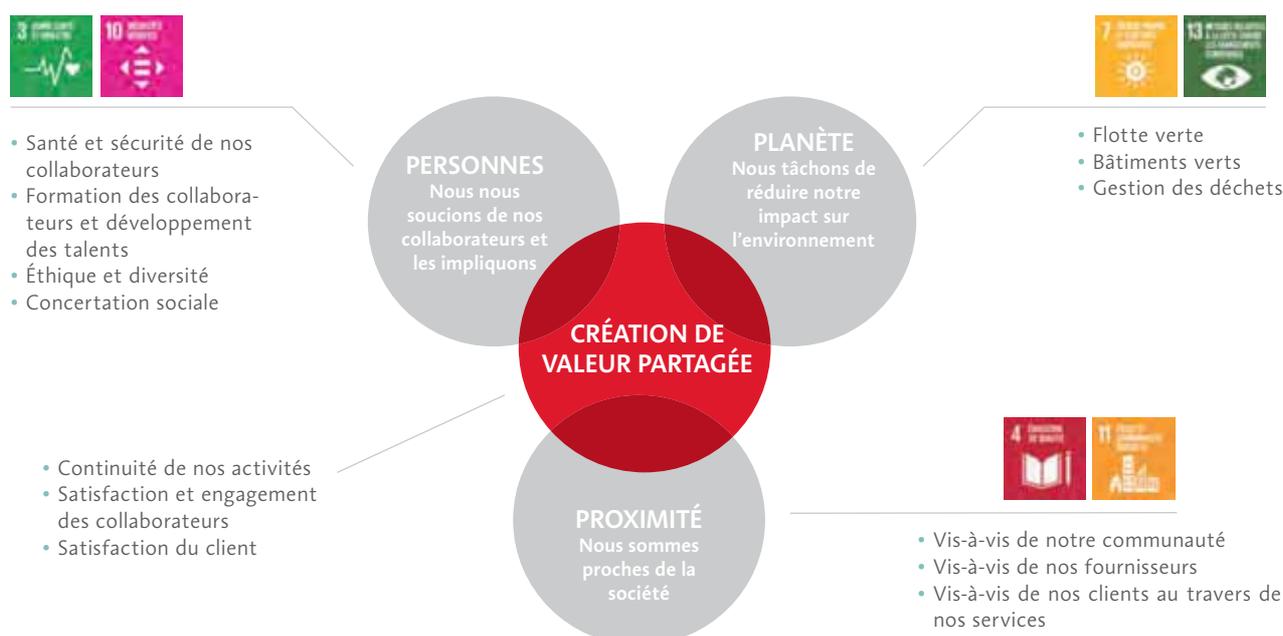
En 2021, bpost et le Gouvernement fédéral belge ont signé une Charte de développement durable en même temps que leur 7^e Contrat de Gestion. Dans la Charte de développement durable, ils se sont engagés à jouer un rôle de premier plan dans trois domaines fondamentaux :

- Une réduction des émissions de GES conformément au scénario 1,5 degré : **limiter l'impact de l'entreprise sur l'environnement**, en particulier dans le contexte de la croissance de l'e-commerce.
- Un social level playing field : introduire un environnement de travail inclusif qui offre des **opportunités d'apprentissage, de développement personnel, de croissance et d'évolution de carrière à chaque membre du personnel**, indépendamment de son origine, de son sexe, de sa carrière, de ses compétences et de ses défis personnels, en assurant **l'amélioration continue du bien-être des collaborateurs**.
- Une rentabilité durable : maintenir une **rentabilité saine de l'entreprise, afin qu'elle puisse assurer son avenir et celui de ses collaborateurs**.

Principales réalisations en matière de développement durable en 2021

Les nouveaux sujets pertinents et les KPI stratégiques seront mis en œuvre dans le courant de 2022 et ils feront l'objet d'un rapport dans le prochain rapport annuel. Dans le présent rapport, nous avons lié les réalisations de 2021 au cadre précédent, notamment aux trois piliers et priorités suivants :

- Personnes : nous prenons soin de nos collaborateurs et nous prenons des engagements par rapport à leur bien-être.
- Planète : nous aspirons à réduire notre impact sur l'environnement.
- Proximité : nous sommes proches de la société et comprenons ses besoins émergents.



Nous avons associé chacun de ces piliers à nos enjeux pertinents et aux indicateurs de performances stratégiques sur lesquels nous entendons nous concentrer :

NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2021	RISQUE ET OPPORTUNITÉS LIES	INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES	OBJECTIF	RÉSULTAT 2021 VS OBJECTIF	RÉSULTAT 2021 VS. ENVIRONNEMENT EXTERNE
PERSONNES					
Santé et sécurité des collaborateurs	Les blessures et/ou maladies peuvent représenter un coût tant pour bpost que pour les collaborateurs concernés. Une politique de bien-être préventive peut contribuer à réduire le niveau de stress et, par conséquent, l'absentéisme.	Absentéisme	bpost Belgique a fixé un nouvel objectif trimestriel en matière de maladie de courte durée sur la base du budget de l'entreprise. L'objectif moyen pour 2021 est de 4,71%.	bpost Belgique : 2021 : 5,01% 2020 : 4,81%	En raison des vagues successives de la pandémie de COVID-19 (spécifiquement le variant omicron en 2021), l'objectif de maladie à court terme a augmenté par rapport à ce que nous voulions atteindre.
Éthique et diversité	La politique d'éthique et de diversité influe sur la réputation de bpost ainsi que l'implication et la fidélisation de ses collaborateurs.	Implication des collaborateurs	Dépasser ou atteindre le benchmark externe pour le secteur postal et logistique	bpost Belgique : 2021 : * 2020 : 7	*L'enquête d'Effectory a été menée pour la première fois fin 2020. En 2021, toutes les unités opérationnelles, sur la base des recommandations nationales, ont mis en œuvre ces actions prioritaires dans leurs unités opérationnelles. L'enquête est menée sur le terrain, ce qui n'a malheureusement pas été possible en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
Dialogue social	Un dialogue social efficace permet d'éviter les grèves et les coûts associés, mais aussi de garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs.	Nombre moyen de jours de grève	2021 = 1,00	bpost Belgique : 2021 : 1,82 2020 : 1,81	Aucun facteur externe spécifique n'a influencé le résultat du KPI en 2021. bpost a continué un dialogue solide et efficace au cours de l'année 2021.

PLANÈTE					
Flotte verte	Une flotte verte contribue à améliorer notre empreinte carbone et à créer une image positive de l'entreprise auprès du public. Cela permet également de réaliser des économies de carburant. De plus, c'est un moyen de compenser la hausse prévue des taxes sur le carbone.	Empreinte CO ₂ des scopes 1, 2 et 3	Nos Science Based Targets* sont les suivants • 20% d'émissions GES pour les scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2017 : 114.395 tCO ₂ -eq. • 20% d'émissions GES pour le scope 3 d'ici 2030 pour le transport et la distribution en amont par rapport à l'année de référence 2017 : 218.016 tCO ₂ -eq. * Ces objectifs ont été fixés en 2017. Fin 2021, nous avons fixé de nouveaux objectifs pour 2040, dont nous rendrons compte à partir de 2022.	Résultats 2021 : les émissions des scopes 1 & 2 ont augmenté de 12% - et les émissions du scope 3 ont diminué de 22% - par rapport à 2017, ce qui correspond à une diminution globale des émissions de CO ₂ de 10% (scopes 1, 2 et 3).	L'autorité indépendante réputée Carbon Disclosure Project a passé en revue nos efforts, nous attribuant la note B, contre en moyenne une note C pour nos pairs. Le projet Ecozone de bpostgroup - une livraison de lettres et de colis sans émissions à travers plusieurs centres-villes belges - a remporté le prix « Environmental Achievement of the Year » (réalisation environnementale de l'année) lors des Parcel and Postal Technology International Awards à Vienne en octobre 2021.
Bâtiments verts	Les bâtiments écologiques génèrent des économies d'énergie et améliorent notre empreinte carbone.				
Gestion des déchets	Une bonne gestion des déchets donne une image positive de l'entreprise et améliore notre empreinte carbone dans le scope 3. Elle peut également générer des revenus en valorisant les déchets en tant que matières premières.				
PROXIMITÉ					
Proximité avec notre société	La proximité avec la société fait partie de la mission de bpost. Ignorer la communauté locale serait préjudiciable à la réputation de bpost.	Montant total des dons	Pour maintenir nos efforts afin de réaliser un impact.	535.527 EUR	2021 a été une année difficile pour les citoyennes et citoyens du monde entier. bpost y a participé activement en sensibilisant le public au soutien de première ligne pour la COVID-19 par le biais de l'émission d'un timbre spécial « Stronger Together ». Les bénéficiaires ont été reversés au Fonds pour des Soins solidaires. bpost a également soutenu les victimes des inondations en Belgique en leur proposant des services postaux dédiés, afin que les gens puissent continuer à recevoir leur courrier. Plus de 140 collaborateurs victimes des inondations ont également été soutenus financièrement. Le programme Star4U, une initiative communautaire phare de bpost, apporte un soutien financier aux projets de bénévolat des collaborateurs. En 2021, bpost a soutenu plus de 100 projets à travers la Belgique et au-delà.
Proximité avec nos fournisseurs	Une vue d'ensemble claire de notre chaîne d'approvisionnement permet d'augmenter l'efficacité et d'éviter les risques d'approvisionnement (par exemple, stabilité financière ou stabilité de l'approvisionnement). L'inclusion d'exigences en matière de développement durable permet également d'atténuer les risques de réputation liés à un comportement contraire à l'éthique ou à l'environnement.	Part de fournisseurs de rang 1 couverte par notre code de conduite des fournisseurs	100%	bpost Belgique : 2021 = 34% 2020 = 31%	En 2021, 34% des fournisseurs de bpost Belgique sont couverts par le code de conduite des fournisseurs. Le code des fournisseurs est inclus soit dans le contrat et/ou dans les conditions générales. 57% de nos achats auprès de fournisseurs importants de rang 1 sont contrôlés par Ecovadis sur les pratiques de développement durable
Proximité avec nos clients au travers de nos services	L'amélioration de l'expérience client et de notre offre améliore la fidélisation de la clientèle. Le développement de solutions plus durables offre également la possibilité de dépasser les attentes des clients, améliorant ainsi notre position sur le marché.	Satisfaction des clients	Atteindre ou dépasser le niveau de l'année précédente.	bpost Belgique : 2021 = 83 2020 = 84	bpost mesure la satisfaction de ses clients sur une échelle de 7 points. Les autres entreprises ont tendance à utiliser une échelle de 5 ou 10 points. De plus, nous combinons les résultats des clients particuliers et professionnels, ce qui rend difficile la comparaison avec d'autres entreprises ou benchmarks. La légère baisse en 2021 est due à la diminution de la satisfaction des clients tant particuliers que professionnels.

Initiatives clés en matière de développement durable en 2021

Personnes

bpost boost !, formations pour l'emploi durable et inclusif

Grâce à bpost boost !, bpost donne à l'ensemble de ses collaborateurs et aux demandeurs d'emploi la possibilité de s'épanouir et d'acquérir des compétences qui feront évoluer leur carrière. Ce programme permet aux participants de combiner les études à l'école avec une formation en interne pour obtenir, par exemple, un diplôme de l'enseignement secondaire, un permis de conduire et même un contrat fixe. En 2021, bpost boost ! a enregistré pas moins de 597 candidatures.

Diversité & Inclusion

Fin juin 2021, le Group Executive Committee (GEC) approuvait un engagement pour la Diversité et l'Inclusion. Chaque membre du GEC s'y est explicitement rallié pour promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif qui sanctionne fermement toute forme de racisme ou de discrimination.

La plus grande équipe de Belgique

Le succès fulgurant du commerce en ligne a un impact direct sur les volumes de colis, et c'est particulièrement vrai lors du pic de fin d'année. Entre le Black Friday et fin décembre, pas moins de 11 millions de colis ont été livrés par bpost, dont 622.000 rien que pour la journée du 1^{er} décembre. Qu'à cela ne tienne, les collaborateurs de bpost forment 'la plus grande équipe de Belgique' ! Pour faire face à ces volumes vertigineux, 650 collègues des bureaux ont prêté main forte aux opérations pour l'encodage, le tri, la collecte et la distribution des lettres et des paquets. Une expérience solidaire et enrichissante qui permet de découvrir les métiers du terrain et de faire se rencontrer des collègues de différents horizons.

Développement des compétences chez Leen Menken

Aux Pays-Bas, les collaborateurs de Dynalogic, bénéficient de HD2.0, un projet de développement humain axé sur la formation, l'éducation et l'accès à l'information. Son implémentation devrait faciliter l'intégration de Microsoft Teams, LMS365 et le coaching des employés dans des centres d'expérience flambant neufs. D'abord lancé comme pilote au sein de Dynalogic, HD2.0 sera progressivement étendu aux autres unités commerciales de DynaGroup.

Un pilote similaire, centré sur le développement personnel, a vu le jour chez Leen Menken en 2021 et sera proposé à l'ensemble des collaborateurs dans le courant de l'année 2022.

Planète

Flotte verte

En 2021, bpost a quadruplé le nombre de voitures électriques en circulation. Combinées aux vélos classiques, électriques et aux scooters électriques, près de 40% de la flotte du dernier kilomètre est désormais plus respectueuse de l'environnement.

Ecozones, les centres-villes belges optent pour une distribution éco-responsable

Depuis le lancement du pilote à Malines en 2019, plusieurs centres-villes belges ont choisi d'embarquer dans l'aventure Ecozone. Des localités comme Namur, Louvain, Mons, le piétonnier bruxellois, Bruges, Ostende ou encore, Louvain-la-Neuve - bien qu'à divers stades de déploiement - poursuivent un objectif commun : la distribution et la collecte des lettres, des colis et des journaux sans émission. Une performance rendue



possible grâce à une logistique urbaine adaptée. Par exemple, un réseau dense de points de collecte (bureaux de poste, points poste et points de colis), des automates à paquets ou encore, une flotte de vélos et camionnettes 100% verte. Et cette limitation des déplacements en voiture génère un bénéfice double pour les villes et leurs habitants en apportant une meilleure qualité de l'air et de vie. Outre la réduction du bruit et du trafic, les chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) estiment que bpost a réduit ses émissions de carbone de 97% dans l'Ecozone de Malines.

Le projet a d'ailleurs remporté le prix de la « Réalisation environnementale de l'année » lors des Parcel and Postal Technology International Awards de Vienne en octobre 2021.

Uniformes durables

Chaque année, près de 286.000 pièces d'uniformes sont livrées aux agents de terrain en Belgique. Un volume important qui pousse bpost à repenser les matériaux utilisés pour la production et l'emballage de ces équipements. Ainsi, l'imperméable fourni aux nouveaux arrivants est fabriqué en polyester recyclé à partir de bouteilles en plastique, les nouveaux tee-shirts et polos sont constitués de polyester recyclé et coton biologique tandis que les emballages individuels en plastique ont été abandonnés au profit d'un matériau plus respectueux de l'environnement.

Green postal day, le développement durable dans le secteur postal

Le 17 septembre 2021, bpost prenait part à la 3^{ème} édition du Green Postal Day, une journée d'action commune durant laquelle 16 opérateurs postaux du monde entier ont réitéré leur engagement en faveur d'une société plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Il y a dix ans, les opérateurs postaux ont été parmi les premiers à lancer un programme sectoriel de mesure et de réduction des émissions de CO₂ par le biais d'International Post Corporation (IPC) et de son système de mesure et de surveillance de l'environnement (SMMS).

Depuis lors, les postes intensifient leurs efforts et renforcent leur ambition durable malgré l'augmentation des volumes liés à la pandémie et le succès grandissant du commerce électronique.

Consommation responsable chez bpost, Radial et Leen Menken

Avec plus de 42.000m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de ses bâtiments en Belgique, bpost produit 6,2GWh par an, soit 10% de son énergie. Cela équivaut à la consommation annuelle d'environ 1.590 ménages belges.

Et ce n'est pas tout puisqu'en 2020 et 2021, les centres de tri de Charleroi, Liège, Anvers et Gand ont été équipés d'éclairage LED. Sur une superficie de 170.000m², l'économie représente 51% de la consommation électrique liée à l'éclairage des centres de tri en Flandre et en Wallonie. Cela se traduit par une réduction de 1.000 tonnes de CO₂ par an.

Leen Menken, filiale de DynaGroup active dans la logistique alimentaire, a quant à elle adopté un nouveau type de film d'emballage ultra fin, qui permet d'économiser jusqu'à 25% de plastique d'emballage.

Radial Poland s'est engagée à passer à l'électricité verte, à automatiser l'éclairage de son entrepôt et à réguler sa consommation de chauffage en éloignant le thermostat des portes et en diminuant la température ambiante de 3 degrés.

Sur le continent américain également, Radial mène une réflexion destinée à réduire son empreinte écologique. Sur son site de Rialto, en Californie, une installation de 500KW de panneaux solaires recouvre plus de 44.000m² de toiture.

Les robots d'Active Ants à Willebroek

En septembre 2021, Active Ants, filiale de bpostgroup, inaugurait son premier centre belge de fulfilment à Willebroek. Dans cet entrepôt, l'entreposage, l'enlèvement des commandes, l'emballage et le tri sont entièrement automatisés. Outre de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs, cette robotisation permet de réduire l'impact écologique de l'activité. En effet, les différentes machines d'emballage adaptent les boîtes aux dimensions de la marchandise, les pèsent et y apposent une étiquette d'envoi. Il n'est donc plus nécessaire d'ajouter de matériau de remplissage pour combler le vide dans les paquets. Le stockage est également optimisé puisque les robots entreposent en moyenne six fois plus de volume par mètre carré et réutilisent leur propre énergie, réduisant ainsi drastiquement la consommation énergétique du complexe.



L'immobilier durable au cœur de la stratégie de DynaGroup

L'heure était à la réflexion chez DynaGroup, qui a profité de l'année 2021 pour construire une feuille de route qui intègre ses projets immobiliers à sa stratégie en matière de développement durable.

C'est ainsi que Bleizo Logistics Center, le nouveau centre de distribution certifié BREEAM Very Good de Dynalogic, a vu le jour à Bleiswijk. En outre, l'entreprise construit un tout nouveau centre de distribution à Amsterdam. Avec ce bâtiment sans gaz, Dynalogic franchit une nouvelle étape en matière de développement durable et se prépare à une croissance future.

En 2021 également, Leen Menken rénovait ses bureaux des Pays-Bas. L'occasion pour cette filiale de DynaGroup de troquer le gaz de chauffage contre un système de récupération de chaleur de l'installation de refroidissement.



Proximité



Solidarité envers les victimes des inondations

Suite aux inondations du mois de juillet, bpost a mis gratuitement à disposition des personnes sinistrées un service de transfert de courrier vers l'adresse de leur choix pendant douze semaines. En outre, l'entreprise a travaillé d'arrache-pied pour rouvrir rapidement les bureaux touchés par la catastrophe et assurer ainsi la continuité des services à la population.

En interne, les dons récoltés auprès de l'asbl Actisoc, de bpost et de nombreux collègues ont permis d'apporter un soutien financier à 144 collaborateurs, pour un montant total de près de 225.000 EUR.

Charte de développement durable et Contrat de Gestion

Le 14 septembre 2021, Dirk Tirez, CEO de bpostgroup ; Audrey Hanard, Présidente du Conseil d'Administration et Petra De Sutter, Ministre des Entreprises Publiques, signaient le 7^{ème} Contrat de Gestion et la première charte de développement durable de l'histoire du groupe.

Le Contrat de Gestion prévoit, entre autres, le maintien d'au moins 350 distributeurs de billets sur le territoire belge ainsi que la présence d'un distributeur dans chaque commune où aucun autre opérateur n'est présent. Fin 2021, bpost comptait 525 distributeurs répartis à travers le Royaume.

Les engagements contenus dans la charte de développement durable sont à la fois ambitieux et multidirectionnels puisqu'ils visent un développement durable économique, social et environnemental. Des objectifs qui concernent aussi bien la réduction des émissions de CO₂, la pérennité des opérations postales et de logistique e-commerce ou encore, le développement continu des collaborateurs.

« Together stronger », 25.000 EUR versés au Fonds pour des Soins solidaires

En janvier 2021, le timbre-poste à tirage limité « Together stronger », était lancé en réponse à la crise de la Covid-19. Ce timbre thématique mettait à l'honneur la lutte menée "tous ensemble" contre la pandémie. À chaque feuillet vendu, 30 cents étaient reversés au Fonds pour des Soins solidaires de la Fondation Roi Baudouin, pour un total de 25.000 EUR. Ce Fonds a vu le jour au printemps 2020 afin de soutenir les établissements de soins résidentiels – hôpitaux, maisons de repos et de soins, institutions pour personnes avec un handicap ou nécessitant des soins psychiatriques... – dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.



Secrétariat de saint Nicolas

Depuis de nombreuses années, bpost invite les enfants à déposer leur lettre ou leur dessin à saint Nicolas, sans l'affranchir, dans une boîte rouge bpost. Un secrétariat bénévole constitué pour l'occasion se charge de leur répondre et de leur faire parvenir un petit cadeau. En 2021, plus de 300.000 lettres et dessins ont été traités par le secrétariat.

bpost et DynaGroup soutiennent les collaborateurs engagés

De nombreux collaborateurs mettent bénévolement leur temps et leur énergie au service d'associations qui génèrent une réelle valeur sociale. Un engagement que bpost souhaite encourager via Star4U, un programme de financement qui récompense les initiatives en adéquation avec les valeurs du groupe. Un jury composé de trois collaborateurs de bpost, assistés par trois experts externes, sélectionne les dossiers introduits par les candidats et détermine le soutien financier qui leur sera octroyé. Depuis son lancement en 2010, Star4U a donné un coup de pouce à 1.054 projets pour un montant total de plus de 870.000 EUR.

Chez DynaGroup, c'est le programme social2gether qui permet aux collaborateurs de recommander les associations caritatives qu'ils voudraient voir soutenues. La sélection des lauréats se fait sur base des témoignages et histoires personnelles des employés. L'année dernière, social2gether a permis d'encourager les projets d'EpilepsyNL, Ronald McDonald Children's Fund, Tour du ALS, Wilhelmina Children's Hospital, Hartekind Foundation et Leen Menken a choisi Food Banks Netherlands.

Jumelage de dons chez Landmark Global

Landmark Global, filiale chargée des activités internationales du groupe, a mis en place un programme d'action destiné aux communautés locales dans lesquelles elle opère. Bien que la crise sanitaire ait compromis l'organisation de certains événements caritatifs, Landmark Global a tenu à lancer son premier programme de jumelage des dons, dans le cadre duquel les employés peuvent utiliser un système appelé GivingTrax pour faire un don à leur association préférée. Landmark s'engage alors à le dupliquer (dans les limites du budget alloué pour l'année).

Leen Menken privilégie les fournisseurs locaux

Chez Leen Menken, 74% des achats sont effectués au profit de Dynagroup ou de fournisseurs régionaux. Cela contribue à réduire les émissions de CO₂ liées au transport et exerce un impact économique positif sur la région en stimulant l'emploi régional.

États consolidés de développement durable

À propos de nos états consolidés de développement durable

Ce reporting de développement durable a été préparé en conformité avec les normes GRI (Global Reporting Initiative) (option de conformité essentielle) et structuré autour de nos thématiques prioritaires. L'index du contenu GRI est disponible sur notre site [web](#).

Périmètre et limites

Les informations utilisées pour ces états consolidés de développement durable ont été collectées auprès de départements internes et elles reposent principalement sur les informations disponibles dans le cadre du reporting interne. Sauf indication contraire, les informations concernent l'année civile 2021 et couvrent toutes les activités de bpost, y compris celles de ses filiales.

La liste complète des filiales de bpost figure dans les états financiers consolidés de bpost. Nous définissons une filiale comme une entité dans laquelle bpost détient plus de 50 % des actions et qui est importante en termes de chiffre d'affaires et de personnel. Les filiales prises en compte dans les données faisant l'objet du rapport sont énumérées ci-dessous.

ENTITÉS DE BPOST	PROPRIÉTÉ	PÉRIMÈTRE	PLANÈTE	PERSONNES	PROXIMITÉ
bpost Belgique (bpost SA)	100 %	Oui	●	●	●
Radial	100 %	Oui	●	●	◐
Landmark Global	100 %	Oui	●	●	◐
DynaGroup (Leen Menken incl.)	100 %	Oui	●	●	◐
Ubiway	100 %	Oui	●	●	◐
Speos	100 %	Oui	●	●	◐
Apple Express	100 %	Oui	●	●	◐
FDM	100 %	Oui	●	●	◐
Active Ants	75 %	Oui	●	●	◐
Euro-Sprinters	100 %	Oui	●		
bpost banque	50 %	Pas de contrôle opérationnel			

- ◐ Données disponibles limitées pour la filiale
- ◐ Données presque complètes pour la filiale
- Données complètes pour la filiale

Les filiales comprises dans le périmètre sont incluses à la date d'acquisition. Si la filiale a été acquise ou vendue en 2021, les données ne portent que sur la période postérieure/antérieure à la date d'acquisition/de vente.

Qualité et fiabilité des données

La qualité et la fiabilité des données environnementales figurant dans les états consolidés de développement durable sont garanties par le département Environnement et Énergie de bpost Belgique, qui effectue des contrôles et des analyses de données tous les ans, élabore des plans de réduction et travaille en étroite collaboration avec les différentes autorités. Nous avons demandé à plusieurs parties externes d'évaluer la qualité des données rapportées : CO₂Logic, DNV et Deloitte.

Les données relatives aux ressources humaines qui figurent dans les états consolidés de développement durable sont pour la plupart déclarées auprès de parties externes, telles que l'Office national de sécurité sociale.

En 2021, nous avons encore amélioré nos processus de reporting interne afin de renforcer la fiabilité des données fournies par nos filiales. En plus d'affiner les définitions formelles de nos indicateurs, nous avons utilisé, pour la deuxième année consécutive, une plateforme numérique mondiale de reporting de développement durable afin de collecter et de valider les indicateurs RSE de bpost au sein de toutes les entités de bpostgroup dans le monde. Cet outil nous a permis d'élaborer un processus de reporting solide à l'échelle du groupe.

Vérification externe

DNV, un organisme externe, vérifie la qualité des données relatives aux émissions de CO₂ de bpostgroup selon les normes ISO 14064. Par ailleurs, AIB Vincotte a décerné à bpost la certification ISO 14001 pour ses sites stratégiques en Belgique. bpost s'attèle à formaliser davantage le processus et l'outil de reporting des données des filiales de bpost avant de soumettre l'ensemble de son reporting de développement durable pour vérification externe.

Pour de plus amples informations sur notre gouvernance, nos récompenses et nos partenariats en matière de développement durable, nous renvoyons à notre [site Web](#).

1. Personnes

Chez bpost, nous pensons qu'il est essentiel d'impliquer nos collaborateurs dans notre mission de faire partie intégrante de la vie quotidienne de nos clients. Nous apprécions le large éventail d'aptitudes et de compétences ainsi que la fidélité sans faille que nos collaborateurs offrent à notre entreprise.

2021 a été une nouvelle année difficile dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs étant nos priorités absolues, nous avons pris une série de dispositions pour les protéger. bpostgroup a ainsi développé un système de traçage interne assorti de mesures de quarantaine spécifiques, selon une évaluation du risque réalisée sur base individuelle. Pour veiller au respect des règles de prévention, nous avons également élaboré des mesures spécialement adaptées à nos équipes Mail & Retail. Nous avons aussi ouvert une ligne téléphonique spéciale pour répondre à toutes les questions de nos collaborateurs en lien avec la COVID-19. Depuis le début de la pandémie, tous les objectifs gouvernementaux sont immédiatement traduits en outils pratiques pour les services opérationnels, tant dans les moments de renforcement que d'allègement des mesures.

Il est de notre devoir de fournir à tous nos collaborateurs la meilleure culture d'entreprise, en garantissant de bonnes conditions de travail, un comportement éthique, la santé, la sécurité et le bien-être au travail. Pour cela, nous prenons diverses mesures au sein des différents pays, entreprises et unités opérationnelles afin de renforcer et d'ancrer ce processus de façonnage de la culture.

En mesurant le score d'implication et le taux d'absentéisme des collaborateurs, nous pouvons garder un œil sur la manière dont nos collaborateurs se sentent dans leur emploi. Comme ces indicateurs sont le résultat de nos politiques sociales, telles que la santé et la sécurité, la formation et le développement, l'éthique, la diversité et la concertation sociale, ils nous donnent un bon aperçu de notre culture d'entreprise et nous aident à apporter des modifications quand et où cela est nécessaire. L'enquête portant sur l'engagement des collaborateurs a été menée pour la première fois fin 2020. En 2021, toutes les unités opérationnelles ont mis en œuvre ces actions prioritaires en leur sein, sur la base de recommandations nationales. L'enquête est menée sur le terrain, ce qui n'a malheureusement pas été possible en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

PERSONNES – INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES ⁽¹⁾	UNITÉ	BPOST BELGIQUE		
		2019	2020	2021
Engagement des collaborateurs	Score	6,90	7,00	n.a. ⁽²⁾
Absentéisme ⁽³⁾	%	7,96	8,36	8,33

(1) Il n'existe pas de données comparables au niveau des filiales ou de bpostgroup.

(2) L'enquête relative au degré d'engagement des collaborateurs est menée sur le terrain, ce qui n'a malheureusement pas été possible en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

(3) En raison des différentes législations et définitions associées concernant les chiffres de santé et de sécurité au sein de nos filiales, nous ne sommes pas en mesure de consolider les chiffres de l'absentéisme au niveau de nos filiales et du groupe dans son ensemble. Cependant, bpost assure le suivi des jours d'absence individuelle au sein de ses filiales et est en mesure de fournir ces informations sur demande.

1.1 Diversité et éthique

PERSONNES – ÉTHIQUE ET DIVERSITÉ	UNITÉ	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total de collaborateurs internes	Effectif	26.282	27.493	27.499	7.704	8.594	8.189	33.986	36.087	35.688
Total collaborateurs internes de sexe masculin	Effectif	17.944	18.963	18.919	3.901	4.354	4.309	21.845	23.317	23.228
Total collaborateurs internes de sexe féminin	Effectif	8.338	8.530	8.580	3.803	4.240	3.880	12.141	12.770	12.460
Total ETP ⁽¹⁾	ETP	23.512	24.862	24.721	7.374	7.823	7.538	31.585	33.358	32.259
Total ETP hommes ⁽¹⁾	ETP	16.436	17.525	17.393	3.827	4.024	3.991	20.696	21.953	21.384
Total ETP femmes ⁽¹⁾	ETP	7.076	7.337	7.327	3.552	3.799	3.546	10.894	11.405	10.873
DIVERSITÉ DES COLLABORATEURS (EN EFFECTIF)										
Nombre de femmes (salariées)	%	31,73	31,03	31,20	49,36	49,34	47,38	35,72	35,39	34,91
Proportion de femmes occupant des postes de direction	%	28,57	25,00	16,67	26,42	22,58	19,06	26,67	22,86	22,41
Proportion de femmes à des postes à responsabilités (hors postes de direction)	%	37,79	39,98	40,00	39,16	40,95	38,33	37,79	40,46	39,16
EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT										
Nombre total de collaborateurs internes avec un contrat à durée déterminée	Effectif	531	1.507	1.154	384	958	958	915	2.465	2.112
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée déterminée	Effectif	313	1.064	762	245	505	489	558	1.569	1.251
Nombre total de collaborateurs internes femmes avec un contrat à durée déterminée	Effectif	218	443	392	139	453	377	357	896	769
Nombre total de collaborateurs salariés avec un contrat à durée indéterminée	Effectif	25.751	25.986	26.341	7.319	7.636	7.329.00	33.070	33.622	33.670
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée indéterminée	Effectif	17.631	17.899	18.156	3.715	3.849	3.819.00	21.346	21.748	21.975
Nombre total de collaborateurs internes femmes avec un contrat à durée indéterminée	Effectif	8.120	8.087	8.185	3.605	3.787	3.504.00	11.725	11.874	11.689
EFFECTIF EN TEMPS PARTIEL/TEMPS PLEIN										
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps plein	Effectif	19.925	21.369	20.292	6.981	7.251	7.014	26.906	28.620	27.306
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps plein	Effectif	14.617	15.719	15.013	3.672	3.782	3.769	18.289	19.501	18.782
Nombre total de collaborateurs internes femmes occupées à temps plein	Effectif	5.308	5.650	5.279	3.309	3.469	3.245	8.617	9.119	8.524
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps partiel	Effectif	6.357	6.124	7.207	723	1.341	1.175	7.080	7.465	8.382
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps partiel	Effectif	3.327	3.244	3.906	276	572	528	3.603	3.816	4.434
Nombre total de collaborateurs internes femmes occupées à temps partiel	Effectif	3.030	2.880	3.301	447	769	647	3.477	3.649	3.948
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'ÂGE										
Nombre total de collaborateurs internes ≤ 30 ans	Effectif	4.839	5.578	5.474	1.748	2.385	1.994	6.587	7.963	7.468
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la tranche d'âge 31-50	Effectif	12.593	12.022	11.955	3.630	3.754	3.566	16.223	15.776	15.521
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la catégorie d'âge des 50+	Effectif	8.850	9.893	10.070	2.326	2.455	2.468	11.176	12.348	12.538

ROTATION DU PERSONNEL										
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes	%	11	12	15	34	32	32	16	17	19
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes hommes	%	11	13	15	35	31	28	15	16	18
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes femmes	%	11	11	14	33	33	36	18	18	21
Rotation volontaire du personnel parmi les collaborateurs internes	%	6	6	6	20	19	27	9	9	10
ÉTHIQUE										
Nombre de plaintes enregistrées pour comportement contraire à l'éthique au travail	Nombre	10	11	9	37	33	41	47	44	50
Nombre de cas rapportés de corruption et de pots-de-vin	Nombre	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Montant des amendes légales et réglementaires et des règlements supérieurs à 10 000 USD liés à des atteintes à la protection des données, à la corruption ou à l'environnement	Euros	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Une reformulation des données historiques de bpost Belgique a été effectuée. En 2021, bpost a implémenté un logiciel nouveau et amélioré permettant un reporting plus détaillé.

Diversité et inclusion

Chez bpost, nous voulons attirer et fidéliser des talents d'origines, de cultures, de perspectives et d'expériences différentes en créant et en soutenant une culture inclusive de collaboration au travail. Nous sommes convaincus que la diversité et l'inclusion contribuent à nouer des liens plus forts avec nos clients et notre personnel, à nous entourer des meilleurs talents issus de toutes les catégories de la population et à être plus agiles. Notre engagement ferme reposant sur ces convictions est consigné dans notre [Politique de la Diversité](#). Cette politique offre les lignes directrices utiles pour la création d'une culture où la diversité et l'inclusion font partie de la pratique quotidienne et sont traduites dans plusieurs politiques et programmes.

Pour appuyer cette ambition de propagation d'une culture inclusive, nous pouvons compter sur nos partenaires. Ainsi, nous avons scellé des partenariats avec : VDAB, FOREM, Actiris, Diversicom, Emino, UNIA, KLIQ et Allyens. Ces organisations se consacrent à l'insertion professionnelle basée sur les compétences personnelles et la promotion de la diversité au travail.

bpost boost ! œuvre à des trajets de formation dans toute la Belgique, avec comme objectif d'offrir à des personnes dans le besoin (NEET, chômeurs de longue durée, personnes tenues à l'écart du marché du travail en raison du manque ou du peu de qualifications, pas ou peu de connaissance des langues nationales, pas de permis de conduire) la possibilité d'être qualifiées pour obtenir un contrat bpost à la fin du trajet. Depuis 2020, 69 nouveaux collègues ont rejoint la Société grâce à nos différents programmes de formation.

Nous avons développé et mettons régulièrement à jour un portail consacré à la diversité pour permettre à nos gestionnaires de personnel de se familiariser avec les enjeux de diversité et d'inclusion, d'identifier le cadre applicable et le rôle qu'ils doivent assumer. Une boîte à outils comprenant l'ensemble des informations, les brochures, des Q&R, des ateliers et le catalogue de formations est également mise à leur disposition. En 2021, nous avons lancé à l'intention de tous les gestionnaires de personnel un programme d'e-learning portant sur le leadership inclusif.

Nous travaillons également en partenariat avec Duo for a Job, une organisation belge de mise en relation de jeunes demandeurs d'emploi issus de l'immigration avec des personnes de plus de 50 ans. Cette initiative est source de grande motivation, de reconnaissance et d'impact humain.

Depuis 2019, un projet en matière de Diversité et d'Inclusion (analyse, formation et ancrage) a été lancé et se poursuit dans le but de :

- fournir un cadre d'entreprise local clair, proposant des directives spécifiques ;
- fournir des outils opérationnels en vue de soutenir les managers ;
- rendre la diversité visible et d'en faire un sujet de discussion.

Ce projet sera étendu à plusieurs autres sites en 2022.

Depuis 2021, nous avons mis sur pied des groupes de travail autour des thèmes Genre, LGBTI et Diversité ethnique au niveau du management. Ces groupes de travail, sur la base d'une participation volontaire, aident à déterminer les objectifs, la stratégie et les actions. Une campagne de communication, qui a également débuté en 2021, met l'accent sur l'inclusion, d'une part et sur l'application uniforme du principe de tolérance zéro, d'autre part.

Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif du Groupe ont également leur rôle à jouer en matière de diversité. Le Conseil d'Administration vérifie chaque année si la diversité s'est améliorée au sein du groupe. Par ailleurs, une attention particulière est accordée à la diversité dans la composition du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe. Divers critères de diversité concernant le sexe, l'âge, l'expérience professionnelle et la diversité géographique sont pris en compte lors du recrutement des candidats. Pour plus d'informations sur la composition du Conseil d'Administration veuillez consulter la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Éthique

Chez bpost, nous sommes fiers de notre bonne réputation dans la société et du rôle que nous jouons. Pour nous, il est important d'adopter une bonne conduite pour susciter la confiance, qui fait partie de nos valeurs d'entreprise responsable. Tous les êtres humains sont égaux en droits et, en tant qu'entreprise, nous nous devons d'appliquer ce principe. En tant qu'entreprise cotée en bourse, bpost garantit également une transparence maximale, notamment en termes de gouvernance et de processus décisionnels en appliquant les normes les plus strictes dans ce domaine (voir la section relative à la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise).

bpost pratique la tolérance zéro par rapport aux violations des droits humains ou des lois anticorruption, conformément aux principes universels des droits de l'Homme et aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Avec cette politique, bpost souhaite empêcher les répercussions négatives des violations des droits humains et des pratiques ou actes illégaux ou frauduleux sur le bien-être de l'humanité, notre réputation et la continuité de nos activités.

bpost a décidé de mettre en avant la diversité et l'éthique d'entreprise et nous avons dès lors opéré une profonde refonte structurelle et une révision de notre Code de Conduite, afin que notre nouvelle structure fonctionne au niveau du groupe. Ce Code de Conduite, revu en 2019 pour l'ensemble du groupe, définit les valeurs et les normes minimales de comportement et de conduite attendues de tous nos collaborateurs, sous-traitants et consultants. Ces principes sont renforcés par les règlements, politiques et procédures pertinents en vigueur au sein des entreprises, filiales et coentreprises de bpostgroup. Le Code de conduite est fourni à tous les nouveaux employés dans le cadre du processus d'intégration et il est systématiquement introduit dans les filiales de bpost. Il est également mis à disposition sur l'intranet de bpostgroup et il y est fait référence lors des sessions de formation. Toute violation du Code de Conduite doit être signalée au supérieur hiérarchique ou à la personne de référence du collaborateur, ou au département juridique de bpost, sur une base confidentielle le cas échéant (les informations de contact sont fournies dans le Code de Conduite de bpost).

1.2 Formation des collaborateurs et développement des talents

PERSONNES – FORMATION DES COLLABORATEURS ET DÉVELOPPEMENT DES TALENTS	UNITÉ	BPOST BELGIQUE ⁽¹⁾			FILIALES			BPOSTGROUP		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Nombre total d'heures de formation par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	21,10	20,49	22,29	43,78	9,21	48,40	25,90	17,43	28,39
Nombre total d'heures de formation par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	77,50	51,23	93,45	82,11	97,25	93,31	81,19	88,62	93,33
FORMATION FORMELLE										
Nombre total d'heures de formation formelle par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	4,72	3,89	4,08	7,53	5,15	22,93	5,27	4,11	8,49
Nombre total d'heures de formation formelle par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	26,45	5,42	8,11	81,93	80,06	53,79	70,96	66,06	47,52
FORMATION INFORMELLE										
Nombre total d'heures de formation informelle par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	16,34	16,60	18,21	36,25	4,06	25,47	20,63	13,32	19,91
Nombre total d'heures de formation informelle par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	51,00	45,80	85,33	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

(1) Une reformulation des données historiques de bpost Belgique a été effectuée. En 2021, bpost a implémenté un logiciel nouveau et amélioré permettant un reporting plus détaillé.

Chez bpost, la pandémie a contribué au déploiement rapide de formations en ligne de haute qualité, qui ont remporté un franc succès auprès de nos collaborateurs. En 2021, nous avons continué à proposer des cours entièrement en distanciel ou, lorsque le contexte le permettait, des formations mixtes combinant apprentissage en présentiel et distanciel. Ce mélange nous a conduits à concevoir des trajets d'apprentissage mixtes qui mélangent les modes d'apprentissage et génèrent de meilleurs résultats d'apprentissage.

Nous sommes convaincus que des collaborateurs bien formés sont plus efficaces et qu'ils peuvent aussi s'impliquer davantage. C'est pourquoi, chez bpost, nous avons créé notre propre académie pour aider nos collaborateurs à développer leurs aptitudes et compétences. Ces dernières années, nous avons pris des mesures supplémentaires pour étoffer notre offre de formation afin de mieux répondre aux besoins des groupes cibles spécifiques de bpost Belgique (les jeunes, par exemple). En 2021, nous avons recentré notre offre pour créer une synergie optimale entre le programme de requalification et de perfectionnement et ce que l'offre ouverte et bgood, notre catalogue de cours en ligne, peuvent apporter aux collaborateurs. Les membres du personnel ont ainsi pu bénéficier d'une expérience d'apprentissage répondant à leurs besoins, tout en garantissant leur employabilité au sein de bpost.

En ce qui concerne les évolutions de carrière, nos collaborateurs bénéficient d'un large éventail d'opportunités. bpost valorise également la mobilité interne. À cette fin, nous avons développé un solide processus de gestion des performances qui suit la plupart des collaborateurs tout au long de l'année. Les objectifs professionnels, les performances et le développement des collaborateurs font l'objet de discussions annuelles avec le responsable. Le plan de développement convenu est revu au bout de six mois lors du bilan semestriel. En fin d'année, le collaborateur et son manager passent en revue les objectifs fixés. Au cours de ce processus, des points de contact informels sont également organisés pour assurer le suivi des objectifs, des performances, du développement et de la carrière.

Les collaborateurs belges expérimentés de bpost peuvent postuler des emplois vacants dans d'autres sociétés via la plateforme de co-sourcing Experience@work, partenaire de bpost. Cette plateforme a été créée en 2015 pour mettre en relation les sociétés recherchant des personnes expérimentées, celles ayant trop d'employés expérimentés et les collaborateurs seniors qui souhaitent mettre à profit leur expérience. Experience@work donne à ces entreprises la possibilité d'embaucher des collaborateurs seniors à un niveau de rémunération junior, et permet aux collaborateurs seniors d'utiliser leurs talents, leur expérience et leur expertise dans un nouvel environnement de travail, tout en restant dans les effectifs de bpost.

bpost Belgique applique son programme « Future me » depuis 2012. Cette initiative donne aux collaborateurs qui ne possèdent pas encore le diplôme d'études secondaires supérieures de le décrocher via bpost. Ce diplôme peut ouvrir des portes aux apprenants : vers un nouvel emploi, la poursuite des études et, surtout, il renforce leur confiance en eux. bpost organise cette formation en étroite coopération avec les instituts de promotion sociale, prend financièrement en charge la formation et offre un soutien avec une option de coaching de carrière après l'obtention du diplôme. Le programme combine un nombre limité de sessions en classe avec un apprentissage à distance via une plateforme en ligne. Cela permet aux participants de s'organiser de manière flexible. Depuis le lancement, 985 collègues ont pris part à ce programme. Sur les 268 qui ont obtenu leur diplôme, 208 travaillent toujours chez bpost.

En 2020, nous avons lancé bpost boost ! pour concrétiser l'engagement de bpostgroup à être un employeur socialement responsable en se positionnant comme entreprise inclusive qui offre une expérience d'apprentissage tout au long de la vie.

bpost boost ! est passé d'une expérience pilote à petite échelle en 2020, à une initiative à plus grande échelle en 2021 avec un écosystème consolidé de partenaires au Nord et au Sud. Dans le cadre de bpost boost !, des accords visant à former, coacher et embaucher des NEET et d'autres groupes de chômeurs ont été signés avec le VDAB, Actiris, le FOREM et la communauté germanophone, afin de nous permettre d'être en contact direct avec les entreprises en restructuration. En plus d'être un programme de développement pour former les demandeurs d'emploi, avec des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie en interne et des cours de formation pour les partenaires externes, bpost boost ! sera également utilisé pour lancer des programmes de requalification et de perfectionnement. En 2021, bpost boost ! a par exemple aidé 61 agents des postes à se recycler en chauffeurs de camion au travers de notre programme interne pour chauffeurs de camion. Le déploiement de notre vision confirme la volonté de bpostgroup d'être un employeur socialement responsable. bpost s'est fixé plusieurs ambitions, dont celle majeure d'être « an inclusive company that offers a lifelong learning experience » (une entreprise inclusive proposant une formation tout au long de la vie). Cela a débouché sur la création de bpost boost !, un programme de développement destiné à former des demandeurs d'emploi, qui offre des opportunités d'apprentissage en interne tout au long de la vie et des programmes de formation pour des partenaires externes.

Grâce à bpost boost !, le groupe s'engage à garantir le développement durable de l'emploi par le perfectionnement continu des compétences en vue de répondre à l'évolution constante des métiers et de la société en général.

1.3 Santé et sécurité des collaborateurs ⁽¹⁾

PERSONNES – SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ⁽³⁾	UNITÉ	BPOST BELGIQUE ⁽²⁾		
		2019	2020	2021
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS INTERNES				
Accidents du travail des collaborateurs internes	Nombre	949	848	1.040
Journées perdues pour les collaborateurs internes	Jours	29.205	34.669	33.755
Degré de gravité pour les collaborateurs internes	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,84	0,93	0,89
Taux de fréquence des collaborateurs internes	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	27,14	22,8	27,59
Absentéisme parmi les collaborateurs internes	%	7,96	8,36	8,33
Nombre total de cas de décès parmi les collaborateurs internes	Nombre	2	0	0
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL TEMPORAIRE				
Accidents du travail du personnel temporaire	Nombre	32	49	38
Journées perdues pour le personnel temporaire	Jours	245	283	478
Degré de gravité pour le personnel temporaire	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,13	0,10	0,27
Taux de fréquence pour le personnel temporaire	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	17,43	18,61	21,01
Nombre total de cas de décès parmi le personnel temporaire	Nombre	0	0	0
Nombre total d'heures prestées par le personnel temporaire (réel)	Heures travaillées	1.854.468	2.641.593	1.758.621

SECURITE ROUTIERE ⁽⁴⁾				
Accidents de la route en tort au nom de l'entité par 100.000 km	%	2,52	2,26	3,17
Part des accidents de la route en tort partagée au nom de l'entité sur le nombre total d'accidents de la route	%	43,15	44,25	44,22
Nombre d'accidents de la route mortels (pendant les heures de travail) au nom de l'entité par million de kilomètres	Nombre par million de km parcourus	0,01	0,01	0,01

- (1) En raison des différences de législations et de définitions associées concernant les chiffres de santé et de sécurité dans nos filiales, nous ne sommes pas en mesure de consolider les chiffres de santé et de sécurité de nos filiales et au niveau du groupe. Cependant, bpost assure le suivi des indicateurs individuels pour ses filiales et est en mesure de fournir ces informations sur demande. Veuillez noter qu'il y a eu 0 décès dans nos filiales en 2021.
- (2) Un retraitement des chiffres historiques pour bpost Belgique a été effectuée. En 2021, bpost a implémenté un nouveau logiciel permettant un reporting plus détaillé.
- (3) L'évolution des chiffres des accidents du travail a été conditionnée au cours des 3 dernières années par deux influences : 1. La pandémie de COVID-19 et le confinement qui s'est ensuivi ont entraîné un nombre plus élevé de maladies, et 2. La très nette augmentation du volume de colis (également liée à la pandémie de COVID-19) qui a entraîné une hausse importante des accidents du travail.
- (4) Les chiffres relatifs à la sécurité routière ne concernent que les entités de bpost disposant d'une flotte de livraison : bpost SA, DynaGroup et Euro-Sprinters.

La sécurité et le bien-être de nos collaborateurs sont primordiaux pour nos activités. Nous avons donc défini une politique de prévention stricte pour éviter les accidents du travail et de la route, le stress et les maladies et pour assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs. À cet égard, nous respectons et anticipons les réglementations, nous surveillons les risques pour la sécurité et le bien-être et nous nous efforçons en permanence d'améliorer ces aspects.

En Belgique, notre politique de bien-être des collaborateurs s'appuie sur la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail¹. Elle est mise en œuvre par un comité externe², qui effectue des inspections de conformité aléatoires. Il procède également à des inspections régulières sur des thèmes spécifiques. Ce fut par exemple le cas en 2021 des mesures de prévention contre la COVID-19 mises en place par bpost.

En ce qui concerne nos filiales, les processus de santé et de sécurité de Radial sont conformes à l'OSHA (Occupational Health and Safety Act). Aux Pays-Bas, DynaGroup applique la législation néerlandaise sur la santé et la sécurité au travail (Arbo), qui repose sur les inventaires des risques en matière de santé et de sécurité et des mesures de contrôle associées. Les inventaires des risques sont également réalisés et évalués formellement par une société externe. En outre, Apple Express au Canada est conforme aux prescriptions de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series). Ubiway et Landmark ont mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité.

Les incidents de sécurité les plus fréquents dans notre entreprise sont les glissades, les chutes ou l'utilisation inappropriée des véhicules. Pour limiter les risques d'accident et les problèmes de santé, nous effectuons régulièrement des analyses des risques. Les risques ainsi identifiés et les mesures à prendre sont communiqués au sein de l'entreprise.

Nous avons mis en place plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité qui ont porté leurs fruits. Citons, par exemple, la création d'un espace dédié à la sécurité sur le lieu de travail, l'incitation des collaborateurs à signaler tout type d'incident de sécurité ou l'organisation de campagnes de communication sur la sécurité. Un registre de sécurité permet de suivre les contrôles de sécurité de manière structurée. Nous pouvons tirer d'importantes leçons de ce registre que nous communiquons ensuite à nos collaborateurs.

Afin d'améliorer encore ces performances et de renforcer la culture de sécurité, bpost a lancé trois initiatives en Belgique. La première initiative, le « Baromètre des performances de sécurité », est un instrument amélioré du bien-être qui mesure les performances en matière de sécurité et met fortement l'accent sur les principaux indicateurs de sécurité.

Il fonctionne de la manière suivante : en consolidant les différents indicateurs de performances de sécurité existants, nous comprenons mieux les performances globales de sécurité d'une région et nous pouvons déterminer où et dans quels domaines le besoin est le plus grand. Le baromètre des performances de sécurité est associé au registre de sécurité de bpost. Lancé pour la première fois en 2019, il est désormais pleinement intégré aux processus de suivi des performances du management.

Deuxièmement, nous avons formé nos collaborateurs à la sécurité au moyen d'un jeu. Une application leur envoie deux questions par jour sur la santé et la sécurité pour leur rafraîchir la mémoire. Cela représente un total de cinquante questions, qui varient selon les saisons. Par exemple, en hiver, des questions portent sur la sécurité routière et, en été, sur l'hydratation. Nous avons également inclus des questions sur l'alimentation saine. Pour chaque bonne réponse, l'employé peut gagner dix timbres. Outre les jeux de sécurité dans la distribution de courrier, l'outil est aujourd'hui également utilisé dans notre unité logistique. La troisième initiative est un module d'apprentissage en ligne sur la prévention incendie, destiné à tous les membres de l'équipe de prévention incendie. Ces collaborateurs ont suivi une formation complète en ligne avec des animations sur tout ce qui a trait à la prévention et à la sécurité incendie et sur ce qu'il convient de faire en cas d'urgence. De plus, nous avons intégré des thèmes liés à la sécurité dans les formations « Talent sous la Loupe » et « Atalanta ». Ces deux programmes s'adressant à la ligne hiérarchique comprennent un module de rafraîchissement de l'apprentissage en ligne pour maintenir les connaissances à jour. À l'issue de la formation, les collaborateurs sont testés par rapport au contenu du module. Cette formation à distance a connu un franc succès au sein de notre département Retail.

1 Loi belge : loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, « Code sur le bien-être ». <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/principes-generaux/code-du-bien-etre-au-travail>

2 « Contrôle du bien-être au travail » : <http://www.emploi.belgique.be/cbe.aspx>

La sécurité routière est également au cœur de nos préoccupations. Notre objectif est d'éliminer les accidents de la route. Depuis 2018, nous menons un grand projet de formation sur la sécurité routière en Belgique. Pour chaque véhicule (y compris les vélos électriques et les transports internes), il est obligatoire de suivre une formation à l'école de conduite de bpost (FRAC¹). Les formations visent à améliorer les connaissances et les compétences de conduite. Il existe trois niveaux différents, en fonction des qualifications du conducteur. Outre une formation spécifique à l'école de conduite, nous avons également mis à jour les compétences des conducteurs grâce à une approche locale de 'train the trainers' (formation des formateurs).

Nous voulons également nous assurer que nos collaborateurs restent en bonne santé et incluons tant des aspects psychosociaux que physiques. Pour cela, bpost offre un accès à des services médicaux et sanitaires en dehors de l'environnement de travail, tels que des médecins du travail. Notre système belge de surveillance de la santé prévoit des contrôles médicaux obligatoires pour chaque employé de bpost. Il s'agit d'un check-up de 40 minutes, comprenant un dépistage cardiovasculaire et musculosquelettique, à passer tous les quatre ans pour les collaborateurs travaillant dans la distribution du courrier. Nous invitons également les collaborateurs des centres de tri à effectuer ces examens sur base bisannuelle. En 2021, 6 800 collaborateurs de bpost et 590 intérimaires ont bénéficié d'un check-up médical. Les collaborateurs de bpost peuvent également se faire vacciner contre la grippe à l'automne. En 2021, 2 000 collaborateurs ont fait usage de cette possibilité, sur base volontaire.

Pour le bien-être psychosocial de nos collaborateurs, nous organisons une enquête visant à mesurer leur niveau d'implication. Notre programme d'aide aux collaborateurs (psychologues externes) est disponible en cas de problèmes personnels plus complexes. Nous mettons en œuvre ces outils à l'échelle mondiale dans un avenir proche. Les collaborateurs souffrant de stress peuvent demander, sur une base volontaire, l'aide de notre équipe spécialisée de coaches en stress. Quant à la direction du personnel, elle bénéficie d'une formation psychologique sur la reconnaissance des signes de détresse chez leurs collaborateurs. Nous avons également une ligne téléphonique disponible 24h/24, 7j/7.

De plus, nous avons désigné un responsable chargé de conseiller et d'intégrer l'ergonomie dans l'environnement de travail, que ce soit dans les bureaux, dans nos centres de tri et pour nos facteurs et factrices. C'est dans ce cadre qu'il y a quelques années, nous sommes passés des vélos à deux roues vers des triporteurs. Nous mesurons également l'éclairage et la qualité de l'air (y compris l'humidité) pour améliorer l'environnement de travail.

En ce qui concerne les accidents du travail, 2021 a été une année difficile. L'accent mis en permanence sur la prévention de la COVID-19 a clairement eu pour effet de réduire l'attention portée à la prévention des accidents. Par conséquent, la distribution du courrier a atteint un taux de fréquence de 32,9, ce qui est conforme à la performance de 2019.

1.4 Concertation sociale

PERSONNES – CONCERTATION SOCIALE	UNITÉ	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Nombre moyen de jours d'action de grève	Jours de grève par 1.000 collaborateurs	1,37	1,81	1,82	0	5,70	24,00	1,06	2,74	6,84
Proportion de collaborateurs internes couverts par une CCT	%	95	96	95	11	11	28	76	75	76

bpost s'efforce de promouvoir le bien-être et de bonnes conditions de travail pour tous ses collaborateurs et de rester ainsi à l'écoute de leurs besoins. Les aspects tels que les heures de travail et les salaires sont conformes à la législation et nous respectons les droits de nos collaborateurs à la liberté d'association.

bpost étant une entreprise autonome dont l'État belge est le principal actionnaire, ses statuts prévoient explicitement une structure et des processus à différents niveaux pour faciliter les négociations, les consultations et le partage d'information. Afin de favoriser un dialogue et des relations constructifs avec les syndicats, bpost Belgique dispose de sa propre Commission paritaire et de plusieurs autres forums. Cette étroite collaboration nous permet d'écouter les besoins de nos collaborateurs et d'y répondre rapidement afin d'atténuer les conflits sociaux.

À l'heure actuelle, bpost Belgique dispose d'une convention collective de travail pour 2021-2022. Dans le cadre de ses CCT successives d'une durée de 2 ans, bpost adopte des mesures récurrentes et non-récurrentes relatives au pouvoir d'achat qui tiennent compte de (i) l'environnement global de l'économie et du marché du travail, en ce compris les attentes en terme d'indexation des rémunérations suite à l'inflation, ainsi que (ii) la bonne gestion de la masse salariale dans un contexte concurrentiel.

De plus, plusieurs primes exceptionnelles ont été octroyées aux collaborateurs des opérations en décembre 2021 en réponse à la pandémie de COVID-19 en cours.

2. Planète

En tant que prestataire de services logistiques, nous exerçons un impact sur l'environnement à différents niveaux, que ce soit à travers les émissions de CO₂ de notre flotte, notre consommation d'énergie, les trajets effectués par nos collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail, la production de déchets ou encore les transports que nous sous-traitons.

1 Formation Rationnelle et Accélérée des Conducteurs

bpost gère et pilote son pilier environnemental « Planète » en se référant à son empreinte CO₂ comme indicateur. En 2018, nous avons fixé un objectif ambitieux pour le groupe : réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités de 20 % à l'horizon 2030, par rapport aux niveaux de 2017. L'initiative « Science Based Targets » a approuvé cet objectif de réduction des émissions. Au second semestre de 2021, nous avons défini une nouvelle stratégie de développement durable du groupe et une feuille de route assortie de nouvelles ambitions, de nouveaux KPI et de nouveaux objectifs à l'horizon 2040. Le lancement de la nouvelle feuille de route est prévu pour 2022, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2040, et de réduire les émissions de 55 % d'ici 2030 par rapport à 2019 dans nos propres activités (conformément à la trajectoire de 1,5 degré Celsius).

Pour réduire cette empreinte environnementale, nous nous concentrons sur nos bâtiments, notre parc automobile et nos déchets. En 2021, notre empreinte carbone relevant des scopes 1 & 2 a augmenté de 12 % et les émissions de scope 3 ont diminué de 22 % par rapport à 2017, ce qui correspond à une diminution globale des émissions de CO₂ de 10 % (scopes 1, 2 et 3). Cela s'explique essentiellement par la diminution du transport aérien.

	UNITÉ	BPOSTGROUP			TENDANCE
		2019	2020	2021	
SCOPE 1	T CO₂eq	88.996,30	84.834,57	95.083,32	
Flotte postale diesel et essence	t CO ₂ eq	67.982,54	65.517,85	72.992,68	↗
Gaz naturel et mazout de chauffage	t CO ₂ eq	20.985,76	19.288,77	22.064,83	↗
Fioul pour les générateurs	t CO ₂ eq	28,00	27,95	25,81	↘
SCOPE 2	T CO₂eq	30.266,06	32.553,98	32.837,38	
Électricité (basée sur le marché) ⁽¹⁾	t CO ₂ eq	29.794,00	32.054,44	32.384,26	↗
Chauffage urbain	t CO ₂ eq	472,06	499,54	453,12	↘
Scope 1 & 2	t CO ₂ eq	119.262,36	117.388,55	127.920,70	
SCOPE 3	T CO₂eq	189.320,25	179.586,32	169.889,23	
Transport routier sous-traité	t CO ₂ eq	113.440,00	128.771,72	118.902,31	↘
Voyages d'affaires	t CO ₂ eq	1.374,00	510,44	512,98	↗
Navettes des collaborateurs	t CO ₂ eq	32.977,00	31.782,12	31.090,88	↘
Déchets	t CO ₂ eq	3.932,25	4.651,60	3.287,12	↘
Transport aérien sous-traité ⁽²⁾	t CO ₂ eq	37.597,00	13.870,44	16.095,95	↗
TOTAL ÉMISSIONS CO2 (SCOPES 1+2+3)	T CO₂eq	308.583	296.975	297.810	↗

(1) La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost en termes d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Ceci est précisé en détail dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.

(2) Les chiffres du transport aérien sous-traité pour les filiales avaient été exclus.

Par rapport à 2020, nous observons que notre scope 1 augmente en raison d'une activité plus importante de notre flotte de livraison, ainsi qu'une consommation de gaz naturel supérieure pour chauffer nos bâtiments, en raison d'une année plus froide en 2021. Nous observons également que notre scope 3 est en baisse, ce qui est principalement dû au retrait progressif de 2 entités de bpostgroup, à savoir Imex et The Mail Group. Par ailleurs, notre scope 2 reste stable. De façon générale, nous constatons que l'empreinte carbone se stabilise par rapport à 2020.

2.1 Flotte verte

PLANÈTE - FLOTTE VERTE ⁽¹⁾	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Proportion des normes EURO 5 et 6 [%]	98	99	99	97	100	100	98	99	99
Consommation moyenne de carburant [l/km]	10	8	9	15	12	10	10	9	9
Consommation moyenne de carburant des camions [l/km]	27	24	27	n.a.	n.a.	n.a.	27	24	27
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre [%]	32	31	33	11	5	6	31	30	33

(1) Les chiffres relatifs à la flotte verte ne concernent que les entités de bpost disposant d'une flotte de livraison : bpost Belgique (bpost SA, Euro-Sprinters et Speos), filiales (DynaGroup et Leen Menken).

Une flotte étendue et de qualité est l'un des atouts les plus importants pour une entreprise postale et logistique. bpost possède l'un des plus grands parcs de véhicules de livraison de courrier et de colis en Belgique. Cependant, ce parc contribue de façon importante aux émissions de carbone et pourrait nuire à la qualité de l'air. bpost ayant décidé de faire partie des opérateurs logistiques les plus verts sur les marchés où elle opère, nous prenons plusieurs mesures visant à réduire l'impact de notre flotte

Premièrement, nous transformons notre flotte en sélectionnant des véhicules à empreinte carbone faible ou nulle (vélos (électriques), triporteurs, camionnettes électriques, etc.).

L'Ecozone de Malines a été lancée en 2019. Depuis lors, bpost a étendu cette Ecozone à plusieurs centres-villes de Belgique, dont Namur, Louvain, Mons, le piétonnier bruxellois, Bruges, Ostende ou encore Louvain-la-Neuve. Ce projet a comme objectif de parvenir à une distribution sans émission des lettres et colis en milieu urbain. Nous expérimentons de nouvelles façons d'opérer ce dernier kilomètre de distribution en installant 50 distributeurs de colis automatiques pour le retrait et le dépôt de colis, en recourant à 65 camionnettes électriques et 30 vélos électriques équipés de remorques. Le projet Ecozone a remporté le prix « Performance environnementale de l'année » lors des Parcel and Postal Technology International Awards de Vienne en octobre 2021.

À l'avenir, ce projet ambitieux sera étendu à d'autres villes belges. Jusqu'à 60 remorques ont été mises en circulation fin 2021, et 170 autres remorques seront ajoutées en 2022. En outre, 1 200 camionnettes électroniques supplémentaires devraient être introduites en 2022. Enfin, bpostgroup s'est fixé pour objectif d'effectuer 100 % des livraisons du dernier kilomètre sans émissions d'ici à 2030 et de faire rouler 100 % de sa flotte de camions en recourant à du carburant alternatif d'ici 2030.

bpost a introduit les tampons Non-Prior comme mesure écologique. Cela nous permet de regrouper plus efficacement les volumes de courrier et, par conséquent, d'avoir un calendrier de livraison plus efficace et plus respectueux de l'environnement.

Enfin, nous faisons aussi la promotion de l'écoconduite auprès de nos chauffeurs internes et externes et nous encourageons nos collaborateurs à se rendre au travail d'une manière plus respectueuse de l'environnement en soutenant structurellement d'autres modes de transport (y compris le covoiturage, la promotion des vélos électriques) et/ou le travail flexible.

2.2 Bâtiments verts

PLANÈTE - BÂTIMENTS VERTS	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Consommation d'énergie totale par collaborateur [kWh/unité(s)]	5	5	5	16	15	17	7	7	7
Consommation d'énergie totale [kWh]	129.388.488	123.832.690	133.290.829	124.404.895	129.507.750	129.507.750	253.793.383	253.340.440	262.798.579
Total d'électricité renouvelable/verte consommée [kWh]	64.235.857	63.964.618	59.664.506	10.086.633	8.892.209	8.362.113	74.322.490	72.856.827	68.026.619
Proportion d'électricité renouvelable [%]	95	93	88	12	10	9	49	46	41
Total d'électricité non renouvelable/grise consommée [kWh]	3.543.804	4.981.205	7.857.191	74.448.078	81.792.728	89.411.459	77.991.882	86.773.932	97.268.650
Proportion d'électricité non renouvelable [%]	5	7	12	88	90	91	51	54	59
Total de gaz naturel consommé [kWh]	49.605.667	44.032.354	53.732.548	38.377.600	36.930.293	40.435.357	87.983.267	80.962.648	94.167.905
Total de mazout de chauffage consommé [kWh]	9.250.382	8.146.277	9.311.547	1.457.108	1.602.398	1.034.489	10.707.490	9.748.675	10.346.036
Total de chauffage urbain consommé [kWh]	2.680.653	2.654.043	2.654.016	-	240.000	-	2.680.653	2.894.043	2.654.016
Total de mazout de chauffage consommé par les générateurs [kWh]	72.124	54.193	71.021	35.476	50.122	19.463	107.600	104.315	90.483
Proportion d'électricité renouvelable produite [%]	7	7	10	0	2	2	3	3	4
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable [MWc]	4.830	6.610	7.298	0	0	153	4.830	6.610	7.451
Superficie totale des installations d'électricité solaire [m ²]	31.503	40.098	42.917	14.387	14.387	14.387	45.890	54.485	57.304
Consommation totale d'eau [m ³] ⁽¹⁾	149.075	136.343	139.751	356.976.131	322.891.331	140.805	357.125.206	323.027.674	280.556

(1) En 2021, la consommation d'eau a considérablement diminué grâce à une révision de la consommation d'eau de toutes les filiales.

Par rapport à 2020, on observe une augmentation de la consommation de gaz naturel en raison d'une année plus froide en 2021. Nous constatons également que la production d'électricité renouvelable augmente, conséquence de l'installation d'un plus grand nombre de panneaux solaires.

bpost investit en vue de réduire l'impact environnemental de toutes ses activités, de ses bâtiments et de ses installations, qui consomment tous de l'électricité, du gaz et de l'eau. En ce qui concerne l'électricité, bpost a investi massivement dans l'électricité renouvelable et 7 % de notre consommation d'électricité est produite par nous-mêmes. Près de 100 % de l'électricité consommée en Belgique. bpost a également installé des batteries de panneaux solaires couvrant plus de 42.000 m² sur les toits de ses bâtiments en Belgique. Ces installations produisent 6,2G Wh d'énergie par an, soit 10 % des besoins énergétiques totaux de bpost et l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1.590 ménages belges.

De plus, bpost s'efforce de réduire sa consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique de ses opérations et de ses installations. Nous investissons dans des projets de chauffage permettant une consommation plus efficace et dans le renouvellement de l'éclairage, en Belgique et à l'étranger. Parmi ces investissements, citons le passage à l'éclairage LED, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation et l'installation de capteurs et de minuteries pour une utilisation plus efficace de la lumière et du chauffage. En 2020 et 2021, les centres de tri de Charleroi, Liège, Anvers et Gand ont été équipés d'éclairage LED, couvrant quelque 170 000 m². La consommation d'électricité pour l'éclairage des centres de tri en Flandre et en Wallonie a ainsi été réduite de pas moins de 51 % et les émissions annuelles de CO₂ ont diminué de 1 000 tonnes. De plus, les magasins d'Ubiway sont exclusivement alimentés en énergie renouvelable et équipés uniquement d'éclairages LED ou haute pression. Le siège social d'Ubiway est titulaire d'un certificat BREEAM In-Use.

2.3 Gestion des déchets

PLANÈTE – GESTION DES DÉCHETS	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
	2019	2020	2021	2018	2020	2021	2019	2020	2021
Total des déchets produits [t]	7.317	8.136	10.090	78.901	62.242	54.036	62.241	70.378	64.127
Total des déchets non dangereux produits [t]	7.260	8.030	10.021	78.843	62.217	54.034	62.127	70.248	64.055
Total des déchets recyclés [t]	4.539	5.663	7.551	69.448	54.522	44.327	54.379	60.185	51.878
Proportion des déchets recyclés [%]	62	70	75	88	88	82	87	86	81
Total des déchets résiduels incinérés à des fins de valorisation énergétique [t]	2.721	2.368	2.471	588	276	5.467	3.246	2.644	7.938
Total des déchets résiduels incinérés sans valorisation énergétique ou enfouis [t]	-	-	-	8.807	7.419	4.240	4.499	7.419	4.240
Total des déchets dangereux [t]	57	105	69	58	25	2	114	130	71

Par rapport à 2020, nous observons une part élevée de contenu recyclé, à savoir plus de 80 %. La quantité de déchets dangereux reste extrêmement faible et a connu une diminution en 2021. Dans le même temps, la quantité totale de déchets produits a baissé en 2021.

Nous sommes conscients des ressources que nous utilisons et des déchets que nous produisons. Nous nous employons dès lors à gérer ces flux de déchets de manière responsable. Sur tous nos sites, nous appliquons un tri en fonction des différents flux de déchets et nous travaillons avec un partenaire agréé pour le recyclage (papier, cartons pour boisson, bouteilles en plastique, métal) ou l'élimination avec valorisation énergétique. En Belgique, 100 % des déchets de plastique, papier et carton sont recyclés et 100 % de nos déchets non triés sont incinérés à des fins de valorisation énergétique. Notre objectif est d'atteindre les mêmes chiffres sur nos autres sites.

3. Proximité

bpost devient un groupe de logistique omnicommerce international, mais apprécie également sa proximité avec les personnes qui l'entourent. Nous collaborons étroitement avec la société belge et internationale, ainsi qu'avec nos clients et nos fournisseurs. Nous attachons une grande valeur à ces relations qui nous permettent de répondre aux besoins actuels et futurs en Belgique comme à l'étranger. Il est important pour nous de soutenir des entreprises travaillant pour et avec des personnes, en Belgique et à l'étranger. Nous encourageons également nos fournisseurs à intégrer autant que possible le développement durable dans leurs pratiques commerciales. Quant à nos clients, nous leur fournissons des services visant à faciliter leur vie quotidienne.

bpost ne travaille pas de manière isolée, mais au sein de la société dans son ensemble. Cette société se compose de différentes communautés envers lesquelles nous sommes reconnaissants : ce sont elles qui rendent notre travail intéressant et utile. Au fur et à mesure que bpost grandit, ces communautés grandissent avec nous : nous avons commencé en tant qu'opérateur postal belge, mais notre activité et nos communautés ont aujourd'hui une dimension plus internationale. Pour rester proches de nos racines, nous soutenons de nombreux projets sociaux et environnementaux en Belgique.

PROXIMITÉ – INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES	UNITÉ	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total des dons	1.000 EUR	254	563	439	52	51	97	306	614	536
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de conduite des fournisseurs	%	35	31	34	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Satisfaction client	Score	82	84	83	n.a. ⁽¹⁾					

(1) La méthodologie de satisfaction des clients utilisée par bpost Belgique est spécifique à l'organisation (particuliers et entreprises et utilisation d'une échelle de 7 points). Il est donc difficile de consolider les résultats de nos filiales. Nous allons étudier comment nous pouvons développer une métrique commune.

3.1 Proximité avec la société

PROXIMITÉ – PROXIMITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ	UNIT	BPOST BELGIQUE			FILIALES			BPOSTGROUP		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total des dons	1.000 EUR	254	563	439	52	51	97	306	614	536

2021 a été une année ardue pour les citoyennes et citoyens du monde entier. bpostgroup y a répondu de manière active en sensibilisant quand c'était possible le public au soutien de première ligne pour la COVID-19 en émettant un timbre spécial « Stronger Together ». Les recettes ont été reversées au Fonds pour des soins solidaires. bpost a également aidé les victimes des inondations en proposant des services postaux spéciaux afin que les gens puissent continuer à recevoir leur courrier. Plus de 140 collaborateurs victimes de ces inondations ont également été soutenus financièrement. Notre programme « Star4U » motive nos collaborateurs dans leurs actions de bénévolat en soutenant plus de 100 projets en Belgique et au-delà.

Fonds d'alphabétisation de bpost

En 1997, bpost a créé le Fonds d'alphabétisation pour accroître le taux d'alphabétisation en soutenant de nouveaux projets d'alphabétisation menés par diverses organisations. En 2009, nous avons donné un nouvel élan aux actions de ce Fonds, géré par la Fondation Roi Baudouin, en commençant à reverser une partie des recettes de la vente des timbres de Noël. Depuis lors, le Fonds a récolté environ 1,5 mEUR. En 2021, il a reçu 90 000 euros de subventions.

Star4U

Star4U est une initiative de bpost qui encourage les collaborateurs à faire du bénévolat pour des projets sociaux, culturels ou environnementaux qui sont liés aux valeurs de bpost. Les projets sont sélectionnés par un panel de collaborateurs de bpost et d'experts externes. Depuis le lancement en 2010, bpost a ainsi parrainé près de 1.000 projets. En 2021, bpost a versé plus de 100.000 EUR aux 100 projets retenus.

Bois de bpost

bpost contribue à la création d'habitats naturels afin d'aider au maintien de la biodiversité et de la flore. Nous avons libéré gratuitement deux terrains appartenant à bpost (un près d'Ekeren et un autre à Uccle) dans le cadre d'un bail de 33 ans pour une initiative de protection de la biodiversité. Nous avons pour ambition de rénover ces parcelles de terrain pour offrir au grand public un accès à la nature. De plus, nous avons planté un hectare de « bois de bpost » dans le Waverwoud à Lierre, avec l'association Natuurpunt.

Green deal biodiversité

En collaboration avec plus de 110 autres entreprises, organisations et autorités locales, bpost a signé le Green Deal Biodiversité. Par ce contrat de bénévolat, nous visons à améliorer la biodiversité et la valeur naturelle à l'intérieur et à l'extérieur de nos sites au cours des trois prochaines années. L'une des actions de bpost dans le cadre des exigences du Green Deal Biodiversité est l'installation d'un hôtel à insectes à NBX.

Beepost

Depuis 2016, en partenariat avec la coopérative Made in Abeilles, nous avons installé deux ruches sur les toits de notre siège social à Bruxelles. L'idée était de promouvoir une meilleure utilisation de nos toitures tout en apportant une réponse à la disparition massive des abeilles et à la perte de biodiversité qui en découle. L'accueil de plusieurs colonies d'abeilles permet à bpost de renforcer ses initiatives environnementales et de contribuer à relever les défis de la biodiversité tout en réduisant son empreinte écologique.

3.2 Proximité avec nos fournisseurs

PROXIMITÉ – PROXIMITÉ AVEC NOS FOURNISSEURS	UNITÉ	BPOST BELGIQUE ⁽²⁾		
		2019	2020	2021
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de conduite des fournisseurs ⁽¹⁾	%	35	31	34
Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont la RSE a été évaluée par Ecovadis ⁽¹⁾	%	39	38	57
Part des achats de papier provenant de forêts certifiées (par exemple, PEFC, FSC, SFI) ⁽¹⁾	%	100	100	100

(1) Cet indicateur est spécifique aux activités postales (bpost Belgique) et par conséquent, ne fait pas l'objet d'un contrôle dans nos filiales.

(2) Nous travaillons actuellement sur le suivi des informations concernant les fournisseurs de nos filiales. Ces données ne sont pas encore disponibles pour les filiales en 2021.

Programme d'approvisionnement durable

Au service des achats, nous promovons des pratiques responsables en général et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Cela signifie que nous avons la possibilité de travailler sur l'approvisionnement de solutions durables et de construire une chaîne d'approvisionnement solide et durable en collaborant avec les bons fournisseurs pour réduire davantage l'impact indirect. Ces deux aspects sont abordés dans notre Programme d'approvisionnement durable, qui est implémenté via le développement d'outils et de procédures appropriés.

Ce programme apportera surtout une valeur ajoutée en améliorant notre expertise, en assurant le suivi des tendances émergentes et en établissant des relations à long terme avec nos fournisseurs. Dans les prochaines années, ce programme sera mis à jour chaque année pour soutenir davantage bpost dans sa vision.

Approvisionnement de solutions durables

Nous nous efforçons autant que possible d'intégrer le développement durable dans le processus d'appel d'offres ou le contrat d'approvisionnement.

De plus, nous recherchons les meilleures pratiques et l'expertise dans notre réseau externe. Nos connexions nous aident à identifier les opportunités et les innovations qui peuvent être mises en œuvre chez bpost.

Chaîne d'approvisionnement durable

Promouvoir le développement durable tout au long de notre chaîne d'approvisionnement est essentiel pour apporter une valeur ajoutée à bpost. Bâter des relations solides avec nos principaux fournisseurs est notre objectif. Nous mettre d'accord sur la manière de travailler ensemble est donc bénéfique pour les deux parties, car cela améliore notre collaboration aujourd'hui et à l'avenir.

bpost adhère aux normes les plus strictes en matière d'éthique commerciale, de pratiques environnementales, de normes sociales et de conditions de travail. bpost n'a pas l'intention de faire affaire avec des tiers qui ne respectent pas pleinement ces normes. Ceci est défini dans le Code de Conduite des fournisseurs de bpost et intégré dans les conditions générales du contrat.

En outre, une clause de développement durable est disponible et utilisée dans le processus d'appel d'offres et/ou le contrat. Cette clause impose aux fournisseurs d'effectuer une évaluation des risques en matière de développement durable de leurs politiques, processus et mesures en place. bpost a chargé EcoVadis de mener ces évaluations du développement durable. Dans le cadre de l'évaluation des performances environnementales (énergie, eau, déchets, produits) et sociales (santé et sécurité, conditions de travail, travail des enfants et des forces de travail), les politiques d'éthique et d'achats durables sont prises en compte.

3.3 Proximité avec nos clients

PROXIMITÉ – PROXIMITÉ AVEC NOS CLIENTS	UNIT	BPOST BELGIQUE		
		2019	2020	2021
Satisfaction client ⁽¹⁾	Score	82	84	83
Nombre de lettres pour lesquelles les clients ont compensé leurs émissions de carbone ⁽²⁾	Millions de lettres	164	850	824
Total des émissions de carbone compensées pour les clients ⁽²⁾	Teq CO ₂	1,81	8,00	7,88

(1) La méthodologie de satisfaction des clients utilisée par bpost Belgique est spécifique à l'organisation (particuliers et entreprises et utilisation d'une échelle de 7 points). Il est donc difficile de consolider les résultats de nos filiales. Nous allons étudier comment nous pouvons développer une mesure commune dans le futur.

(2) Cet indicateur est spécifique aux activités postales (bpost Belgique) et par conséquent, ne fait pas l'objet d'un contrôle dans nos filiales.

Nos collaborateurs sont en contact avec nos clients au quotidien. De par cette proximité avec nos clients, nous restons au fait de leurs besoins actuels et futurs. Puisque les clients se soucient de leur impact, nous leur offrons des choix responsables. Nous faisons tout notre possible pour améliorer nos services et satisfaire nos clients. Notre filiale américaine, Radial, est spécialisée dans les activités liées au service clientèle et nous en tirons des enseignements que nous essayons de mettre en œuvre partout chez bpost.

Service de compensation du carbone

Nous compensons les émissions de carbone générées par nos activités de traitement du courrier depuis 2020. Avec CO₂logic, nous levons des fonds pour des projets climatiques certifiés Gold Standard afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays émergents. Pour chacun de ces projets, nous contribuons également aux OMD clés de l'ONU, telles que l'action climatique, la vie sur terre, les communautés durables, l'éradication de la pauvreté ou la bonne santé. Cette année, nous avons investi dans un projet « Safe Water » pour le Rwanda, où l'accès à l'eau potable dépend exclusivement de puits non protégés, de lacs et d'autres sources d'eau libre très sensibles à la contamination. La seule option pour purifier cette eau est de la faire bouillir en utilisant du bois de chauffage. Ce processus entraîne la déforestation et la libération des émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion du bois. En fournissant de l'eau potable, le projet garantit que les ménages consomment moins de bois de chauffage pour purifier l'eau. Il contribue ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au total, nous avons compensé le traitement de 824 millions d'envois, pour 2 047 de nos clients, ce qui a permis de neutraliser plus de 8 000 tonnes de CO₂.

Distributeurs de colis

Nous essayons d'offrir à nos clients des solutions flexibles et durables. L'une de ces solutions, ce sont nos distributeurs automatiques de colis, un réseau ouvert et indépendant de casiers à colis destiné aux cybermarchands, aux clients du commerce en ligne et aux coursiers. Les consommateurs peuvent choisir de se faire livrer ou de déposer leurs colis dans un distributeur automatique et de le récupérer quand bon leur semble, (24h/24 et 7j/7) à l'aide de leur smartphone (ou de l'e-mail reçu). Ces distributeurs automatiques sont situés dans des endroits très fréquentés, par exemple dans des gares ou des supermarchés.

Service bclose

Pour les personnes socialement isolées en Belgique, nos facteurs sont des visages familiers et des personnes de confiance. Lors de leurs tournées quotidiennes, ils peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation de l'isolement social des personnes âgées. C'est pourquoi dans certaines communes belges, bpost propose le service bclose en collaboration avec les services sociaux locaux. Le facteur ou la factrice rend visite aux personnes âgées, avec leur accord, à leur domicile pour leur poser quelques brèves questions afin de définir ce dont elles pourraient avoir besoin. Les informations fournies par notre service bclose peuvent être utilisées de manière confidentielle pour aider les personnes isolées et les insérer dans la vie de la communauté.

Livraison de passeports via dynasure

Grâce à notre filiale Dynasure, les Anversoïses peuvent désormais recevoir leur nouveau passeport au moment qui leur convient le mieux. Il leur suffit de se rendre dans l'administration locale pour demander leur passeport, fournir leurs empreintes digitales et signer. Dynasure délivre ensuite leur passeport au moment qui leur convient le mieux. Ce service facilite un peu la vie des citoyens, car ils n'ont plus à adapter leur emploi du temps aux heures d'ouverture des administrations locales.

4. Taxinomie de l'UE

4.1 Introduction

Cette section rend compte des indicateurs clés de performance requis par le règlement UE 2020/852¹ et les Actes délégués² y relatifs (Taxinomie de l'UE). La taxinomie de l'UE a été adoptée par la Commission européenne pour soutenir l'objectif d'orienter les capitaux vers des activités durables. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour réaliser l'ambition de l'UE de devenir neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.

La taxinomie de l'UE est un système de classification qui définit quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Une activité écologiquement durable est une activité qui :

- est incluse dans l'Acte délégué sur le climat de la taxinomie de l'UE (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une « activité éligible ») ;
- répond aux critères de sélection technique pour prouver une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux (détaillés ci-dessous) ;
- ne porte pas atteinte de manière significative à l'un des autres objectifs environnementaux (détaillés ci-dessous) ;
- respecte les garanties minimales³ (liées principalement aux droits humains, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin).

Les six objectifs environnementaux inclus dans la taxinomie de l'UE sont les suivants :

- atténuation des changements climatiques ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation et protection durables de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et maîtrise de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En tant qu'entreprise proposant des services logistiques et postaux, nous nous efforçons de réduire notre impact sur l'environnement à plusieurs niveaux. C'est pourquoi nous considérons que rendre compte de notre contribution à l'environnement, y compris par le biais de la taxinomie de l'UE, est le moyen le plus transparent de tenir nos parties prenantes informées de l'état d'avancement de notre démarche durable.

L'application de la Taxinomie de l'UE sera progressive. Pour l'exercice financier 2021, bpostgroup doit uniquement rendre compte de sa part d'activités éligibles et non éligibles et évaluer sa contribution potentielle uniquement pour les deux premiers des six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique⁴.

1 Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020.

2 L'Acte délégué relatif au volet climatique (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021) et l'Acte délégué « Disclosure » (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021).

3 Les garanties minimales seront des procédures mises en œuvre par une société qui exerce une activité économique pour assurer l'alignement sur les Directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

4 Les critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux devraient être officiellement approuvés à la fin de 2022.

4.2 Procédure d'évaluation de l'éligibilité à la Taxinomie de l'UE de bpostgroup

Une « activité économique éligible » est une activité décrite dans la taxinomie de l'UE, qu'elle réponde ou non à tous les critères techniques de sélection établis pour cette activité. Par conséquent, une activité « éligible » n'est pas nécessairement une activité durable sur le plan environnemental, mais une activité ayant le potentiel d'être durable sur le plan environnemental si elle se conforme aux quatre étapes décrites dans la section 4.1 (elle sera alors considérée comme une activité « alignée »).

L'évaluation de nos activités éligibles au titre de la taxinomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- Recherche d'une correspondance basée sur le code NACE principal de bpostgroup (H53.10 - Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel). En a résulté une correspondance avec l'activité 6.6 Services de transport de marchandises par route.
- Révision de la description des activités selon notre code NACE¹.
- Nouveau passage au crible de nos activités en vue de les faire correspondre à d'autres activités décrites dans la taxinomie de l'UE (autre l'activité 6.6 mentionnée ci-dessus).
- Le résultat de ce second screening nous a permis d'identifier les activités éligibles suivantes accomplies par bpostgroup ::
 - 6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité personnelle, logistique du cycle
 - 6.5 Transport par motocyclettes, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - 6.15 Infrastructures permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone (infrastructures de transbordement). Nous avons considéré tous nos centres de tri dans l'UE comme faisant partie de l'infrastructure de transbordement incluse dans la description fournie par la taxinomie de l'UE.

L'analyse d'éligibilité a été réalisée en impliquant et en collaborant avec chacune des trois unités opérationnelles (Mail & Retail, Parcels & Logistics Europe & Asia et Parcels & Logistics North America) ainsi que les unités Corporate et de support qui ont réalisé l'exercice de cartographie détaillé ci-dessus.

Au moment de la préparation, nous considérons que les activités logistiques d'e-commerce de Parcels & Logistics Europe & Asia et Parcels & Logistics North America) ne font pas partie du champ d'application explicite de la Taxinomie de l'UE. Par conséquent, en adoptant une approche prudente, nous considérons les activités de tous nos centres de fulfilment de l'e-commerce comme non éligibles. Cependant, nous constatons que l'UE ne donne que peu d'indications sur l'interprétation de ce qui est inclus dans une activité spécifique, et qu'il reste de nombreux « points en suspens ». Cette analyse a été réalisée en s'appuyant sur nos meilleurs efforts d'interprétation.

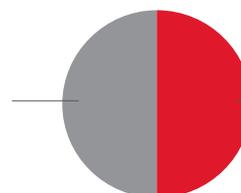
Nous détaillons ci-dessous les trois KPI montrant la part de nos activités éligibles et non éligibles dans notre revenu net, les dépenses d'investissement (capex) et le périmètre limité des dépenses opérationnelles (opex).

4.3 KPI Taxinomie de l'UE

4.3.1 Chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires net lié aux activités éligibles : 50,22 %
- Chiffre d'affaires net lié aux activités non éligibles : 49,78 %
- Total : 100 %

Chiffre d'affaires net lié aux activités non éligibles



Chiffre d'affaires net lié aux activités éligibles

Numérateur

Le numérateur comprend tous les revenus nets liés aux activités économiques énumérées ci-dessous : 6.4. Exploitatie van persoonlijke vervoersmiddelen, fietslogistiek

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité personnelle, logistique du cycle
- 6.5. Transport par motocyclettes, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Services de transport de marchandises par route
- 6.15. Infrastructures permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone

Dans cette liste, seule l'activité 6.15 pourrait être considérée comme habilitante, au sens de l'Article 10, (1), point i), du Règlement (UE) 2020/852.

Nous avons évité le double comptage en suivant notre processus d'information financière ; chaque unité a fourni les informations séparément, sur la base de la classification des activités. Les revenus nets totaux ont ensuite été agrégés et validés par l'équipe de consolidation financière.

Conformément à notre analyse d'éligibilité, le numérateur n'inclut pas les revenus des activités des centres de fulfilment de l'e-commerce.

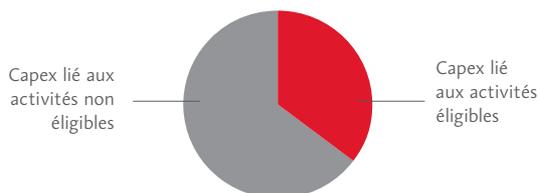
Dénominateur

Le dénominateur est le résultat d'exploitation pour l'exercice financier 2021, tel qu'il apparaît sous le compte de résultats consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

¹ La taxinomie de l'UE comprend une référence aux codes NACE (révision 2) pour chaque activité. Toutefois, ces références ne sont qu'indicatives et ne prévalent pas sur la définition spécifique fournie dans le texte de l'Acte délégué sur le Climat.

4.3.2. CAPEX

• Capex lié aux activités éligibles	35,48 %
• Capex lié aux activités non éligibles	64,52 %
• Total	100 %



Numérateur

Le numérateur inclut : (i) le capex lié aux activités éligibles à la taxinomie énumérées à la section 4.3 ci-dessus et (ii) le capex lié aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles à la taxinomie, conformément à la section 1.1.2.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure. Le total du capex éligible à la Taxinomie de l'UE est principalement calculé à partir des activités économiques suivantes :

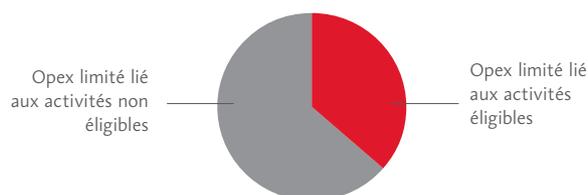
- 6,4. Exploitation de dispositifs de mobilité personnelle, logistique du cycle
- 6,5. Transport par motocyclettes, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6,6. Services de transport de marchandises par route
- 6,15. Infrastructures permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone
- 7,2. Rénovation de bâtiments existants
- 7,5. Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments
- 7,7 Acquisition et possession de bâtiments

Dénominateur

Le dénominateur est constitué du capex total de bpostgroup (investissements consentis au cours de l'exercice financier 2021), comme précisé sous Commentaires sur les Etats Financiers consolidés 6.17 Immobilisations corporelles et 6.20 Immobilisations incorporelles.

4.3.3 OPEX

• Opex limité lié aux activités éligibles	36,43 %
• Opex limité lié aux activités non éligibles	63,57 %
• Total	100 %



Numérateur

Le numérateur inclut : (i) l'opex lié aux activités éligibles à la taxinomie énumérées à la section 4.3 ci-dessus et (ii) l'opex lié aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles à la taxinomie, conformément à la section 1.1.3.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure.

Il convient toutefois de noter que le concept d'opex dans la taxinomie de l'UE suit la définition limitée de la notion financière ordinaire d'opex. Selon la section 1.1.3.1 de l'annexe I de l'Acte délégué Disclosure, les dépenses pouvant être considérées comme faisant partie du KPI des dépenses d'exploitation sont les coûts directs non capitalisés émanant de la recherche et du développement, des mesures de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme, de l'entretien et des réparations, et des autres dépenses journalières pour l'entretien des immobilisations corporelles.

Parmi ces concepts, bpost a pu identifier les locations à court terme et les dépenses d'entretien et de réparation (sous les comptes bpost 'loyer et frais de location' et 'entretien et réparations', respectivement).

Le total des dépenses d'exploitation « limitées » éligibles à la taxinomie de l'UE est principalement calculé à partir des activités économiques suivantes qui répondent à la définition réduite susmentionnée :

- 6,4. Exploitation de dispositifs de mobilité personnelle, logistique du cycle
- 6,5. Transport par motocyclettes, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6,6. Services de transport de marchandises par route
- 6,15. Infrastructures permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone
- 7,3. Entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique
- 7,4. Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments

Dénominateur

Le dénominateur est l'opex pour l'exercice financier 2021 exclusivement lié aux montants totaux de la catégorie « loyer et frais de location » et « entretien et réparations ».

Glossaire

Absentéisme

Nombre total de jours d'absence des collaborateurs au cours de l'année de référence (en raison d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) par rapport au nombre de jours travaillés au cours de l'année considérée, multiplié par 100.

Accidents de la route en tort

Nombre d'accidents de la route (ayant entraîné un quasi-accident, des blessures ou un décès) pendant les heures de travail causés par un conducteur de bpost (interne ou collaborateur temporaire de l'entité travaillant pour le compte de l'entité).

Émissions eq. CO₂

bpostgroup utilise le Greenhouse Gas Protocol - A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée) ainsi que la méthodologie commune de l'UPU (Union postale universelle), de PostEurope et de l'IPC (International Postal Corporation), « GHG Inventory standard for the postal sector last version 2010 standard », pour collecter les données d'activité et calculer les émissions. bpostgroup fournit uniquement un rapport sur les émissions de CO₂. Les émissions de HFC provenant de la réfrigération ou de la climatisation sur site sont négligeables. Les émissions de NH₄, N₂O, PFC ou SF₆ sont négligeables et ne concernent pas les activités de bpost. Par conséquent, le programme GES de l'IPC n'a pas inclus ces émissions parmi les émissions à surveiller. La majorité des facteurs de conversion utilisés sont dérivés de l'IPC ou fournis directement par le fournisseur concerné.

Satisfaction client

L'enquête de satisfaction des clients de bpost Belgique repose sur une échelle de 7 points, où les niveaux 7 et 6 désignent les clients enthousiastes et le niveau 5 les clients satisfaits. Elle concerne les particuliers et les entreprises.

Implication des collaborateurs

L'implication des collaborateurs est déterminée par un tiers indépendant à l'aide d'une enquête dont la moyenne des notes aux questions définit le niveau d'implication.

Rotation du personnel

Nombre total de collaborateurs ayant quitté l'entité au cours de la période de référence (année X), divisé par le nombre moyen de collaborateurs de l'année X et de l'année X-1 multiplié par 100.

Consommation d'énergie

Énergie totale consommée en kWh par les bâtiments et par les activités à l'intérieur des bâtiments, à l'exclusion de la consommation d'énergie pour le transport et la logistique, pendant la période considérée. Il s'agit de l'électricité, du gaz naturel, du mazout de chauffage, du chauffage urbain, du fioul consommé pour les générateurs et du gazole pour les chariots élévateurs.

Formation formelle

Formation, instruction et/ou éducation planifiées pour les collaborateurs salariés ou intérimaires, payées par bpost, pendant et en dehors des heures de travail pendant la période considérée. Les formations formelles sont organisées en collaboration avec un formateur (interne ou externe) ou un établissement d'enseignement.

Taux d'incidence

Le nombre total d'accidents du travail pendant l'année considérée par rapport au nombre total d'heures travaillées pendant cette même année, multiplié par un million d'heures travaillées.

Formation informelle

Les heures de formation informelle sont des activités pédagogiques, avec un haut degré d'auto-organisation (il n'y a pas de formateur ni d'établissement d'enseignement), dont le contenu dépend des besoins individuels des collaborateurs et a un lien direct avec l'activité professionnelle.

Jours perdus

Le nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents de travail impliquant des collaborateurs, à l'exclusion des jours où le salarié n'aurait pas travaillé (week-ends, jours fériés, journées à temps partiel, par exemple). Ce nombre ne comprenait pas le jour où l'accident de travail s'était produit.

Accidents de travail

Nombre total d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail ou un décès au cours de la période considérée.

Degré de gravité

Le nombre total de jours perdus au cours de l'année considérée par rapport au nombre d'heures travaillées au cours de cette même année, multiplié par 1 000 heures travaillées.

Fournisseurs de rang 1

Fournisseurs qui représentent au moins 80 % des achats effectués au cours de la période considérée.

Références à des documents externes

Pour notre gouvernance en matière de développement durable, veuillez consulter la [section](#) suivante sur notre site web :

Pour en savoir plus sur la façon dont nous nous engageons auprès de nos parties prenantes, veuillez consulter la [section](#) suivante sur notre site web.

Le rapport annuel 2021 de bpost a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle. Notre évaluation de l'importance relative, notre matrice de matérialité et l'index du contenu GRI de ce rapport sont disponibles sur notre [site web](#).

Pour connaître les prix obtenus par bpost et ses partenariats, veuillez consulter la [section](#) suivante sur notre site web.